

MH-2-98 - Volume 3

[Index for all transcripts / Indice des transcriptions d'audiences](#)

[Index for this transcript / Indice de la présente transcription d'audience](#)

[previous volume précédent](#)

[next volume suivant](#)

NATIONAL ENERGY BOARD



OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Order No. MH-2-98

Ordonnance N° MH-2-98

Gazoduc Trans Quebec & Maritimes inc.

**Hearing held at
Audience tenue à**

Magog/Orford, Quebec

**24 July 1998
24 juillet 1998**

Volume 3

Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2000

as represented by the National Energy Board

© Sa Majesté du Chef du Canada 2000

représentée par l'Office national de l'énergie

This publication is the recorded verbatim transcript and, as such, is taped and transcribed in either of the official languages, depending on the languages spoken by the participant at the public hearing.

Cette publication est un compte rendu textuel des délibérations et, en tant que tel, est enregistrée et transcrite dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, compte tenu de la langue utilisée par le participant à l'audience publique.

Printed in Canada

Imprimé au Canada

For convenience of the reader, this transcript has been reproduced by the National Energy Board for electronic distribution. The official copy of the transcript is available for viewing through the National Energy Board library.

Pour la commodité du lecteur, l'Office national de l'énergie a reproduit cette transcription en vue de sa distribution électronique. On peut consulter la copie officielle de la transcription à la bibliothèque de l'Office national de l'énergie.

ORDONNANCE No MH-2-98

ORDER NO. MH-2-98

RELATIVEMENT a la Loi sur l'Office national de l'énergie, (la "Loi"), et ses règlements d'application;

ET RELATIVEMENT a une audience publique sur la demande déposée par Gazoduc TQM portant sur l'approbation des plan, profil et livre de renvoi portant sur le trace détaillé du prolongement vers PNGTS, tel qu'approuvé aux termes du certificat d'utilité publique GC-96, et les avis d'opposition déposés.

IN THE MATTER of the National Energy Board Act ("NEB Act") and the Regulations made thereunder; AND IN THE MATTER of a Public Hearing in respect of the Request filed by Gazoduc TQM for the Approval of the Plan, Profile and Book of Reference respecting the detailed route for the PNGTS Extension, as approved under Certificate of Public Convenience and Necessity GC-96, and the Written Statements of Opposition filed in relation thereto.

- - -

Audience tenue a Magog/Orford, Quebec, le vendredi 24 juillet 1998

- - -

Hearing held at Magog/Orford, Quebec, on Friday,

July 24, 1998

- - -

PANEL:

A. Cote-Verhaaf	Presidente/Chair
P.J. Trudel	Membre/Member
G. Delisle	Membre/Member

- - -

(Volume III)

II

COMPARUTIONS/APPEARANCES

SUJET/SUBJECT: SECTEUR DE LA MUNICIPALITE
DE STE-EDWIDGE-DE-CLIFTON:

L.-A. Leclerc)	Gazoduc Trans Quebec &
M. Imbleau)	Maritimes inc.

R. Veilleux	Municipalite de Ste-Edwidge-de-Clifton
-------------	---

J. Roy

P. Thibault	Coalition des proprietaires
-------------	-----------------------------

G. Grondin	L'Office national de l'energie
------------	--------------------------------

- - -

SUJET/SUBJECT: SECTEUR/AREA: STUKELY-SUD/AUSTIN
Municipalite de St-Etienne-de-Bolton

L.-A. Leclerc)	Gazoduc Trans Quebec &
M. Imbleau)	Maritimes inc.

B. Auclair	Municipalite de St-Etienne-de-Bolton
------------	--------------------------------------

R. Blanchet	Transports Quebec
-------------	-------------------

F. Whilhelmy

G. Grondin	L'Office national de l'energie
------------	--------------------------------

- - -

SUJET/SUBJECT: SECTEUR/AREA: CHEMIN DE LA DILIGENCE

L.-A. Leclerc)	Gazoduc Trans Quebec &
---------------	---	------------------------

M. Imbleau) Maritimes inc.
P. Thibault Coalition des proprietaires
N. Plante)
R. Boisvert)
G-E. Boisvert

III

J.-M. Saint-Hilaire
G. Brodeur)
T. Maher)
R. Blanchet Transports Quebec
E. Alvarez)
C. Chevalier-Alvarez)
J. Drolet
G. Lavertu
Les Produits Forestier R.
Lessard inc.
N. Noamaï
H. Winship-Valentin
Municipalite de Stukely-Sud
J. Bessette)
M.H. Bessette)
A. Choquette
R. Harvey
L. Fleurant)
R. Fleurant)
G. Grondin L'Office national de l'energie

- - -

IV
INDEX

TEMOINS/WITNESSES	PAGE
--- SUJET/SUBJECT: SECTEUR/AREA: CHEMIN DE LA DILIGENCE (SUITE):	333
DELISLE, U.,	Rappele: 333
BARBEAU, G.,	Rappele: 333
HEIDER, M.R.,	Rappele: 333
Contre-int. par Me. Thibault	333
PLANTE, N.,	Assermentee 393
BOISVERT, R.,	Assermente 393
Int. en chef par Me Thibault	393
Contre-int. par Me Leclerc	447
Contre-int. par M. Alvarez	460
Int. par le Tribunal	470
BOISVERT, G.E.	Assermente 477
Int. en chef par Me Thibault	477
Contre-int. par Me Leclerc	488
Int. par le Tribunal	491
SAINT-HILAIRE, J.-M.,	Assermente 493
Int. en chef par Me Thibault	493
Contre-int. par Me Leclerc	508
Int. par le Tribunal	514
BRODEUR, G.,	Assermente 516
Int. en chef par Me Thibault	517
Contre-int. par Me Leclerc	540
Contre-int. par M. Alvarez	544
Contre-int. par M. Drolet	546
Int. par Me Grondin	547
Pause/Recess	363/388
	474

PIECES JUSTIFICATIVES/EXHIBITS
NUMEROTEES/NUMBERED PAGE

SUJET/SUBJECT: SECTEUR/AREA: CHEMIN DE LA DILIGENCE (SUITE):

C-7-4	Lettre du ministere des Ressources naturelles -- Direction de l'efficacite energetique, signee par Gabriel Polisois en date du 2 juillet 1997, portant sur les audiences du BAPE sur le trace du gazoduc vers PNGTS	368
B-22	Trace alternatif Bromont-Lac Orford, ainsi que le nombre de proprietaires sur le trace	389
B-23	Lettre datee du 13 mai 1998 de monsieur Urgel Delisle a madame Nicole Plante, ayant pour objet le prolongement du reseau de Gazoduc TQM vers PNGTS - Donnees sur les cours d'eau, le sol et les puits	451
B-24	Copie d'un document intitule "Engagements de Gazoduc TQM - Prolongement de TQM vers PNGTS"	457
C-7-5	Memoires ecrits de Robert Boisvert et de Nicole Plante date du 20 juillet 1998	474
C-8-3	Memoire de Georges Emile Boisvert	490
C-5-5	Acetate du terrain de M. Saint-Hilaire	502
C-5-6	Trois photos du terrain de M. Saint-Hilaire	502

VI

C-5-4	Presentation de M. Saint-Hilaire	516
C-6-7	Memoire presente par monsieur	

Brodeur intitule "Opposition
 au trace detaille propose par
 TQM, instance MH-2-98", date
 du 24 juillet 1998 524

- - -

ENGAGEMENTS/UNDERTAKINGS

PAGE

Fournir le nombre de proprietaires touches
 du point de l'arpentage SM-027 sur le chemin
 de la Diligence jusqu'a l'intersection du
 chemin des Quatre Goyette. Dans un deuxieme
 temps, tout le long de l'alternative de
 Stukely-Sud/Austin jusqu'au point de
 jonction de cette alternative du
 point original. 387

331 Magog/Orford, Québec
 Le vendredi 24 juillet 1998
 Friday, July 24, 1998

1 | --- A l'ouverture de l'audience/Upon Commencing
 2 | LA PRESIDENTE: Bonjour, mesdames et
 3 | messieurs.
 4 |
 5 | Good afternoon ladies and gentlemen.
 6 |
 7 | Pour le dossier, maitre Leclerc, nous
 8 | avons visite la propriete de monsieur Brodeur ce matin.
 9 |
 10 | Monsieur Cloutier et monsieur Brodeur
 11 | etaient presents et des representants de TQM, ainsi que
 12 | certains membres du personnel de l'Office et les trois
 13 | membres.
 14 |
 15 | Vous avez des preliminaires, maitre
 16 | Leclerc?
 17 |
 18 | Me LECLERC: Deux premieres petites
 19 | questions, madame la Presidente.
 20 |
 21 | Hier, suite a une question de monsieur
 22 | Whilhelmy, je vous ai dit que je ferais une
 23 | verification dans les pieces qui ont ete deposees dans
 24 | GH-1-97, afin de savoir si un document qui provenait de
 25 | la MRC avait ete depose ou faisait partie du dossier de

20 | GH-1-97.

21 | La reponse a cette question est non.

22 | Ce qui a ete depose a l'egard de
23 | l'alternative, c'est l'addenda numero 4 qui faisait
24 | etat de toutes les discussions et qui elaborait le
25 | trace, ainsi que subsequemment a la fin des audiences
26 | tel qu'il avait ete prevu a la toute derniere journee,
27 | un numero de cote avait ete reserve pour la resolution
28 | de la Municipalite et ca a effectivement ete depose.

29 | Donc, la resolution de la municipalite
30 | regionale de Memphremagog approuvant le trace a ete

332

1 | deposee dans GH-1-97, mais non le document auquel il
2 | avait ete fait reference.

3 | Deuxieme petit point, madame la
4 | Presidente. On commence aujourd'hui les preuves des
5 | intervenants dans le secteur du chemin de la Diligence
6 | et je n'ai toujours par recu de l'expert de maitre
7 | Thibault les points que son expertise entend traiter.

8 | Me THIBAUT: J'ai vu une ebauche du
9 | document. Il va etre au propre et vous allez l'avoir
10 | en debut de soiree, a 18h00.

11 | Me LECLERC: Le plus rapidement
12 | possible, madame la Presidente.

13 | Me THIBAUT: Oui. Ca va.

14 | Me LECLERC: Ce sont toutes mes
15 | questions preliminaires.

16 | LA PRESIDENTE: La preuve de TQM a ete
17 | entendue hier soir.

18 | Nous passons a l'interrogatoire.

19 | Maitre Grondin, est-ce que c'est
20 | maitre Thibault qui commence?

21 | Me GRONDIN: Oui.

22 | Maitre Thibault, est-ce que vous avez
23 | des questions pour vos clients, madame Nicole Plante et
24 | monsieur Robert Boisvert?

25 | Me THIBAUT: Compte tenu que c'est
26 | une preuve commune, j'ai des questions sur l'ensemble
27 | pour monsieur et non pas pour chaque lot en particulier
28 | et plus particulierement pour le chemin de la
29 | Diligence.

30 | Me GRONDIN: Je dois comprendre que

333 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 les questions que vous allez poser vont être au nom de
2 tous vos clients?

3 Donc, on ne les rappellera pas pendant
4 l'ordre de comparutions?

5 Me THIBAULT: C'est ça.

6 Me GRONDIN: Parfait.

7 LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, vos
8 clients pour cette section, est-ce que ce sont madame
9 Plante, monsieur Boisvert, monsieur St-Hilaire,
10 monsieur Brodeur et madame Maher?

11 Y a-t-il d'autres personnes?

12 Me THIBAULT: Oui.

13 Il y a Gary Richards...

14 Je vais vous les donner... Vous les
15 avez.

16 LA PRESIDENTE: Non, ça va.

17 J'ai une liste ici, je voulais
18 vérifier si ça concordait avec ma liste.

19 Ca va. Vous pouvez procéder.

20 --- SUJET/SUBJECT: SECTEUR/AREA: CHEMIN DE LA
21 DILIGENCE (SUITE):

22 U. DELISLE: RAPPELE

23 G. BARBEAU: RAPPELE

24 M.R. HEIDER: RAPPELE

25 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THIBAULT, POUR LA
26 COALITION DES PROPRIETAIRES:

27 Q. Monsieur Delisle, je représente
28 des citoyens de la municipalité de Stukely.

29 A plusieurs reprises, on a évoqué un
30 problème d'eau avec la Municipalité.

334 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 Me LECLERC: Madame la Présidente...

2 Me THIBAULT: Est-ce que je peux
3 terminer ma question?

4 Me LECLERC: Écoutez, il dit en
5 partant qu'il représente les citoyens de la
6 municipalité de Stukely, alors qu'hier soir, cette
7 question-là a été déterminée qu'il ne représentait pas
8 la municipalité de Stukely.

9 Me THIBAUT: Non. Je ne represente
10 pas la Municipalite, mais il y a un impact. Il y a
11 plusieurs intervenants dans notre secteur qui ont ete
12 affectes par un probleme d'eau.

13 La-dessus, je voudrais tout simplement
14 apporter a l'Office certains eclaircissements avec les
15 reponses de monsieur Delisle, puisque dans les faits,
16 c'est pertinent pour les proprietaires que je
17 represente qui sont aussi des citoyens de Stukely-Sud,
18 d'une part.

19 D'autre part, dans les "affirmation"
20 de TQM dans son supplement d'information, a plusieurs
21 reprises dans ce debat-la, ils font etat qu'ils ont eu
22 "l'assentiment" de la MRC Memphremagog.

23 Hier, il en a ete question et meme cet
24 apres-midi, des l'ouverture, maitre Leclerc a parle de
25 la resolution du 17 decembre 1997 qui n'avait pas ete
26 deposee dans cette audience-la et dont j'entends
27 deposer une copie conforme ou faire deposer une copie
28 conforme soit par monsieur Delisle ou un de mes
29 clients, ca importe peu et j'aurai des questions.

30 La pertinence est la suivante. C'est

335 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
que vous etes ici pour examiner des oppositions a un
1 trace detaille.
2

3 Autant dans le secteur de la Diligence
4 que dans l'autre secteur, on sait que le trace
5 alternatif et le trace que vous avez a examiner du
6 secteur de la Diligence sont issus, en quelque sorte,
7 d'un blocage, c'est-a-dire d'une fin de non recevoir
8 totale de la MRC.

9 Vous le savez, vous avez recu les
10 memoires de la MRC lors du trace original. Maintenant,
11 on est au niveau du trace detaille.

12 Il y a certaines reserves tant dans
13 les deux secteurs qui ont ete emises par la MRC. Je ne
14 represente pas la MRC, mais j'entends me servir
15 effectivement, pour les proprietaires concernes, de ces
16 resolutions-la et de ces reserves-la pour tenter de
17 justifier notre position quant aux deux corridors,
18 c'est-a-dire celui de l'autoroute 10.

19 A savoir que quand on dit, dans le
20 supplement d'information: Ca a ete decide par le
21 gouvernement, ca ete approuve par la MRC.

22 Je me dois de mettre un bemol la-
23 dessus et de dire: Oui, il y a eu certaines
approbations, mais il y a eu des approbations avec

24 | reserve.

25 |

26 | Votre discretion, ce n'est pas de
27 | refaire le debat de la MRC et tout ca.

27 |

28 | Il s'agit de voir, dans le milieu,
29 | quels ont ete ces points qui ont ete souleves et qui
30 | vont etre souleves aussi par nos gens en appui; donc,

30 |

336 Gazoduc TQ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | conformement a des recommandations et plus qu'a de
3 | recommandations: a des restrictions quant au trace
4 | alternatif d'une part, et quant a certaines
5 | approbations qu'ils ont eues par rapport a Stukely-Sud.

4 |

5 | Pour aller droit au but, je vous donne
6 | un exemple concret, et le but de ma question est
7 | d'abord de faire reconnaitre ces documents qui ont ete
8 | portes a la connaissance et qui sont cites, d'ailleurs,
9 | dans le document de l'addenda numero 4 qui n'a pas ete
10 | depose dans cette presente instance, mais qui devrait
11 | l'etre.

11 |

12 | Le 18 decembre, a la page 2 de la
13 | resolution de la copie conforme, ils disent ceci...

13 |

14 | Me LECLERC: Madame la Presidente, il
15 | y a une difference entre plaider et deja, de par son
16 | plaidoyer, mettre en preuve un document auquel je
17 | m'objecte.

17 |

18 | Ecoutez, on a eu cette discussion hier
19 | soir. L'addenda numero 4 est un document qui faisait
20 | partie de l'instance GH-1-97. Mon collegue n'a pas
21 | tres bien ecoute ce que je lui disais tout a l'heure.

21 |

22 | Je vous ai dit en ouverture, de par
23 | mes remarques preliminaires, que la resolution d'appui
24 | de la MRC a ete deposee comme piece dans le dossier GH-
25 | 1-97.

25 |

26 | Tout ce debat a commence avec le
27 | commentaire introductif de mon collegue en disant: "Je
28 | represente les citoyens de Stukely-Sud", ce qui n'est
29 | pas le cas.

29 |

30 | Me THIBAUT: Non. J'ai dit "certains

30 |

337 Gazoduc TQ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | citoyens."

1 |

2 | Me LECLERC: Je ne sais pas ce que
3 | vous avez dit. En tout cas, ce n'est pas ce que j'ai
4 | compris et mon objection etait a ce niveau-la.

4 |

5 | Que maitre Thibault pose des questions
6 | lorsque ses clients ont souleve, dans leur declaration
7 | d'opposition la question d'eau, je trouve ces questions

6 |

7 | tout a fait legitimes, et les poser a monsieur Delisle
8 | a l'egard de la declaration d'opposition de leurs
9 | clients.

10 |
11 | Les articles 34 et 35 sont clairs
12 | quant a nous. L'Office est ici pour traiter des points
13 | soulevés dans les declarations d'opposition deposees
14 | par les proprietaires, ou les parties interessees, dans
15 | les delais prevus par la Loi.

16 | Si une personne a souleve la question
17 | d'eau sur sa propriete, ou meme dans l'environ de sa
18 | propriete, c'est legitime. Mais que mon confrere
19 | commence juste avec la question de Stukely-Sud et de
20 | problemes qui auraient pu exister a ce moment-la en
21 | affirmant qu'il est representant de la Municipalite,
22 | cela est inacceptable, et ensuite d'enchaîner avec
23 | toute la problematique de la MRC de Memphremagog, je
24 | vous dis que je m'objecte a cela.

25 | Dans vos directives, vous avez indique
26 | qu'il n'est pas question que l'on refasse ici le debat
27 | qui a eu lieu dans GH-1-97. On a passe 10 jours a
28 | Magog avec ce debat-la, et l'Office a rendu une
29 | decision.

30 | D'en traiter a nouveau dans ce

338 Gazoduc TÇ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | dossier-ci serait inutile, et vous seriez, a toutes
3 | fins pratiques, en train de reviser une decision qui a
4 | ete rendue par vos collegues a cet egard-la.

5 | Pour ces raisons, madame la
6 | Presidente, je demanderais a ce que le debat soit
7 | restreint aux elements qui doivent etre discutees dans
8 | ce cadre-ci.

9 | Quant a nous, respectueusement, il
10 | s'agit des points soulevés dans les declarations
11 | d'opposition, et si un des proprietaires a souleve la
12 | question d'eau, pas de probleme.

13 | Au niveau de la Municipalite, a ce que
14 | je sache la Municipalite n'est pas une partie
15 | intervenante. Cette question a ete reglee hier soir,
16 | et evidemment si elle le devenait, c'est sur qu'on
17 | aurait une preuve a faire a cet egard-la.

18 | Nous ne nous sommes pas prepares a
19 | cette fin-ci, a l'heure ou je vous parle, parce que
20 | cela ne faisait pas partie du debat.

20 LA PRESIDENTE: Maitre Thibault.

21 Me THIBAULT: Madame, quels sont les
22 criteres qui vont determiner le choix du meilleur trace
23 possible?

24 La somme des inconvenients pour chacun
25 des proprietaires que l'on represente, la somme aussi
26 des etudes de notre trace et de celui de TQM, vont
27 faire en sorte qu'en vertu des criteres qui vont etre
28 determines par l'Office et par ce Panel-ci, que vous
29 allez rendre une decision sur l'un ou l'autre des
30 traces. C'est le premier point.

339 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)

1 Dans les composantes de ces traces, il
2 y a des elements qui nous apparaissent un risque pour
3 les proprietaires concernes.

4 Quand les proprietaires concernes
5 s'approvisionnent en eau de la Municipalite -- dans
6 notre cas, c'est Stukely-Sud.

7 Quand, par exemple, et je saute, la
8 Ferme Piscicole comme intervenant peut avoir des
9 troubles a cause du passage du gazoduc a la riviere
10 Buck, il ne faudrait pas enfermer cette preuve-la dans
11 une petite boite en disant ceci: Bien, cela on en a
12 deja discute dans le trace general, et maintenant cette
13 question-la est reglee.

14 Tout compte fait, ce que mon confrere
15 vous dit...

16 Si tout est regle, qu'est-ce que l'on
17 fait ici? A chaque fois, il va faire une objection.
18 C'est aussi bien que l'on fasse le debat de fond tout
19 de suite.

20 Dans notre perspective, il ne s'agit
21 pas de recommencer le debat de la MRC. Ce n'est pas
22 cela.

23 La MRC a soumis un memoire. La MRC a
24 fait une resolution. Dans sa resolution, ils disent
25 des choses qui devraient etre favorables a TQM
26 puisqu'ils disent, dans les faits, qu'ils ont en
27 quelque sorte approuve le trace alternatif.

28 Si mon confrere tente de vous
29 convaincre que ce debat-la du trace alternatif vous
30 l'avez decide dans l'audition sur le debat sur

340 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)

1 l'utilite publique et qu'on ne peut plus le reprendre
2 ici, alors qu'est-ce qui va nous rester a invoquer? Un
3 etang ici, un petit etang la chez un propriétaire?

4 Non, ce n'est pas cela. Oui, il y a
5 des propriétaires. Oui, il y a un secteur qui est
6 concerne, et quel va être le secteur de moins d'impact,
7 compte tenu de ces oppositions ici.

8 Dans un premier temps -- et je
9 comprends très bien l'enjeu. Dans un premier temps,
10 vous aviez indiqué des grands axes, vous aviez approuvé
11 un trace. La, il y a des oppositions.

12 Ces oppositions, il va falloir
13 qu'elles soient décidées sur des critères. Si ces
14 critères n'ont pas été suivis ou mal appliqués de la
15 part de TQM, vous allez nous dire: Ah, vous n'avez pas
16 appliqué tel critère conformément aux critères
17 généralement respectés dans le domaine.

18 On faisait une référence, et je fais
19 une parenthèse, au Comité interministériel de 80.

20 Nous autres on dit, par rapport à
21 cela, qu'il faut, dans un premier temps, vous soumettre
22 différentes restrictions, différents impacts négatifs
23 chez les propriétaires et dans le secteur, afin de
24 pouvoir vous démontrer -- et la c'est rendu même que
25 c'est nous qui avons le fardeau de la preuve. Ce sont
26 les citoyens qui auraient le fardeau de la preuve, de
27 démontrer que nous avons le meilleur trace possible.

28 On n'a pas les moyens de faire des
29 études d'impact. C'est aux citoyens, c'est aux
30 propriétaires à vous démontrer qu'en passant dans le

341 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
1 secteur de la Diligence avec la carte qu'on a vue hier
2 pour ce secteur-la, que si on ne garantit pas, par
3 exemple dans le cas où j'ai commencé cette question-la,
4 c'est-à-dire l'approvisionnement en eau potable pour la
5 Municipalité...

6 La Municipalité fournit cette eau-la à
7 qui? À nos gens qui sont directement intéressés: les
8 propriétaires, à monsieur Boisvert, à madame Plante, et
9 caetera. C'est eux-autres qui sont affectés quand il
10 n'y a pas cette garantie-la d'eau potable.

11 Et ma question -- je ne veux pas faire
12 un débat du siècle avec cela.

13 Je veux demander si effectivement ils
14 ont pris, conformément à la résolution de la MRC, des
15 garanties -- ils avaient depuis le 17 décembre d'autres
16 résolutions -- des garanties à la Municipalité pour que
17 nous, on sache, et pour que vous, vous sachiez s'il y a
18 ces garanties-la, et vous seriez certainement
19 intéressés de le savoir puisque s'il n'y a plus de

20 | probleme d'eau potable dans la MRC pour soit Brodeur,
21 | ou Boisvert, et caetera, vous allez dire: Ecoutez,
22 | vous ne pouvez pas nous invoquer cet argument-la.

23 | Ils vont avoir une garantie de l'eau,
24 | ils vont avoir une garantie que les citoyens ne
25 | paieront pas le compte de taxes de 1983 lorsqu'ils ont
26 | eu a subir une perte d'eau pendant un mois.

27 | Toutes ces questions-la, je ne veux
28 | pas...

29 | Je veux savoir si, effectivement, tel
30 | que leur a recommande la MRC a plusieurs reprises, TQM

342 Gazoduc TQ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | a eu des garanties d'approvisionnement d'eau potable au
3 | cas ou la veine qui passe a la limite des puits de la
4 | Municipalite se tarirait.

4 | LA PRESIDENTE: Un moment, maitre
5 | Thibault.

6 | --- (Une courte pause/A short pause)

7 | LA PRESIDENTE: C'est un fait qu'on ne
8 | recommence pas le debat qui est deja passe.

9 | Cependant, notre objectif est
10 | d'approuver le meilleur trace possible.

11 | Dans cette optique, maitre Thibault,
12 | vous pouvez poser cette question au temoin.

13 | Me THIBAULT: Ca va aller tres
14 | rapidement, madame la Presidente.

15 | Pour aller encore plus rapidement, je
16 | vais déposer quelques resolutions de la MRC.

17 | Me LECLERC: Madame la Presidente, la,
18 | je pense qu'on exagere. On nous presente une
19 | resolution de la MRC datee du 17 fevrier 1997.

20 | Me THIBAULT: Madame, c'est juste pour
21 | faire le rappel historique, ca va prendre deux minutes.

22 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, vous
23 | n'avez pas l'intention de passer condition apres
24 | condition?

25 | Me THIBAULT: Non. C'est juste le
26 | probleme d'eau de Stukely-Sud.

27 | Me LECLERC: Ce n'est meme pas le
28 | document auquel il faisait reference, madame la
29 | Presidente.

30 | LA PRESIDENTE: Qu'advient-il de

343 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 l'addenda no. 4? Ce n'est pas le document que vous
2 aviez avance et qui etait pertinent a vos questions?

3 Me THIBAULT: L'addenda no. 4 aussi.
4 Parce que, dans l'addenda no. 4, ils font reference a
5 la fin de toutes les discussions qu'il y a eu.

6 Ils lisent toutes les rencontres
7 qu'ils ont eues avec la MRC et meme avec les
8 municipalites, dans cadre-la, a la page A-1 de
9 l'addenda no. 4.

10 Mais, madame la Presidente, c'est que
11 dans le supplement, il ne faudrait quand meme pas nous
12 restreindre au point de ne pas etre capable de bouger.

13 Dans le supplement, a chaque reprise,
14 dans chaque secteur, TQM mentionne qu'il y avait eu ces
15 accord-la du gouvernement, et de la municipalite.

16 C'est notre droit le plus fondamental
17 de moduler, d'amener les precisions qu'il faut.

18 Ils ont eu certaines autorisations a
19 certaines conditions. C'est uniquement ca qu'on veut
20 déposer.

21 Pour ne pas elargir trop le debat, en
22 ce qui a trait a Stukely, parce qu'on est dans le
23 secteur de la Diligence, je veux tout simplement faire
24 un court rappel historique.

25 Le 19 fevrier, ils ont dit, et ca va
26 etre tres vite...

27 Me LECLERC: Madame la presidente, je
28 m'oppose a ca et je pourrais peut-etre...

29 LA PRESIDENTE: Pardon, maitre
30 Leclerc.

344 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 Me THIBAULT: Je les ai pointes. Le
2 19 fevrier, ils ont dit que tant que la municipalite
3 n'a pas pris entente, la MRC n'approuve pas.

4 Le 21 mai, ils ont repete plus ou
5 moins la meme chose et le 17 decembre, ils ont repete
6 la meme chose.

7 Donc, quand on dit le 17 decembre, on
8 repete les memes conditions.

9 Notre approbation de la MRC, par
10 rapport au trace alternatif et par rapport a l'autre

11 | trace, parce que c'est dans la MRC, Stukely-Sud.

12 | Partant de la, ils ont dit: Ce sont
13 | les memes problemes, on accepte le trace alternatif.
14 | Il y a des problematiques qui devront etre verifiees:
15 | les impacts sur les activites, l'implantation des
16 | constructions, les impacts visuels, les incidences
17 | environnementales, les preoccupations des contribuables
18 | et les municipalites visees par le projet.

19 | A la page 2, ils precisent davantage
20 | la garantie, l'approvisionnement, l'approvisionnement de
21 | la source d'eau potable du village de Stukely-Sud.

22 | Donc, on veut juste faire un bref
23 | rappel historique, a savoir qu'ils ont toujours
24 | maintenu la meme position.

25 | Ce qui nous amene a la question
26 | suivante: Est-ce que TQM, conformement aux resolutions
27 | du 17 decembre et des autres resolutions anterieures, a
28 | une entente avec la municipalite, qui garantit que les
29 | eaux potables, lorsqu'ils auront passe le gazoduc?
30 | Est-ce qu'il y a cette garantie-la qu'ils vont

345 Gazoduc TQ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | approvisionner la municipalite?

3 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, je
4 | constate que vous avez pose votre question.

5 | Maitre Leclerc a quelque chose a dire.
6 | Je vais lui permettre de parler.

7 | Ensuite, nous deciderons si les
8 | temoins devront repondre a la question.

9 | Me LECLERC: Madame la Presidente, mes
10 | propos ont strictement pour but de tenter de faire
11 | derouler les audiences de facon correcte et
12 | raisonnable.

13 | Mon confrere, en preambule a la
14 | question que vous lui avez autorise a poser, concernant
15 | l'approvisionnement de la municipalite de Stukely,
16 | commence avec une resolution de l'annee derniere, et
17 | veut faire le rappel historique.

18 | Je trouve ca tout a fait
19 | deraisnable, dans le sens ou il y a eu plusieurs
20 | resolutions.

21 | C'est un fait connu que la
22 | municipalite de Memphremagog s'est objectee au trace et

22 | que dans les autorisations gouvernementales, il y a une
23 | demande de s'entendre avec la municipalite de
24 | Memphremagog, et cette entente a eu lieu.

25 | Pourquoi reparler de toutes ces
26 | choses-la? Pour accelerer le processus, puisqu'il veut
27 | parler de la question de l'approvisionnement d'eau et
28 | que vous lui avez permis de le faire.

29 | La suggestion que je vais vous faire,
30 | madame la Presidente, c'est de déposer l'entente qui

346 Gazoduc TÇ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | est intervenue avec la MRC de Memphremagog, suite a la
3 | resolution qui prevoyait qu'il devait y avoir une
4 | entente.

4 | Cette entente a ete adreesee a
5 | l'Office, conformement a ce qu'on s'etait engage de
6 | faire dans le cadre de l'audience. Si ca peut aider le
7 | debat, pour eviter de recommencer a partir de 1997.

8 | Mais je vous demanderais cependant de
9 | limiter vos questions qui pouvaient etre traitees la-
10 | dedans et qui ont ete soulevees par les proprietaires
11 | dans leur avis d'opposition.

12 | Parce que selon l'article 35, a notre
13 | avis, c'est ce que vous devez faire. Vous devez
14 | trancher les motifs d'opposition souleves dans les
15 | avis.

16 | Et s'ils le sont, je n'ai absolument
17 | aucune difficulte. La question d'eau en est une.
18 | Voila pourquoi je n'ai pas d'objection la-dessus.

19 | Mais je voudrais, s'il vous plait, ne
20 | pas avoir a recommencer ce genre d'objection au fur et
21 | a mesure.

22 | Lorsqu'on continuera apres cette
23 | question-la, nous pourrions peut-etre avoir une
24 | indication de votre part, parce que sinon, je pense
25 | qu'on aura objection sur objection.

26 | Il faudrait avoir des parametres tres
27 | precis sur ce que vous allez tolerer comme preuve ou
28 | non, de facon a ce qu'on puisse proceder.

29 | Me THIBAUT: Avec votre permission,
30 | il ne faudrait pas noyer le poisson.

347 Gazoduc TÇ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | On veut déposer un autre document. Il
3 | le fera dans sa preuve. Il peut le faire en replique.

3 | Je veux tout simplement déposer ces

4 | resolutions-la de la MRC. Ce sont des copies
5 | conformes.

6 | Je veux tout simplement qu'on reponde
7 | a la question, non pas si la MRC a pris une entente
8 | avec TQM. La question, c'est: est-ce qu'il y a eu une
9 | entente qui garantit l'eau potable pour Stukely-Sud?

10 | Ils se sont engages a ca. Ils ont
11 | dit: "Nous vous donnons notre aval et il y a certaines
12 | restrictions" et ca en est une. C'est simple.

13 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, je
14 | croyais comprendre que l'entente qui a ete conclue
15 | entre la Municipalite et TQM comprenait un engagement
16 | de la sorte?

17 | Me LECLERC: Cette entente, madame la
18 | Presidente, comprend tous les engagements qui ont ete
19 | pris par TQM a l'egard de la Municipalite et la suite
20 | des resultats des negociations.

21 | Si vous allez voir dans l'entente, le
22 | consensus final entre Gazoduc et la Municipalite
23 | regionale de comte.

24 | Pour rediscuter de ce cas-la.

25 | S'il y a des elements dans les
26 | resolutions du mois de fevrier 1997 qui ne se
27 | retrouvent pas la-dedans, c'est parce que la
28 | Municipalite regionale de comte a choisi de les
29 | abandonner. C'est aussi simple que ca.

30 | Donc, si on part avec l'entente, vous

348 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
1 | allez voir dans cette entente-la qu'il y a
2 | effectivement un engagement a l'egard de la
3 | municipalite de Stukely.

4 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, est-
5 | ce que ca ne serait pas preferable que vous preniez
6 | connaissance du document et que vous reserviez vos
7 | questions, si vous croyez qu'apres avoir pris
8 | connaissance du document, il est encore necessaire de
9 | les poser?

10 | Me THIBAUT: Si je comprends, il
11 | deposerait l'entente avec la MRC?

12 | LA PRESIDENTE: Oui.

13 | Me THIBAUT: Non pas necessairement
14 | avec la municipalite de Stukely-Sud?

15 | Me LECLERC: Madame la Presidente, la

16 | question visait la MRC.

17 | Me THIBAULT: C'est juste ca que je
18 | veux savoir.

19 | LA PRESIDENTE: Oui. Je crois qu'il
20 | s'agit de la MRC.

21 | Me THIBAULT: Les deux?

22 | Parce que quand on s'entend avec la
23 | MRC, ca ne veut pas dire que on s'entend avec Stukely-
24 | Sud et qu'il y a eu une garantie de l'eau potable.

25 | Je veux seulement savoir lequel des
26 | documents et si c'est un document qui date d'apres le
27 | 17 decembre 1997.

28 | Me LECLERC: Madame la Presidente, je
29 | ne peux quand meme pas anticiper ses questions.

30 | Sa question visait la MRC. On traite

349 Gazoduc TÇ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
de ca. Nous passerons a l'autre apres.

2 | S'il avait l'amabilite de me dire a
3 | l'avance ce qu'il veut, peut-etre que ca pourrait faire
4 | acclerer le processus.

5 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault...

6 | Me THIBAULT: Ca va aller pour ca.

7 | LA PRESIDENTE: Vous pourriez prendre
8 | connaissance du document.

9 | Me THIBAULT: C'est ca.

10 | LA PRESIDENTE: Si vous avez encore
11 | des questions apres...

12 | Me THIBAULT: C'est ca.

13 | LA PRESIDENTE: ... et qu'elles sont
14 | pertinentes au dossier, evidemment, a ce moment-la, on
15 | vous permettra de les poser.

16 | Me THIBAULT: D'accord.

17 | Me LECLERC: On est alle en faire des
18 | photocopies, madame la Presidente. Peut-etre que mon
19 | collegue pourra passer a d'autres questions.

20 | Me THIBAULT:

21 | Q. Lors de votre temoignage, monsieur
22 | Delisle, vous avez parle que vous avez deja examine les

23 | emprises aux abords de l'autoroute 10 en 1983, lors
24 | d'un trace qui devait se decider entre Granby et
25 | Sherbrooke.

26 | J'ai bien compris votre temoignage?

27 | M. DELISLE: Effectivement.

28 | Q. Est-ce que vous avez propose ce
29 | trace-la ou si ca a ete examine avant de le proposer
30 | aux instances gouvernementales de l'epoque?

350 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 | M. DELISLE: Il est evident que le
2 | trace qui a ete propose aux instances gouvernementales
3 | de l'epoque, c'est celui qui a ete construit par Gaz
4 | Metropolitain.

5 | Q. C'etait donc le trace qui suivait
6 | les emprises de l'Hydro Quebec de l'epoque?

7 | M. DELISLE: Est-ce que vous pouvez
8 | repeter votre question?

9 | Q. Est-ce que c'etait le trace qui
10 | suivait les emprises de l'Hydro Quebec de l'epoque pour
11 | le trace de 1983?

12 | M. DELISLE: Je ne suis pas sur
13 | d'avoir compris votre premiere question.

14 | Q. Alors, je vais repeter ma
15 | question.

16 | Je vous demande si vous avez examine
17 | l'emprise aux abords de l'autoroute entre Granby et
18 | Sherbrooke.

19 | Vous les avez examinees, c'est une
20 | chose, mais les avez-vous proposees?

21 | C'est-a-dire aviez-vous defendu ce
22 | trace-la aupres des instances gouvernementales? Est-ce
23 | que c'est un trace qui a ete presente?

24 | M. DELISLE: De memoire, c'est un
25 | trace qui a ete etudie et considere, mais qui n'a pas
26 | ete presente parce qu'on ne peut pas presenter deux
27 | traces a une instance gouvernementale.

28 | Q. Donc, il a ete examine, mais n'a
29 | pas ete propose comme tel?

30 | M. DELISLE: C'est bien evident.

351 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 | Q. Bon.

2 Est-ce que je comprends que vous
3 n'avez donc jamais considere ce trace-la de l'autoroute
4 10 entre Waterloo ou Bromont, aller jusqu'a l'emprise
5 du Mont Orford, le point B, au couloir du Mont Orford?

6 M. DELISLE: Je ne suis pas...

7 Q. Est-ce que vous avez etudie ce
8 trace de l'autoroute numero 10...

9 Me LECLERC: Pouvez-vous preciser quel
10 trace avec vos cartes, ca serait peut-etre plus facile?

11 M. DELISLE: Il y a deux ou trois
12 aspects dans votre question, maitre Thibault.

13 Parlez-vous du trace ou des etudes
14 qu'on a faites en 1983 ou celle concernant ce projet-
15 la?

16 Me THIBAUT:

17 Q. Je parle lors de vos etudes
18 preliminaires qui sont reliees au rapport numero 1.

19 Je vous demande si, quand vous parlez
20 de l'approche que vous avez faite dans le rapport
21 principal, apres avoir etudie les grands axes, vous
22 avez suggere un trace qui a fait l'objet des audiences
23 publiques sur la notion de savoir si c'etait d'utilite
24 publique?

25 Lors de ces etudes-la, avez-vous
26 considere le sud de l'autoroute 10 entre Bromont ou
27 Waterloo jusqu'au couloir recreotouristique au sud du
28 Mont Orford qui est le point B du trace original?

29 Est-ce que vous avez considere le sud
30 de l'autoroute comme lieu d'emprise du gazoduc?

352 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 Est-ce que c'est clair?

2 M. DELISLE: Je n'ai pas le rapport
3 numero 1 en ma possession.

4 Je me rappelle qu'on en traite de
5 facon sommaire de la meme facon que ce que j'ai dit
6 hier soir.

7 Compte tenu de notre connaissance du
8 milieu, des etudes qu'on avait faites anterieurement
9 dans le cas du projet Gaz Metropolitain, on l'a
considere, je dirais, brievement.

10 |
11 | Mais compte tenu des criteres de
12 | localisation de pipeline qui sont, de memoire, dans le
13 | chapitre 3 tres bien detailles, on s'est attarde
14 | surtout au trace qui longerait une emprise existante,
15 | comme en font etat les criteres de localisation.

16 | Q. Je comprends donc de votre reponse
17 | que vous avez, tout de go, privilegie la juxtaposition
18 | aux emprises existantes, a savoir l'emprise deja
19 | utilisee par Gaz Metropolitain?

20 | M. DELISLE: Tout de go est un grand
21 | mot.

22 | Mais il y a des axes que l'on
23 | considere de facon plus ou moins detaillee selon les
24 | circonstances selon les caracteristiques comme telles.

25 | Encore une fois, je n'ai pas le
26 | document. Si j'avais quelque temps, je pourrais peut-
27 | etre en tirer certains aspects pertinents.

28 | Q. Est-ce que je comprends de votre
29 | reponse que, effectivement, puisque vous aviez decide
30 | de juxtaposer sur les emprises de TQM, qu'il allait de

353 Gazoduc TQ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | soi que, dans le secteur Waterloo et du chemin de la
3 | Diligence, vous n'alliez pas considerer ni etudier le
4 | sud de l'autoroute comme etant une alternative?

5 | M. DELISLE: Je crois encore une fois
6 | que dans le volume 1, il y a un element ou une
7 | discussion sur les axes consideres anterieurement.
8 | C'est tout ce que je peux vous dire actuellement.

9 | Q. Peut-etre que vous avez le rapport
10 | numero 1. Je voudrais referer aux pages 3.1 et 3.2 du
11 | document.

12 | En attendant qu'on le trouve, je vais
13 | citer le texte. Vous dites, en page 3.2, qu'un comite
14 | ministeriel regroupant dix ministeres concernees a
15 | arrete des criteres de selection pour la localisation
16 | des pipelines.

17 | "Ceux-ci reposent essentiellement sur
18 | trois principes de base, soit: le
19 | respect de la propriete, la protection
20 | des ressources et l'amenagement du
21 | milieu. Sur le plan agricole, le
22 | comite recommandait de:
23 | -- favoriser le passage du gazoduc a
24 | la limite des champs cultives en
longeant les infrastructures
existantes (routes, autoroutes et

25 | voies ferrees), en longeant des
 26 | limites de boises, des obstacles
 27 | physiques, des lignes electriques en
 28 | territoire boise, des lignes de lots
 29 | ou de concessions;"

354 Gazoduc TÇ

30 | Contre-int. (Me Thibault)

1 | Ensuite on mentionnait qu'on devait
 2 | eviter les erablieres, favoriser le passage dans des
 3 | boises de faible valeur commerciale, dans les terres a
 4 | faible potentiel agricole, et caetera.

5 | Si je comprends bien, est-ce qu'il est
 6 | exact de dire que vous avez elimine des le point de
 7 | depart ce critere qui, semble-t-il, emanait du comite
 8 | interministeriel auquel vous avez fait allusion dans
 9 | votre temoignage hier?

10 | M. DELISLE: Maitre Thibault, vous me
 11 | citez a la page 3-2, mais vous avez probablement passe
 12 | rapidement sur la page 3-1.

13 | Q. J'y venais.

14 | M. DELISLE: A la page 3-1 on dit:
 15 | "Il y a aussi des canalisations, des
 16 | emprises et des structures existantes
 17 | qui peuvent constituer des elements de
 18 | solutions partiels ou meme importants
 19 | pour l'implantation d'un tel projet.

20 | On devrait donc, lorsque disponible,
 21 | techniquement realisable et
 22 | economiquement acceptable:
 23 | -- considerer les canalisations
 24 | existantes;"
 25 | S'il y avait, par exemple, un pipeline
 26 | existant qui serait dans l'axe qu'on veut utiliser, on
 27 | devrait le regarder de facon prioritaire.

28 | On dit aussi:
 29 | "- jumeler a l'interieur d'une emprise
 30 | des canalisations similaires ou

355 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 | compatibles;
 2 | -- utiliser en tout ou en partie une
 3 | emprise existante pour y localiser une
 4 | partie ou la totalite du projet;"

5 | On finit par:
 6 | "- jumeler des emprises."

7 | On parle toujours de canalisations ou
 8 | des emprises et structures de meme nature. A la page
 9 | 3-2, premiere ligne, et je cite:

10 | "Si ces elements de solution
 11 | s'averaient inexistantes, les criteres
 explicites plus loin seront pris en

12 application."
13 La, ce que vous avez nomme tout a
14 l'heure s'applique.
15

16 Q. Est-ce que vous etes en train de
17 me dire que le comite ministeriel a defini des criteres
18 prioritaires? Vous dites "Moi, j'ai trouve. C'est moi
19 qui ai redige le document, ou mon equipe, et j'ai
20 trouve qu'il y avait des criteres prioritaires et
21 c'etait necessairement passer de facon juxtaposee aux
22 canalisations existantes".

23 Etes-vous en train de me dire que
24 c'est le comite interministeriel qui a determine des
25 criteres prioritaires ou si c'est vous en fonction
26 d'une premisses de depart?

27 M. DELISLE: Maitre Thibault, il faut
28 toujours placer les documents ou les directives ou les
29 criteres dont on parle dans leur contexte.

30 Les criteres qui ont ete elabores en 356 Gazoduc TQ
Contre-int. (Me Thibault)
1980-81 par le comite interministeriel, c'etait dans le
cadre du projet de construction d'un gazoduc a travers
le Quebec. Donc, de facon pratique, a l'est de
Montreal. Comme vous le savez sans doute, dans ce
secteur-la il n'y a aucune canalisation de quelque
nature que ce soit. On se situe en 1981.

6
7 On ne pouvait pas parler a ce moment-
8 la de canalisations existantes. Depuis 1981 il s'est
9 construit passablement de pipelines au Quebec, que ce
10 soit des oleoducs ou des gazoducs, et les instances
11 gouvernementales, que ce soit la Commission de la
12 protection du territoire agricole ou que ce soit le
13 ministere de l'Environnement, nous ont toujours demande
14 et incite a jumeler nos emprises, a utiliser les
15 canalisations existantes, bref, a regarder d'abord et
16 avant tout les premiers criteres qui apparaissent a la
17 page 3-1.

18 Q. Vous dites qu'ils vous ont
19 toujours incites. Vous referez a quelles directives ou
20 a quelles normes lorsque vous faites allusion a ca, et
21 en quelle annee?

22 M. DELISLE: Ce n'est pas une
23 directive comme telle. C'est le gros bon sens. Ce
24 sont les discussions et les consultations que l'on a
25 avec differents organismes que j'ai nommes
26 precedemment.

27 Ca inclut aussi l'Union des
28 producteurs agricoles et les municipalites concernees.
La premiere reaction, c'est: est-ce qu'il n'y a pas

29 | une canalisation dans le secteur qu'on pourrait

30 | 357 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
utiliser et est-ce qu'on ne peut pas regrouper les
emprises de meme nature?

J'imagine que c'est la meme chose au
niveau des lignes electriques. C'est la meme chose au
niveau des infrastructures diverses.

Alors c'est ce qu'on a mis ici.

Q. Donc, si je suis votre logique, je
comprendrai qu'a partir du moment ou le gazoduc de Gaz
Metropolitain est implante, a partir du moment ou le
gazoduc de TQM est implante, vous allez dans l'avenir
toujours suivre la meme logique et, donc, elargir ces
corridors pour implanter d'autres gazoducs ou d'autres
projets similaires?

Si on suit votre logique, on va
toujours s'en aller, au detrimement des proprietaires
concernes, a agrandir l'autoroute de l'energie, pour ne
pas parler de l'autoroute de l'informatique.

Selon votre temoignage, on est pris
dans un carcan absolu et incontournable puisque le
premier critere prioritaire c'est de suivre tous ces
couloirs, le meme couloir tout le temps.

M. DELISLE: Est-ce que vous avez une
question?

Q. Oui. Je vous demande votre
opinion. Est-ce que votre reponse implique que
definitivement TQM ou les petrolieres vont suivre
toujours ce critere-la?

Me LECLERC: Monsieur Delisle ne peut
pas repondre pour ce que les petrolieres vont faire.

Me THIBAUT: C'est une opinion.

358 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)

Me LECLERC: Monsieur Delisle peut
repondre pour ce que TQM a fait dans cette instance.

Me THIBAUT:

Q. Alors TQM suivrait la meme logique
lorsqu'elle planterait un nouveau gazoduc?

M. DELISLE: Si TQM implantait un
nouveau gazoduc par exemple entre Montreal et Quebec,
elle suivrait le gazoduc existant etant donne qu'il y a
deja une emprise et qu'il serait possible dans cette
emprise d'y placer une deuxieme canalisation.

11 Si on devait, comme dans le cas de
12 TransCanada PipeLines, ajouter une conduite
13 additionnelle, on suit les conduites existantes plutot
14 que multiplier les corridors.

15 Q. Monsieur Delisle, a ete depose au
16 BAPE, suite a la demande du President, une lettre de
17 monsieur Polisois qui...

18 Me LECLERC: Madame la Presidente, non
19 seulement on refait le debat de GH-1-97, mais on est en
20 train de refaire le debat du BAPE.

21 A un moment donne il va falloir
22 trancher quant aux limites de ce qui a deja ete fait et
23 ce qui est permis dans ce cadre-ci.

24 On est en train de discuter des
25 criteres generaux de localisation du gazoduc dans leur
26 ensemble, non seulement celui-ci dans GH-1-97, mais des
27 oleoducs et gazoducs futurs. On refait le meme debat.

28 Je croyais comprendre de la loi et de
29 vos directives qu'on n'est pas ici pour ca. Qu'on
30 partait des objections des clients de maitre Thibault,

359 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
1 les points soulevés dans les objections de maitre
2 Thibault et qu'on avait nos reponses.

3 Les clients de maitre Thibault
4 donnaient les leurs et suite aux reponses donnees dans
5 le cadre de ce debat, l'Office rendait une decision.

6 Me THIBAUT: Madame, vous allez avoir
7 a dire sur quels criteres vous allez choisir le
8 meilleur trace possible.

9 Je suis en train de questionner
10 l'expert de TQM qui a defini les traces. Je suis en
11 train de definir quels criteres il a utilises.

12 C'est avec ces criteres-la qu'on est
13 pris et lui, il fait une premisses de base. Il dit:
14 "En fonction des directives ministerielles, des
15 rencontres que j'ai eues".

16 Je veux voir si la directive de TQM,
17 la premisses de TQM ou s'il se base comme expert sur
18 d'autres directives, sur ce qu'il se passe
19 veritablement dans ces comites-la.

20 Je veux tout simplement deposer le

3 | environnementales, autorisations, preavis publics,
4 | recherches pour des sites archeologiques.

5 | Tous ces criteres-la ont ete discutees.
6 | Vous demandez meme, dans le cadre de l'emission d'un
7 | certificat, qu'on regarde les couloirs alternatifs, ce
8 | qui a ete fait pour l'ensemble du pipeline.

9 | Pour donner un sens a la loi, a mon
10 | avis, on doit lire les deux articles en meme temps. On
11 | ne peut pas, dans le cadre d'une audience en vertu des
12 | articles 34 et suivants, notamment a l'article 35,
13 | remettre tous ces criteres generaux en place.

14 | Le legislateur vous dit: "Vous avez
15 | une audience sur les motifs d'opposition" et c'est ce
16 | qu'on regarde. Il vous autorise meme a exercer la
17 | discretion que vous avez exercee d'autoriser la
18 | construction du pipeline sur des sections qui ne font
19 | pas l'objet d'une contestation.

20 | On se retrouve maintenant dans une
21 | situation qui est tout a fait intenable, en ce sens
22 | qu'on a des traces alternatifs suggeres et c'est ce que
23 | mon confrere vous a suggere avec ces traces
24 | alternatifs, ou on est en train de discuter de criteres
25 | vis-a-vis des parties du gazoduc qui sont deja
26 | approuves.

27 | C'est un non-sens. Il faut trancher
28 | dans un sens, de savoir quel est l'objet de ces
29 | audiences-ci, parce que sinon, on continue au fur et a
30 | mesure que mon confrere demande de faire cette preuve.

362 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)

1 | Ce que je vous dis, pour que la
2 | legislation ait un sens, il faut que le critere
3 | d'objection soit limite aux elements de la propriete
4 | visee par la personne qui a fait une declaration
5 | d'opposition, a defaut de quoi, on recommence.

6 | Et recommencer, pour moi, c'est une
7 | chose qui est impensable pour deux raisons.
8 | Juridiquement, c'est remettre en question, a toutes
9 | fins pratiques, une decision anterieure.

10 | Parce qu'on vous a propose des
11 | couloirs alternatifs qui totalisent, pour l'ensemble,
12 | 75 kilometres.

13 | Celui dont on parle a l'heure
14 | actuelle, c'est 30 kilometres sur un trace de base de
15 | 213 kilometres.

16 | Est-ce que ca veut dire que toute la
17 | preuve qui a ete faite et pour laquelle l'Office a
18 | insiste dans le but d'obtenir un certificat en vertu de

19 | l'article 52 ne vaut plus rien?

20 | Et si jamais l'Office acceptait, dans
21 | le cadre de ces audiences, de refaire un tel debat, n'y
22 | aurait-il pas lieu a ce moment-la, pour respecter les
23 | exigences de l'article 52, de refaire toute cette
24 | preuve-la?

25 | Pour moi, c'est un non-sens, madame la
26 | Presidente. Il faut, pour donner une direction a la
27 | loi et un sens aux deux articles combines, que les
28 | motifs et les objets de cette audience soit limites tel
29 | que le precise le legislateur dans les motifs
30 | d'opposition.

363 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 | Me THIBAUT: Avec votre permission,
2 | j'ai un mot.

3 | Il est en train de vous dire que vous
4 | n'avez pas de juridiction, en quelque sorte, parce que
5 | vous avez pris une decision et que, a ce moment-la,
6 | compte tenu de la decision que vous avez prise, vous
7 | avez approuve tous les traces.

8 | Comment est-ce qu'on donne un sens a
9 | l'article 36?

10 | L'article 36, il le vide de son
11 | contenu.

12 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, nous
13 | vous avons entendu sur cette question. Nous allons
14 | decider.

15 | Un moment, s'il vous plait.

16 | --- (Pause/Recess)

17 | --- A la reprise/Upon resuming

18 | LA PRESIDENTE: Nous avons largement
19 | depasse les 10 minutes que nous nous etions accordees,
20 | mais nous croyions qu'il etait important de faire
21 | certaines mises au point a ce moment-ci pour guider la
22 | procedure qui va suivre.

23 | --- DECISION DU TRIBUNAL:

24 | LA PRESIDENTE: L'Office considere
25 | qu'il est utile a ce moment d'etablir des principes
26 | selon lesquels il decidera de la pertinence de la
27 | preuve.

28 | L'objet de cette audience, tel que
29 | definit par l'article 36(1) de la Loi, est la
30 | determination du meilleur trace possible et des

364 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)

1 | methodes et moments les plus appropries a la
2 | construction du gazoduc.

3 Dans ce contexte, il est pertinent de
4 considerer les criteres de localisation employes
5 ordinairement pour determiner un trace. La meilleure
6 route est generalement le resultat d'un compromis entre
7 les criteres utilises et les contraintes rencontrees.

8 En consequent, l'Office est d'avis
9 qu'il est pertinent de considerer les criteres et les
10 contraintes relativement a la route etablie par TQM, et
11 les criteres et contraintes relativement a la route
12 proposee par les proprietaires concernes.

13 Maitre Thibault, il n'est pas question
14 de revisiter la decision GH-1-97, mais les principes
15 que nous venons de decrire devraient vous guider pour
16 proceder avec votre interrogatoire et, par consequent,
17 nous vous demandons de proceder.

18 Me THIBAUT: Je vous remercie, madame
19 la Presidente.

20 Un point concernant votre decision.
21 Je ne remets pas en question la decision, je veux juste
22 preciser certaines choses.

23 En tant que tribunal administratif, il
24 va de soi que...

25 J'ai cru comprendre qu'on n'est pas
26 enferme dans un proces serre, dans le sens suivant:
27 C'est que vous etes maitres de la procedure et de la
28 preuve, et a ce moment-la, evidemment il y a une foule
29 de documents qui peuvent etre deposes.

30 Je ne voudrais pas non plus que l'on

365 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
1 se retrouve dans une contestation -- comme ce document-
2 la que l'on voulait déposer, et il y en a quelques
3 autres qui peuvent etre de la meme nature.

4 Je ne voudrais pas que l'on se
5 retrouve dans une contestation. On n'est pas dans le
6 cadre d'un proces civil, on est dans le cadre d'un
7 tribunal administratif.

8 Vous avez fixe certains parametres, et
9 a ce moment-la je comprends que la nature meme de
10 l'article 36 nous dit qu'on doit presenter des
11 observations, et que vous devez tenir compte des
12 observations de toutes les parties, en audience
13 publique, dans la determination.

14 Donc, le sens que je donne aux mots

15 | "des observations qui lui ont ete presentees", autant
16 | de la part de la Coalition que des observations qui
17 | viendront du banc des experts, comme vous avez procede
18 | la premiere fois, tout l'ensemble des observations qui
19 | sont pertinentes au debat viendra de nos experts.

20 | La question de pertinence, je vous la
laisse.

21 | Ceci dit, pour ne pas que l'on
22 | commence comme on avait commence tout a l'heure avec
23 | des objections sur le depot de tel, tel ou tel
24 | document, toutes les observations qui sont relatives au
25 | meilleur trace possible, mon entendement au niveau
26 | procedural serait qu'il serait recevable "en preuve".
27 |

28 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, je ne
29 | peux pas vous donner d'assurance que vous pourrez
30 | déposer les documents que vous considerez pertinents

366 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)
sans qu'il y ait des objections.

1 | Maitre Leclerc a le droit de faire les
2 | objections qu'il entend faire, mais l'Office exercera,
3 | au besoin, sa discretion quant a la procedure.
4 |

5 | Entre-temps, j'espere que les
6 | directives que nous venons de vous donner vont vous
7 | aider a tous les deux a determiner ce qui est pertinent
8 | dans l'audience.

9 | Me LECLERC: Est-ce que je pourrais
10 | faire une suggestion, madame la Presidente?

11 | Dans vos directives et ce qui, je
12 | crois comprendre, decoule de vos regles de pratique, et
13 | caetera, que vous avez adoptees dans ce cas-ci, vous
14 | nous avez demande de déposer a l'avance les documents
15 | qu'on invoquerait, ce que nous avons fait. Mes
16 | collegues les ont.

17 | Je pense que cela pourrait facilement
18 | faciliter le deroulement de l'audience si mon confrere
19 | me donnait a l'avance les documents qu'il veut
20 | soumettre -- et si evidemment je n'ai pas d'objection.

21 | Mais au fur et a mesure qu'il les
22 | presente, je n'ai aucune espece d'idee de ce qu'il va
23 | vouloir déposer, et a ce moment-la je suis oblige de
24 | reagir sur le coup.

25 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, je
26 | pense que je n'ai pas besoin de vous entendre la-
27 | dessus, parce que cela fait plusieurs fois que maitre
28 | Leclerc fait cette requete. C'est une requete legitime
pour lui de connaitre a l'avance la preuve qu'il doit

29 | rencontrer et qu'il doit examiner.

30 | 367 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
Qu'est-ce que vous avez a repondre?

1 |

2 | Me THIBAULT: Je vais le faire dans le
3 | meilleur du possible, madame. Ecoutez, nous n'avons
4 | pas juste un client avec deux filieres comme cela. Ce
5 | sont des gens ordinaires qui ont prepare leurs
6 | dossiers.

6 |

7 | C'est sur que j'ai contribue a leur
8 | aider, mais je n'ai pas...

8 |

9 | C'est fait dans le cadre de leur
10 | travail regulier.

10 |

11 | Donc, dans la mesure du possible, j'ai
12 | toujours contribue avec mes collegues de travail et je
13 | vais continuer de le faire.

13 |

14 | LA PRESIDENTE: On ne demande pas des
15 | cahiers bien relies et bien lisses. Je suis certaine
16 | que maitre Leclerc se contentera de choses "point
17 | form".

17 |

18 | Me LECLERC: C'est exact, madame la
19 | Presidente.

19 |

20 | Mon collegue, en se preparant pour
21 | venir ici aujourd'hui, savait exactement ce qu'il
22 | voulait déposer en preuve. Au moins si je pouvais les
23 | voir une heure ou deux avant. En les examinant, je
24 | pourrais lui dire tout de suite "je n'ai pas
25 | d'objection, vous pouvez les laisser aller". Ceux pour
26 | lesquels j'aurais des objections, evidemment je les
27 | ferais a ce moment-la, ou l'on pourrait meme en parler
28 | au prealable.

28 |

29 | LA PRESIDENTE: Il me semble que si
30 | cela se passait, dans la mesure du possible evidemment,

30 |

368 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
avant le moment de l'audience, le plus longtemps
possible avant le moment de l'audience, cela eviterait
plusieurs discussions que nous avons eues deja, et cela
aiderait tout le monde.

1 |

2 |

3 |

4 |

Me THIBAULT: Excusez-moi.

5 |

6 | Q. Monsieur Delisle, je vous ai
7 | laisse le document. Je vous demanderais d'en prendre
8 | connaissance, le document du BAPE. Pas du BAPE...

8 |

Je vous l'ai passe tout a l'heure.

9 |

M. DELISLE: Non. Je vous l'ai remis

10 | tout de suite.

11 |

12 | Q. Vous me l'avez remis. Okay, il
13 | est ici.

14 | Monsieur Delisle, est-ce que vous avez
15 | pris connaissance du document?

16 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault,
17 | desirez-vous une cote maintenant?

18 | Me THIBAULT: Oui.

19 | LA GREFFIERE: Le prochain document
20 | portera la cote C-7-4.

21 | --- PIECE NO. C-7-4:

22 | Lettre du ministere des Ressources
23 | naturelles -- Direction de
24 | l'efficacite energetique, signee par
25 | Gabriel Polisois en date du 2 juillet
26 | 1997, portant sur les audiences du
27 | BAPE sur le trace du gazoduc vers
28 | PNGTS

29 | Me THIBAULT:

30 | Q. Monsieur Delisle, vous comprendrez

369 Gazoduc TÇ

Contre-int. (Me Thibault)
que c'est un resume des directives du comite
interministeriel.

1 |

2 |

3 | J'imagine que lorsque vous faites
4 | reference au comite interministeriel dans le rapport
5 | numero 1, c'est ce meme comite interministeriel auquel
6 | fait allusion monsieur Polisois qui etait le directeur.

6 |

7 | Est-ce que c'est le comite
8 | interministeriel auquel vous faisiez allusion tout a
9 | l'heure?

9 |

10 | M. DELISLE: Oui.

10 |

11 | Q. Si je comprends bien, quand vous
12 | disiez que vous aviez un critere prioritaire...

12 |

13 | Si je comprends bien, ce document-la
14 | nous indique que c'est plutot un guide de reference au
15 | sujet des criteres. En d'autres termes, ils n'ont pas
16 | arrete de criteres prioritaires. Ils ont donne un
17 | guide de reference qui n'exclut pas, je vous le
18 | concede, la juxtaposition des emprises.

18 |

19 | Est-ce que c'est votre comprehension
20 | du document?

20 |

21 | M. DELISLE: Ma comprehension de ce
22 | document emis par monsieur Polisois, le 2 juillet 1997,
est suite a une demande que le BAPE avait faite de

22 |

23 | trouver la documentation originale, ce que monsieur
24 | Polisois n'a pas été capable de faire à ce moment-là.

25 |
26 | Monsieur Polisois a, je pense,
27 | retourne en arrière et il a perdu ce document-là.

28 | Alors, c'est encore une fois en
29 | réponse à une demande du BAPE de trouver la
30 | correspondance originale.

370 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)

1 | Q. Pouvez-vous répondre à ma
2 | question?

3 | Ce n'est pas ma question de savoir
4 | comment est-ce qu'il l'a retrouvé et à qui il l'a
5 | donne.

6 | Ma question c'est: De votre
7 | compréhension, est-ce que vous comprenez toujours que
8 | le critère de la juxtaposition des emprises est un
9 | critère prioritaire, en fonction de la source sur
10 | laquelle vous avez puisé pour définir vos critères, à
11 | savoir le comité interministériel.

12 | Si monsieur Polisois n'a pas pu
13 | retrouver le document, au fond, je pourrais vous poser
14 | la question suivante: Est-ce que vous l'avez déjà vu
15 | ce document-là?

16 | M. DELISLE: Oui, je l'ai déjà vu.

17 | Q. Vous l'avez déjà vu. C'est un
18 | document qui date de quelle année?

19 | M. DELISLE: Je dirais vers 1981.

20 | Q. Est-ce que le résumé qu'en donne
21 | monsieur Polisois est conforme à la compréhension que
22 | vous avez du document que vous avez vu dans les années
23 | 1980?

24 | M. DELISLE: De façon générale, oui.

25 | Q. Bon. Est-ce que de façon
26 | générale, c'est le document que vous avez vu dans les
27 | années 1980 ou est-ce celui que vous avez devant vous,
28 | comme C-7-4, qui indique qu'il y a un critère
29 | prioritaire dans l'établissement des traces, à savoir
30 | la juxtaposition absolue et nécessaire sur des emprises

371 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
existantes?

1 | Est-ce que c'est votre compréhension?
2 |

M. DELISLE: Je regarde le dernier

3 | article qui dit:
4 | "Ce rapport concluait globalement en
5 | faveur du regroupement des
6 | infrastructures energetiques et autres
7 | tout en tenant compte des specificites
8 | et des contraintes de tels
9 | regroupements."
10 | C'est exactement ce qu'on a fait dans
11 | notre projet.
12 |

13 | Q. A ce moment-la, je vous
14 | demanderais peut-etre de lire le paragraphe 5
15 | egalement. Pouvez-vous en prendre connaissance?

16 | Quand on dit:
17 | "A cette epoque, la philosophie de
18 | base etait le regroupement des
19 | infrastructures et ce, dans le mesure
20 | du possible. Les corridors
21 | privilegies etaient les emprises des
22 | autoroutes et des routes ainsi que le
23 | long des lignes de transport
24 | d'electricite."

25 | Donc, n'est-il pas exact de croire
26 | qu'il n'y a pas qu'un critere dans la determination des
27 | traces, a savoir, uniquement de privilegier de facon
28 | absolue les couloirs energetiques ou les couloirs de
29 | TQM, mais egalement aussi les emprises des autoroutes,
30 | tel que defini dans votre document initial a la page

372 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)

3.2, savoir:

1 | "favoriser le passage du gazoduc a la
2 | limite des champs cultives en longeant
3 | des infrastructures existantes
4 | (routes, autoroutes et voies
5 | ferrees)..."

6 | N'est-il pas exact que cela aussi est
7 | un critere non pas prioritaire, mais aussi important
8 | que la juxtaposition aupres des emprises?
9 |

10 | M. DELISLE: Comme on dit a l'article
11 | 10, c'est de regrouper les emprises en tenant compte
12 | des specificites et des contraintes de tels
13 | regroupements.

14 | Ce qu'on a fait dans ce projet-la,
15 | nous longeons tantot des infrastructures electriques,
16 | tantot des infrastructures pipelinieres, tantot des
17 | autoroutes, tantot des lignes de l'eau, des chemins
18 | etc, toujours pour se situer, autant que possible, a la
19 | limite des lots, a la limite des proprietes, mais en
20 | autant que ces caracteristiques-la existent.

21 Q. Avant Waterloo, pouvez-vous nous
22 indiquer approximativement, soit de memoire ou en
23 consultant vos acolytes, pendant combien de kilometres
24 avez-vous longe l'autoroute 10, avant le point de
25 distribution de Waterloo?

26 M. DELISLE: Madame la Presidente,
27 dans le cadre de votre decision, la, ce que je vais
28 soulever, c'est qu'avant Waterloo, il n'y a aucune
29 declaration d'opposition.

30 Q. C'est pour amender un point de

373 Gazoduc TÇ

1 Contre-int. (Me Thibault)
2 comparaison, madame.

3 Si on nous dit que d'une part, de
4 temps en temps, on doit appliquer un critere versus
5 l'autre, il est peut-etre normal et pertinent qu'on ait
un point de comparaison.

6 Ce n'est pas pour contester.

7 LA PRESIDENTE: Mais maitre Thibault,
8 il faut quand meme aussi contenir la discussion. Vous
9 avez un bout de route auquel vos proprietaires
10 s'objectent et vous devriez vous en tenir a ce bout de
11 route-la.

12 Parce que les comparaisons sur toute
13 la route ne vous aiderons pas tellement, parce que, je
14 viens de vous dire que les criteres sont ordinairement
15 utilises.

16 Ce ne sont pas des criteres absolus
17 dont on ne peut pas sortir. Ils sont temperes et
18 choisis compte tenu des contraintes rencontrees. Les
19 comparaisons sont tres difficiles.

20 Me THIBAULT: D'accord. Alors, je le
21 retire et je m'en tiendrai donc au corridor.

22 Q. Donc, n'est-il pas exact, monsieur
23 Delisle, de dire que lorsque ces directives-la, enfin,
24 c'est un guide de reference et non pas un document
25 gouvernemental officiel, n'est-il pas exact de dire
26 qu'a cette epoque-la, en 1980 et donc, en 1983, quand
27 vous avez place le premier gazoduc de Gaz
28 Metropolitain, a l'epoque c'etait Gaz Intercite, qu'il
29 n'y avait pas de plan d'aménagement des MRC, a cette
30 epoque, quand ca a ete determine?

374 Gazoduc TÇ

1 Contre-int. (Me Thibault)

2 M. DELISLE: Les shemas d'aménagement
3 n'existaient pas, mais dans certaines MRC, il y avait
un plan d'aménagement preliminaire ou quelque chose

4 | dans le genre. C'est-a-dire qu'on commençait.

5 | Q. Donc, n'est-il pas exact, pour le
6 | dossier concerne, la MRC Memphremagog, ils n'avaient
7 | pas de plan d'aménagement?

8 | M. DELISLE: C'est possible.

9 | Q. N'est-il pas exact que vous avez
10 | declare, a certaines audiences, lorsque l'emprise de
11 | 1983 existait, quand vous avez decide de debattre cette
12 | emprise-la,

13 | Me LECLERC: Madame la Presidente, si
14 | on fait reference a des declarations que monsieur
15 | Delisle aurait fait, j'apprécierais qu'on lui dise a
16 | quel endroit et qu'on lui montre l'exemplaire de la
17 | declaration qu'il aurait faite.

18 | Me THIBAUT: Je pourrais vous le
19 | sortir, mais je n'ai pas...

20 | Je vais vous donner la reference.
21 | C'est: N'est-il pas exact que vous avez declare au
22 | BAPE qu'a l'epoque, lorsque Hydro Quebec plaçait des
23 | traces, parce qu'on parle de couloirs energetiques, le
24 | seul critere applicable, a cette epoque-la, etait la
25 | ligne droite?

26 | Me LECLERC: Avez-vous la reference,
27 | de facon a ce que monsieur Delisle puisse la regarder?

28 | Me THIBAUT: Ecoutez, je ne peux pas
29 | sortir les notes stenographiques du BAPE, mais quand
30 | meme...

Contre-int. (Me Thibault) 375 Gazoduc TQ

1 | LA PRESIDENTE: Mais vous savez tres
2 | bien que le contexte dans lequel la remarque a pu etre
3 | faite est tres important. C'est une requete tres
4 | raisonnable de maitre Leclerc.

5 | Me THIBAUT:

6 | Q. Alors, je vais poser ma question
7 | autrement. Monsieur Delisle, quels etaient les
8 | criteres a l'epoque, lorsque Hydro Quebec a passe sa
9 | ligne, avant TQM, la ligne de 1983?

10 | M. DELISLE: Je n'en ai aucune idee,
11 | monsieur Thibault, je ne travaillais pas dans ces
12 | projets-la, a ce moment-la.

13 | Q. Et vous n'avez jamais fait de
14 | declaration a cet effet-la? C'etait en quelle annee,
15 | soit dit en passant, les lignes d'Hydro Quebec? Est-ce
16 | que vous le savez?

17 | M. DELISLE: Je n'en ai aucune idee.

18 Q. Vous nous avez fait état, et je
19 n'ai pas trop compris, que lors d'un feu qui avait eu
20 lieu dans votre bureau, vous aviez perdu les documents
21 concernant les données qui auraient servi de base de
22 pré-examen de l'autoroute 10, en 1983.

23 Est-ce que j'ai bien compris votre
24 témoignage à cet effet-là?

25 M. DELISLE: Oui, je pense avoir dit à
26 peu près ça.

27 Q. Alors, je reviens aux cartes que
28 vous avez produites et j'aurais des questions
29 d'information à vous poser.

30 Peut-être que vous pouvez les mettre

Contre-int. (Me Thibault) 376 Gazoduc TÇ
1 au tableau. Les documents, c'est 3 de 3, 1 de 3 et 2
2 de 3 qui ont été déposés en supplément. Le numéro de
3 la cote est B-20.

4 J'ai encore quelques questions à
5 poser.

6 --- (Une courte pause/A short pause)

7 Me THIBAULT:

8 Q. Pour l'ensemble des trois, je
9 voudrais savoir comment ont été établis les inventaires
10 sylvicoles dans ces trois volets.

11 Me LECLERC: Madame la Présidente, si
12 les questions de mon confrère sont dirigées de
13 l'inventaire sylvicole du trace qui a été retenu dans
14 la Décision GH-1-97 et surtout si ça vise les mesures
15 de mitigation environnementale, je m'interroge sur la
16 pertinence de ces questions, pour les motifs suivants.

17 L'examen des aspects environnementaux,
18 des effets environnementaux et des mesures de
19 mitigation appropriées applicables à ce trace a fait
20 l'objet d'une étude approfondie, a été acceptée par
21 l'Office, a été entérinée par le ministre de
22 l'Environnement et ensuite les autorités compétentes
23 ont exercé leur juridiction à cet égard.

24 Ceci dit, compte tenu de votre
25 directive, je ne veux surtout pas empêcher mon collègue
26 de poser des questions précises à l'égard d'un lot
27 visé, et caetera, mais j'aimerais faire la mise en
28 garde à ce stade-ci qu'on ne remet pas en question, à
29 mon avis, à moins d'indication contraire de votre part,
30 les conclusions de ces rapports que le trace indique

Contre-int. (Me Thibault) 377 Gazoduc TÇ
1 dans GH-1-97 est acceptable selon un point de vue

14 | la topo est-elle si difficile que ca, c'est comme me
15 | dire "Non, je vous renvoie au rapport d'evaluation
16 | environnementale".

17 | Ce que j'essaie de dire c'est qu'on ne
18 | peut pas nous servir un argument auquel on ne peut pas
19 | repondre, ou on ne peut pas questionner la base de
20 | leurs donnees, ou encore tenter de vous convaincre que
21 | notre trace n'a pas d'allure.

22 | C'est dans ce sens-la qu'en terme
23 | d'equite il ne faudrait pas nous bloquer la. Je ne
24 | sais pas pourquoi on bloque a chaque fois qu'on essaie
25 | d'avancer au niveau des interrogatoires la-dessus.

26 | LA PRESIDENTE: Maitre Leclerc...?

27 | Me LECLERC: Je ne m'objecte
28 | aucunement a ce que maitre Thibault pose des questions
29 | sur tout critere avance par monsieur Delisle,
30 | environnementales ou autres, sur le trace alternatif

1 | Contre-int. (Me Thibault) 379 Gazoduc TQ
suggere par ses clients.

2 | Sa question precise etait: Comment
3 | ont ete faites les etudes sylvicoles sur le trace
4 | retenu? C'est a cet element-la que je fais l'objection
5 | parce que je vous dis que le trace retenu a ete evalue
6 | au point de vue environnemental, a fait l'objet d'une
7 | etude approfondie, le processus legislatif a ete suivi
8 | et il y a une conclusion a cet egard.

9 | S'il veut poser des questions
10 | concernant leur propre trace, les connaissances de
11 | monsieur Delisle, c'est tout a fait legitime. La je
12 | l'entends dire que c'est a l'egard du trace de
13 | l'autoroute 10. Je ne m'objecte pas. Mais si on
14 | revient sur l'autre, c'est le but de mon objection, sur
15 | le trace propose par Gazoduc TQM dans cette instance...

16 | Me THIBAUT: On le voit, ils sont la,
17 | mais sur le trace de l'autoroute 10...
18 | --- (Une courte pause/A short pause)

19 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, les
20 | effets environnementaux de la route determinee par TQM
21 | ont ete evalues et il a ete trouve qu'ils ne seraient
22 | pas nefastes, compte tenu des attenuations. Nous ne
23 | revenons pas la-dessus.

24 | Les effets qui n'ont pas ete examines
25 | sont ceux de la route que vos proprietaires proposent
26 | comme route alternative. Il est certainement pertinent

27 | de regarder ces effets, mais nous ne revenons pas sur
28 | les effets environnementaux de la route proposee par
29 | Trans Quebec & Maritimes.

30 | Me THIBAULT: Ecoutez. Ils ont

380 Gazoduc TÇ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | produit une carte pour les deux. Je peux adresser ma
3 | question au niveau de l'autoroute, mais c'est le meme
4 | document, dans le sens que je l'ai posee sur le
document general, mais je le demande pour l'autoroute.

5 | Pour l'autoroute, ils viennent nous
6 | dire, comme je vous l'ai explique...

7 | Comme vous ne remettez pas en question
8 | le trace de TQM au niveau des effets environnementaux,
9 | eux autres remettent en question notre trace a partir
10 | des donnees qui viennent de sortir. Alors, je
11 | questionne ces donnees et je veux questionner ces
12 | donnees.

13 | C'est mon droit fondamental de
14 | questionner les donnees qu'ils pretendent, eux, avoir
15 | decouvertes au sud de l'autoroute 10.

16 | LA PRESIDENTE: C'est comme je vous ai
17 | dit, maitre Thibault. Je pense qu'on s'entend, au
18 | fond, parce que je vous ai dit que votre trace propose
19 | est a l'examen possiblement et c'est le droit de TQM
20 | d'apporter des arguments pour ou contre votre trace
21 | propose.

22 | Me THIBAULT: C'est ca.

23 | LA PRESIDENTE: Si on s'en tient a
24 | votre trace, ca va, mais on ne touche pas aux effets
25 | environnementaux du trace determine par TQM parce que
26 | ca a deja ete fait.

27 | Me THIBAULT: C'est ca.

28 | Et la, vous faites bien de le
29 | preciser. Je repose la question au niveau de
30 | l'autoroute 10.

381 Gazoduc TÇ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | Comment a ete etabli l'inventaire
3 | sylvicole? Est-ce que c'est a partir de photos
aeriennes ou de cartes du ministere de l'Environnement?

4 | Alors, c'est la-dessus que je
5 | questionne.

6 | M. DELISLE: Alors, vous pourriez me
7 | repeter votre question, s'il vous plait?

8 Me THIBAUT:

9 Q. Comment ont été établis les
10 inventaires sylvicoles de votre document B-21 au niveau
11 de l'autoroute?

12 M. DELISLE: Nous avons consulté les
13 cartes d'inventaires existantes telles que préparées
14 par le ministère des Richesses naturelles, je crois, et
15 nous les avons positionnées sur les documents que vous
16 avez là.

17 Il y a aussi eu une brève visite faite
18 à partir de l'autoroute. Alors, nous n'avons pas
19 circulé sur les propriétés, mais nous avons évalué à
20 partir de l'autoroute la position de ces érablières-la
21 pour nous assurer qu'elle était toujours en place,
22 qu'elle n'aurait pas fait l'objet d'une coupe entre
23 l'inventaire fait par le ministère et le constat qu'on
24 a fait.

25 Q. Les cartes auxquelles vous faites
26 allusion pour le ministère des Richesses naturelles,
27 c'est des cartes récentes?

28 De quelle année?

29 M. DELISLE: Je pourrai vous fournir
30 cette information-là. Je l'ai pas avec moi, mais ce

382 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)
1 sont les cartes d'inventaires forestiers.

2 Q. Les cartes d'inventaires
3 forestiers.

4 M. DELISLE: Et ce sont les plus
5 récentes. J'imagine que c'était ce qu'il y avait de
6 plus récent en 1997, au moment où on a préparé ces
7 documents-là.

8 Je pourrai vous revenir avec ça.

9 Q. J'apprécierais.

10 Est-ce que ça pourrait être fait ce
11 soir?

12 Me LECLERC: Dans la mesure où
13 monsieur Delisle peut le faire, je n'ai aucune
14 d'objection.

15 M. DELISLE: Je doute que je puisse
16 avoir cette information ce soir. Je pourrais vous la
17 donner au début de la semaine.

18 Il est important de préciser qu'une
19 fois la consultation de ces cartes-là faite, on a quand

20 | meme fait une verification au terrain.

21 | Me THIBAULT:

22 | Q. Mais la visite sur le terrain a
23 | ete faite a partir de l'autoroute?

24 | M. DELISLE: C'est ce que j'ai dit il
25 | y a quelques instants.

26 | Q. Et ca a ete fait a quelle periode
27 | et par qui?

28 | M. DELISLE: Ca a ete fait en 1997.
29 | La carte est datee du...

30 | Q. On parle de la visite sur le

383 Gazoduc TÇ

1 | terrain.
Contre-int. (Me Thibault)

2 | M. DELISLE: La carte est datee de
3 | juillet 1997.

4 | Donc, cette visite-la a ete faite dans
5 | les jours ou dans les semaines precedentes.

6 | Q. Pouvez-vous nous dire, a partir
7 | des cartes, quelles portions des regroupements
8 | forestiers et commerciaux sont exploitables, selon
9 | votre visite que vous avez faite en 1997 sur le
10 | terrain?

11 | Est-ce que les portions de
12 | regroupements forestiers, par rapport au sud de
13 | l'autoroute, sont exploitables?

14 | M. DELISLE: Je ne peux pas repondre a
15 | cette question parce qu'on peut determiner, a mon avis,
16 | cet aspect-la par un inventaire plus detaille sur le
17 | terrain comme tel et ca depend de plusieurs facteurs.

18 | Q. Est-ce qu'il y a des erablieres
19 | qui sont exploitees?

20 | M. DELISLE: Oui.

21 | Q. Combien?

22 | Au sud de l'autoroute, sur votre
23 | trace, pouvez-vous nous indiquer lesquelles?

24 | M. DELISLE: Je peux vous en pointer
25 | une en particulier qui est sur tubulure.

26 | Q. Je ne vois pas, la. Je vois des
27 | peuplements d'erables a sucre.

28 | Je vous demande combien d'erablieres,
29 | suite a votre visite sur le terrain -- pas vous
30 | personnellement, mais vos gens -- sont exploitees au

384 Gazoduc TÇ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | sud de l'autoroute et a partir des documents,
3 | principalement 2 de 3 et 3 de 3 aller jusqu'au secteur
4 | du couloir du lac Orford?

4 | M. DELISLE: J'avais commence a vous
5 | dire que j'ai constate, il y a quelques jours en me
6 | deplacant vers cet endroit-ci, qu'il y a une erabliere
7 | sur tubulure avec cabane a sucre dans la region de
8 | Waterloo.

9 | Je vais vous la pointer, mais
10 | j'insiste pour vous montrer que sur l'acetate, ce qu'on
11 | a identifie, ce sont les erablieres ou les peuplements
12 | d'erables a sucre a 66 pour cent et plus.

13 | Une deuxieme qui etait de 33 pour cent
14 | a 66 pour cent et la derniere, c'est plus de 50 pour
15 | cent.

16 | Alors, l'exercice qu'on a fait, c'est
17 | de determiner ou d'identifier les peuplements avec
18 | erables, mais ce n'etait pas de determiner s'ils
19 | etaient exploites ou non.

20 | Je peux vous en pointer une sur la
21 | feuille numero 2.

22 | Q. De vos documents, si je comprends
23 | bien, outre celle que vous avez pu constater
24 | personnellement, vous ne savez pas si ceux proposes au
25 | sud de l'autoroute etaient en exploitation?

26 | Mais vous en connaissez une, vous,
27 | personnellement que vous avez vue. Pouvez-vous nous
28 | indiquer laquelle?

29 | Peut-etre egalement a partir de la
30 | carte que vous avez deposee dans la piece D-20, la

385 Gazoduc TÇ

1 | Contre-int. (Me Thibault)
2 | grande carte ou on voit les SM.

2 | M. DELISLE: Celle qui est sur
3 | tubulure que l'on peut voir en circulant sur
4 | l'autoroute, en autant qu'on y attache une importance,
5 | c'est celle-ci.

6 | Il y a une cabane a sucre qui est
7 | localisee a une dizaine de metres de la cloture de
8 | l'autoroute et elle est sur tubulure.

9 | Il faut presumer qu'elle est

10 | exploitee.

11 | Q. Pouvez-vous nous preciser, pour
12 | les fins de madame la Presidente, celle que vous venez
13 | d'identifier, par rapport a la carte que vous avez
14 | deposee comme D-20, elle se situerait avant le point de
15 | distribution de Waterloo ou apres, sur l'autre carte,
16 | la?

17 | M. DELISLE: Elle est a l'ouest.

18 | Q. A l'ouest.

19 | M. DELISLE: Du point de raccordement
20 | de Waterloo.

21 | Alors, vous avez le point de
22 | raccordement de Waterloo qui est ici et l'erabliere est
23 | environ ici.

24 | Q. D'accord.

25 | Donc, posterieurement a ce point-la,
26 | vous ignorez, si j'ai bien compris votre reponse, s'il
27 | y avait d'autres erablieres en exploitation?

28 | M. DELISLE: A ce stade-ci, je
29 | l'ignore.

30 | Q. D'accord.

386 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)

1 | Toujours a partir de la meme carte, a
2 | partir du point SM-027, au commencement du chemin de la
3 | Diligence, pouvez-vous dire sur le trace qui va
4 | jusqu'au point B, c'est-a-dire le point
5 | d'intersection...

6 | Me THIBAUT: Je ne franchirai pas le
7 | chemin de la Diligence, Madame, parce que c'est l'autre
8 | section.

9 | Me THIBAUT:

10 | Q. Sur le point jusqu'au chemin des
11 | Quatre Goyette, jusqu'au sud de la Municipalite en bas,
12 | combien pourrait-il y avoir de proprietaires touches
13 | par le gazoduc?

14 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, je
15 | vois que vous approchez une autre partie dans votre
16 | questionnaire, un autre sujet.

17 | Me THIBAUT: C'est la derniere.

18 LA PRESIDENTE: Nous avons déjà
19 dépasse 16h00.

20 Me THIBAULT: J'en ai quelques-unes et
21 c'est tout. Je termine avec monsieur Delisle, si vous
22 me permettez.

23 LA PRESIDENTE: Je vais vous donner
24 quelques minutes de plus.

25 Me THIBAULT: Okay.

26 Q. Est-ce que vous avez fait une
27 évaluation...

28 Vous connaissez le nombre de
29 propriétaires concernés. Peut-être qu'on pourrait nous
30 donner ce renseignement-la.

387 Gazoduc TQ

Contre-int. (Me Thibault)

1 Me LECLERC: La seule difficulté que
2 j'ai, madame la Présidente, c'est que monsieur Delisle
3 n'est pas la personne chargée des négociations et n'a
4 pas l'information de qui sont les propriétaires, sauf
5 ceux connus auxquels il a rendu visite et le nombre de
6 personnes.

7 Ce serait une autre personne qu'on
8 pourra avoir disponible ce soir pour donner
9 l'information, s'il me pose la question.

10 Me THIBAULT: Peut-être que je
11 n'aurais pas besoin. Si j'ai un engagement de votre
12 part que vous me donnerez le nombre de personnes que ça
13 peut toucher.

14 Me LECLERC: Entre quel point et quel
15 point?

16 Me THIBAULT: Au début de l'indication
17 de la flèche du SM-027 jusqu'au chemin des Quatre
18 Goyette.

19 --- ENGAGEMENT:

20 Fournir le nombre de propriétaires
21 touchés du point de l'arpentage SM-027
22 sur le chemin de la Diligence jusqu'à
23 l'intersection du chemin des Quatre
24 Goyette. Dans un deuxième temps, tout
25 le long de l'alternative de Stukely
26 Sud/Austin jusqu'au point de jonction
27 de cette alternative du point
28 original.

29 LA PRESIDENTE: Maître Leclerc, est-il
30 possible de montrer sur la carte ces deux points, s'il

388

1 vous plait?

2 Me LECLERC: Ce qu'on nous demande,
3 madame la Presidente, c'est de donner un nom a notre
4 carte du point de l'arpentage SM-27 sur le chemin de la
5 Diligence jusqu'a l'intersection du chemin des Quatre
6 Goyette.

7 Dans un deuxieme temps, tout le long
8 de l'alternative de Stukely/Austin jusqu'a ce point de
9 jonction de cette alternative du point original.

10 Me GRONDIN: Est-ce qu'il serait
11 possible de l'indiquer sur votre carte et de le
12 déposer?

13 Me LECLERC: Oui.

14 LA PRESIDENTE: Nous ajournons jusqu'a
15 18 heures ce soir.

16 --- (Pause/Recess)

17 --- A la reprise/Upon resuming

18 Me LECLERC: Madame la Presidente...

19 LA PRESIDENTE: Maitre Leclerc, vous
20 avez des preliminaires?

21 Me LECLERC: Exact, madame la
22 Presidente.

23 On m'a demande, a la toute fin de la
24 seance de cet apres-midi, de confirmer le nombre de
25 proprietaires et d'indiquer ca sur la carte.

26 Du point A, celui que j'ai indique
27 comme etant la fin du SM-027, jusqu'a la croise du
28 chemin de la Diligence et du chemin des Quatre Goyette,
29 il y a 32 proprietaires prives, dont 23 ont signe des
30 ententes avec TQM.

389

1 Et de ce point, en suivant
2 l'alternative jusqu'a la jonction du trace retenu par
3 TQM que j'ai indique comme etant les points B a C sur
4 la carte, il y a 18 proprietaires dont 13 ont signe.

5 Si vous permettez, je vais déposer la
6 carte qu'on m'a demandee comme etant une piece de TQM.

7 LA GREFFIERE: La piece portera le
8 numero B-22.

9 --- PIECE NO. B-22:

10 Trace alternatif Bromont-Lac Orford,
11 ainsi que le nombre de proprietaires
12 sur le trace

13 Me LECLERC: Ceci complete les
14 questions preliminaires, madame la Presidente.

15 Me THIBAUT: C'est de B a...

16 Me LECLERC: Je vais aller l'indiquer
17 au tableau, si vous le permettez.

18 Me THIBAUT: Oui, s'il vous plait.

19 Me LECLERC: Sur la carte, j'ai
20 indique ici un point A, jusqu'ici un point B et il y a
21 32 proprietaires prives, dont 23 ont signe.

22 Lorsqu'on fait la distinction entre
23 proprietaires prives et publics, c'est qu'il y a
24 certains endroits ou retrouve le ministere des
25 Transports, des residus de terrain et des choses comme
26 ca.

27 Donc, 32 proprietaires dont 23 ont
28 signe et ici, c'est le point jusqu'a la jonction du
29 trace approuve, il y a 18 proprietaires prives dont 13
30 ont signe.

390

1 Donc, le point B est ici, le point A
2 est la et le point C est la sur l'exhibit que j'ai
3 remis.

4 LA PRESIDENTE: Merci, maitre Leclerc.

5 Maitre Thibault, c'est le moment de
6 presenter votre preuve.

7 Me THIBAUT: Alors, madame Plante et
8 monsieur Robert.

9 Me GRONDIN: Je m'excuse, madame la
10 Presidente, il y a d'autres parties qui n'ont pas
11 contre-interroge les temoins de TQM.

12 LA PRESIDENTE: Oui.

13 Me GRONDIN: Alors, nous en sommes a
14 Transports Quebec qui ne sont pas presents.

15 Il y a monsieur Eutiquio Alvarez et
16 madame Catherine Chevalier-Alvarez.

17 Est-ce que vous avez l'intention de
18 poser des questions aux temoins de TQM?

19 M. ALVAREZ: Non. Ce n'est pas
20 necessaire, j'ai tout entendu lors des audiences
21 GH-1-97.

22 Me GRONDIN: Merci.

23 Messieurs Jean et Herve Bessette...?
24 --- (Pas de reponse/No response)

25 Me GRONDIN: Monsieur Arthur

26 | Choquette...?
27 | --- (Pas de reponse/No response)
28 | Me GRONDIN: Monsieur Jacques
29 | Drolet...?
30 | --- (Pas de reponse/No response) 391

1 | Me GRONDIN: Lucie et Raymond
2 | Fleurant...?
3 | --- (Pas de reponse/No response)
4 | Me GRONDIN: Robert Harvey...?
5 | --- (Pas de reponse/No response)
6 | Me GRONDIN: Guy Lavertue...?
7 | --- (Pas de reponse/No response)
8 | Me GRONDIN: Heather Winship-
9 | Valentin...?
10 | --- (Pas de reponse/No response)
11 | Me GRONDIN: Ca complete la liste des
12 | comparutions.

13 | Donc, le contre-interrogatoire de TQM
14 | serait complete puisque l'Office n'a pas de questions
15 | non plus.
16 | --- (Les temoins de TQM se retirent)
17 | Me GRONDIN: Alors, madame la
18 | Presidente, si vous me le permettez, a ce moment-ci, je
19 | demanderais au stenographe de bien vouloir inclure la
20 | preuve de monsieur Blanchet de Transports Quebec qui a
21 | ete faite hier dans ce dossier.

22 | Toutes les parties qui sont presentes
23 | ici ce soir ont eu l'opportunit  de le contre-
24 | interroger hier soir et ont exerce ce droit.
25 | --- (Pour preuve du ministere des Transports du Quebec,
26 | voir transcription, Vol. II, pages 209 a 211)
27 | Me GRONDIN: On en serait maintenant a
28 | la preuve des temoins de maitre Thibault.

29 | Me THIBAULT: Madame la Presidente,
30 | madame a prepare un memoire, mais dans le feu roulant 392

1 | de l'action, vous allez en avoir des copies dans pas
2 | grand-temps.

3 | C'est parce que j'en ai donne une
4 | copie a mon confrere selon les directives que vous nous
5 | avez donnees a la fermeture, mais j'ai perdu la
6 | greffiere dans le decor. Ce n'est pas de votre faute.
7 | On va donc déposer un document.

8 | Elle presente des representations
9 | ecrites sur son trace.

10 | LA PRESIDENTE: Avez-vous l'intention
11 | de faire une lecture orale de ce memoire?

12 | Me THIBAULT: Oui. Elle fera une
13 | lecture orale. Je pense que c'est ce qui va etre le

14 plus court, qui va durer a peu pres une demi-heure et
15 elle va expliquer en meme temps.

16 Pourquoi?

17 LA PRESIDENTE: Le memoire ecrit a ete
18 depose. Est-ce qu'il est necessaire de le lire? Je le
19 demandais.

20 Me THIBAUT: Ce serait peut-etre bien
21 si mon collegue veut poser quelques questions.

22 Evidemment, je pourrais poser des
23 questions, mais...

24 LA PRESIDENTE: Tres bien, maitre
25 Thibault, je pense qu'on peut couper court a tout ca.

26 Comme le Tribunal n'a pas vu le
27 memoire, ce serait bien que madame le lise.

28 Me LECLERC: Madame la Presidente,
29 j'etais pour faire la suggestion.

30 On m'a remis le document et je n'ai

393 N. Plante/
En chef (Me Th

1 aucune objection a ce qu'il soit depose. Mais
2 puisqu'il s'agit effectivement d'un document tres long,
3 dans les autres cas, vous ne l'avez pas vu. On
4 pourrait donc l'entendre dans le cas de madame Plante.

5 Est-ce que je pourrais faire la
6 suggestion a mon confrere que pour les autres cas, on
7 verrais une situation du genre? Qu'il fasse un
8 interrogatoire en chef pour couvrir les grandes lignes
9 de ses memoires.

10 Me THIBAUT: Je me suis prepare en
11 consequence. Je peux peut-etre tenter d'en...

12 LA PRESIDENTE: Posez des questions a
13 madame pour...

14 Me THIBAUT: Oui.

15 Si on peut l'assermenter.

16 N. PLANTE: ASSERMENTEE

17 R. BOISVERT: ASSERMENTE

18 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me THIBAUT, POUR LA
19 COALITION DES PROPRIETAIRES:

20 --- Preuve de N. Plante et R. Boisvert:

21 Q. Madame Plante, c'est vous qui
22 allez repondre aux questions?

23 MME PLANTE: Oui.

24 Q. Si je comprends bien, madame
25 Plante, le lot concerne c'est le lot 211.

26 C'est exact?

27 MME PLANTE: Oui.

28 Q. Peut-etre que l'on pourrait mettre
29 la carte...

30 S'ils veulent placer la carte, elle

394 N. Plante/
En chef (Me Th

1 pourra commenter.

2 Brieivement, madame Plante, pouvez-
3 vous, dans un premier temps, expliquer combien d'acres
4 vous avez, les activites que vous faites a votre ferme
5 et, en quelque sorte, le plan general de developpement
6 que vous avez maintenant et que vous comptez avoir pour
7 le futur, a titre d'introduction.

8 MME PLANTE: Depuis 1977, nous avons
9 achete cette terre de mon beau-pere, monsieur Georges
10 Emile Boisvert. C'est une terre de 30 acres, plus ou
11 moins, au niveau des cadastres, et cette terre-la on
12 l'a achetee pas juste pour se promener, ou pour de
13 l'investissement.

14 On l'a achetee a long terme, parce que
15 l'on voudrait venir s'etablir ici a South-Stukely comme
16 permanent.

17 Actuellement, nous demeurons dans
18 Lanaudiere a St-Sulpice mais deja...

19 Actuellement, ma fille va faire ses
20 etudes l'annee prochaine. Elle a fini son secondaire
21 V. Elle s'inscrit a Granby.

22 Robert travaille a temps plein
23 presentement dans la region de Waterloo. On a deja un
24 pied comme permanent, et nous sommes en train de finir
25 une maison, une grosse maison a trois etages en pierre
26 des champs.

27 Pourquoi South-Stukely? Bien,
28 premierement parce que Robert venait de la et c'est un
29 coin qui nous a attires -- en tout cas, moi qui n'est
30 pas de cette region -- qui nous a vraiment attires,

395 N. Plante/
En chef (Me Th

1 South-Stukely.

2 Il y a des beaux panoramas, l'accueil
3 est interessant, la flore et la faune.

4 Je n'avais jamais vu cela des
5 chevreuils se promener dans le bois avant de venir a
6 South-Stukely. C'est interessant au niveau des
7 montagnes, les vallees, le coup d'oeil. C'est
8 interessant.

9 Disons que nous autres c'est
10 important. On s'est etablit au debut une petite
11 bâtisse. On a construit une maison. On a coupe notre
12 bois nous memes sur notre propriete et on a bâti avec
13 la famille la maison, tout cela.

14 L'accueil est important. Les amis
15 sont venus. On a beaucoup d'amis qui viennent chez
16 nous.

17 Notre maison, on appelle cela
18 l'auberge du vieux Buck chez nous parce qu'il y a tout
19 le temps plein de monde -- que ca vienne en motoneige.

20 Durant le temps de la chasse, il y a
21 beaucoup de gens qui viennent a la chasse chez nous.
22 On est des chasseurs. Il y a des amis qui viennent sur
23 notre propriete a la chasse.

24 Il y a aussi la question du village.
25 Le village, c'est un tout petit village, South-Stukely.
26 C'est accueillant ce village-la, et je trouve cela
27 interessant.

28 Tu vas au marche, tout le monde se
29 parle. C'est interessant de vivre a South-Stukely et
30 nous, on veut venir ici pour y developper des choses a

396 N. Plante/
En chef (Me Th

1 South-Stukely. Pas juste etre un dortoir de ville
2 comme bien des places on en a autour de certaines
3 villes. Des villes dortoirs. Non, non.

4 On veut vraiment y investir. On est
5 presentement a faire des demarches pour acheter un
6 autre terrain a South-Stukely pour nous agrandir, plus
7 de boise. Ca, c'est important pour nous.

8 Ce n'est pas juste pour nous. C'est
9 pour nos enfants, aussi.

10 Donc, nous c'est comme proprietaires
11 mais aussi l'avenir de nos enfants. Ce projet-la nous
12 touche aussi comme citoyens de South-Stukely.

13 Q. Tres bien, madame.

14 | On a montre l'emplacement, le trace de
15 | TQM sur votre propriete. Pouvez-vous expliquer un peu,
16 | par rapport a l'ensemble de votre propriete --
17 | evidemment l'on sait que cela suit l'emprise.

18 | Pouvez-vous expliquer un peu qu'est-ce
19 | que cela amene?

20 | MME PLANTE: Robert va en parler de
21 | cela.

22 | M. BOISVERT: Ma propriete c'est
23 | l'endroit, la quadrilatere qu'on voit. On voit
24 | l'emprise de Hydro Quebec. On voit le poste de Hydro
25 | Quebec.

26 | MME PLANTE: Je vais aller a la carte,
27 | pendant que Robert...

28 | Q. Juste une seconde, madame. Est-ce
29 | que c'est necessaire?

30 | MME PLANTE: Ce serait important pour

397 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | montrer la grosseur du terrain par rapport aux
2 | servitudes qu'on va avoir.

3 | Q. Okay.

4 | MME PLANTE: Premiere des choses,
5 | notre terrain a l'air a etre grand sur la carte.
6 | J'aimerais qu'on regarde ca, ca a l'air de rien, une
7 | servitude qui passe. Mais par rapport a un terrain de
8 | 30 acres, c'est different.

9 | Notre lot, il est a peu pres comme
10 | ici. Il va jusqu'en haut, quasiment ici. Il est ca,
11 | et ca aussi, okay?

12 | C'est pas un grand terrain. C'est ca
13 | ici, avec ici une ligne d'Hydro Quebec. Il s'arrete
14 | juste ici, a cette prairie-la.

15 | On a une ligne de Hydro Quebec qui
16 | date des annees 1940. Nous avons la servitude de Gaz
17 | Metropolitain qui coupe le bois ici et qui longe
18 | jusqu'ici, la ligne de Hydro Quebec.

19 | Comme je vous ai dit, ici il y a une
20 | ligne de Hydro Quebec. Il y a un autre projet de Hydro
21 | Quebec qui va agrandir leur ligne prochainement.

22 | La, ils ont eu du verglas, ca a
23 | retarde les travaux. On a eu les documents qu'ils
24 | passeraient encore chez nous, et donc ils vont nous
25 | prendre encore une section. Eux-autres ils ne

26 | demandent pas la permission, ils passent.

27 | C'est presentement la servitude que
28 | veut passer TQM chez nous. Ca va encore prendre 23
29 | metres de bois ici, sur notre propriete.

30 | Notre maison devrait etre situee ici,

398 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | un peu plus a l'avant pres du chemin. On n'est pas
2 | colles sur le chemin. Sur un cote, on est entoure de
3 | boise et on est pres de notre prairie qui se situe ici.

4 | Tout en arriere ici, nous c'est
5 | vraiment du bois, c'est tres dense. Et regardez ici,
6 | il y a des petits animaux, c'est important peut-etre de
7 | souligner qu'ils sont proches aussi.

8 | Q. Madame, pouvez-vous dire un mot,
9 | vous ou votre mari, sur la qualite du bois qui se
10 | trouve a cet endroit-la.

11 | MME PLANTE: Okay. C'est une foret
12 | assez dense. Il y a des endroits peut-etre un peu au
13 | bord ici. C'est un peu plus clairseme mais c'est une
14 | foret, c'est dense, a maturite. Il y a beaucoup de
15 | repousses d'arbres aussi. C'est un melange de feuillus
16 | et coniferes. C'est du bois assez diversifie.

17 | Dans cette terre-la, on a toujours
18 | fait des coupes selectives. On a construit deux
19 | maisons, et il y a du bois. Le bois de chauffage, on
20 | en a comme on en veut. On ne coupe pas du bois sein
21 | dans notre foret. Il y a du potentiel aussi.

22 | Vraiment, c'est une foret mixte, assez
23 | a maturite, certains arbres. Il y a une borne de
24 | repousses aussi dans le bois.

25 | Les endroits ou on a coupe il y a
26 | quelques annees pour construire notre premiere maison
27 | en 1979 a St-Sulpice, on voit plein de repousses
28 | d'arbres a ces endroits-la. Ca s'est regenere,
29 | naturellement.

30 | Q. Avez-vous evalue

399 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | approximativement, par rapport a votre...

2 | C'est 30 acres, que vous avez dit?

3 | MME PLANTE: Oui.

4 | Q. Cela represente combien de...

5 | MME PLANTE: Si on regarde les

6 | servitudes qu'on a actuellement, Hydro Quebec, Hydro
7 | Quebec, Gaz Metropolitain et la future TQM, un sixieme
8 | de notre propriete va etre en servitude.

9 | C'est ca que je vous dis. Sur la
10 | carte comme ca, ca ressemble a rien, mais sur une
11 | parcelle de terrain, c'est vraiment different. On est
12 | quasiment ici, au bout de mon lot. En arriere, c'est
13 | un voisin qui a du boise.

14 | Q. Madame, de votre maison et aussi
15 | de l'endroit, ca donne vue sur quelle partie de
16 | territoire par rapport a Stukely lorsque vous etes a
17 | ces endroits-la par rapport a votre maison et par
18 | rapport aussi a la nouvelle emprise?

19 | MME PLANTE: Ma maison est ici pres de
20 | la prairie. Nous sommes dans une vallee. Il y a une
21 | vallee qui descend. Donc c'est plus eleve ici que par
22 | rapport a cet endroit-la et de l'autre cote, il y a
23 | d'autres versants.

24 | En avant ici le soir on voit le lac
25 | Brome, le Mont Bromont. On voit le Mont Orford de ce
26 | cote-la.

27 | Dans notre prairie ici on voit la
28 | ligne d'Hydro Quebec et une eclaircie en arriere. Il y
29 | a du bois ici un petit peu qui commence, qui pousse a
30 | cet endroit-la.

400 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | Quand on est ici dans les servitudes,
2 | ce qu'on voit c'est des couloirs ou des trouees dans le
3 | bois des deux cotes. Lorsqu'on est ici, c'est encore
4 | pire; on a deux trouees, celle d'Hydro Quebec et celle
5 | de Gaz Metropolitain, deux trouees dans un bois. C'est
6 | ce que ca donne visuellement sur un terrain.

7 | Q. Le chemin qui donne acces a votre
8 | propriete...

9 | MME PLANTE: Notre chemin est en bas
10 | ici. C'est le chemin de la diligence. C'est un chemin
11 | historique, le chemin de la Diligence, que les gens ont
12 | emprunte de Montreal a Sherbrooke au temps des premiers
13 | colons. Meme monsieur Boisvert...

14 | Il y a une maison ici. Il y a un
15 | chemin qui va a la cabane a sucre. Il y avait la
16 | maison familiale. C'etait un relais. Les gens
17 | arretaient a ces endroits-la pour se reposer ou
18 | luncher. Ils allaient installer les chevaux a cet
19 | endroit-la.

20 C'est un site historique. Il y a de
21 tres beaux panoramas a cet endroit-la.

22 Q. Merci, madame. Vous pouvez
23 revenir, monsieur.

24 Quelles sont les consequences et les
25 inconvenients du trace?

26 M. BOISVERT: Les inconvenients du
27 trace? Tout de suite en partant, a cause de la fameuse
28 source du village dont on a de la misere a discuter,
29 nous autres ca nous apporte des impacts negatifs.
30 C'est 10 pour cent de taxe d'eau qu'on paie et on n'a

401 N. Plant
En chef (Me

1 meme pas acces a l'eau. C'est par nos propres puits.

2 En plus de ca, on a discute des
3 intrusions...

4 MME PLANTE: On va en parler plus
5 loin.

6 Je vais lire mon texte et je vais
7 commenter a mesure et si vous avez des questions, je
8 pourrais expliquer davantage?

9 LA PRESIDENTE: Vous pouvez continuer,
10 madame.

11 MME PLANTE: Ce trace-la amene des
12 consequences et des inconvenients. Il y en pour notre
13 village. Il y en a aussi pour nous.

14 Je vais commencer par le village. Un
15 village ou on ne peut pas s'etablir car un pipeline y
16 passe et qu'un autre y passera, cela fait reflechir.
17 Lorsqu'un promoteur du village vient chialer qu'il a
18 perdu la construction de deux maisons a South Stukely a
19 cause d'un futur pipeline, c'est une perte pour le
20 promoteur et pour toutes les entreprises reliees a la
21 construction.

22 C'est une perte aussi pour le village
23 car celui-ci vient de perdre de futurs residants, perte
24 de la releve tant au niveau municipal...

25 Q. Excusez, madame. Combien y a-t-il
26 de residants a South Stukely?

27 MME PLANTE: De residants? Je peux
28 pas vous le dire, mais...

29 Q. Approximativement.

30 MME PLANTE: Il y a eu une petition de

402 N. Plant
En chef (Me

1 400 noms juste par les gens qui ont ete touches par le
2 trace. Il devrait y avoir au moins 700 a 800 personnes
3 qui vivent a Stukely, mais ils ne sont pas tous des
4 residents.

5 Je pense qu'il y a autant de residents
6 que de personnes qui viennent en villegiature a
7 Stukely.

8 Donc, c'est une perte de la releve
9 tant au niveau municipal, au niveau economique et
10 social. On a juste a penser aux risques
11 technologiques. Un soir au conseil municipal, ils
12 n'ont pas ete capables de trouver des benevoles pour
13 les risques technologiques. Il n'y a pas assez de gens
14 qui veulent s'impliquer, mais c'est important d'avoir
15 de nouveaux arrivants qui vont s'impliquer.

16 Au point de vue de l'economie, il y a
17 des gens qui ont des petits commerces qu'ils vont
18 ouvrir. Ces gens-la ont quelque chose a apporter. Ils
19 vont depenser dans le village aussi. Et au niveau
20 municipal, il y a l'implication aussi qui est
21 importante.

22 Un village ne peut pas se permettre de
23 regresser et de perdre ses residents. Il doit etre
24 ingenieux et accueillant pour inciter les gens a venir
25 s'y etablir et y rester.

26 Lorsque vous avisez les acheteurs
27 potentiels des risques technologiques de pipelines,
28 avec brulures au deuxieme degre jusqu'a 350 metres et
29 projection des debris jusqu'a 750 metres, ca refroidit
30 les gens. Ces donnees-la ont ete donnees par le

403 N. Plant
En chef (Me

1 promoteur et par les personnes ressources qu'ils ont
2 invitees a l'Office national de l'energie et c'est dans
3 les documents qu'on a recus aussi de l'Office.

4 Lorsque vous avisez les acheteurs
5 potentiels qu'ils devront demander la permission pour
6 faire des travaux sur leurs proprietes car ils sont
7 dans une zone de 30 metres d'un pipeline, qu'ils aient
8 ou non une servitude, cela les refroidit.

9 Il y a des gens chez qui le pipeline
10 ne passe pas, il passe au bout du lot du voisin, sauf
11 qu'eux sont dans la limite du 30 metres. Ces gens-la
12 n'ont pas ete avertis au debut. C'est une question que
13 j'avais apportee a Ste-Julie devant l'Office: comment
14 ca se fait que les gens qui sont aux bouts de lot mais
15 que le pipeline ne passe pas chez eux n'ont pas ete

16 | avertis? Ces choses-la ont une implication dans un
17 | village.

18 | De plus, meme s'ils ne sont pas sur le
19 | reseau d'aqueduc, vous devez aviser les acheteurs
20 | potentiels qu'ils devront payer 10 pour cent de plus de
21 | taxe car des travaux d'un pipeline, celui de 1983, a
22 | detruit une partie des sources d'eau potable du village
23 | et le trace propose par TQM passe au meme endroit, en
24 | risquant encore de perturber les sources d'eau du
25 | village et les sources d'eau des particuliers.

26 | Ma maison est a environ 100 metres du
27 | pipeline. J'ai un puits de surface. Les eaux a South
28 | S
tukely de mon bout de chemin et de mes voisins...

29 | Je vous ai explique tantot que le
30 | terrain etait en pente. Les sources d'eau arrivent du
haut de la pente vers chez moi dans un sens
particulier.

404 N. Plant
En chef (Me

1 | Vous refroidissez encore les acheteurs
2 | potentiels quand vous leur dites que ces gens-la vont
3 | encore passer et qu'ils vont encore dynamiter, parce
4 | qu'a South Stukely, ils dynamitent. C'est du petit roc
5 | puis du schiste, si je ne me trompe pas dans le mot.
6 | Ils vont dynamiter tout le long.

7 | En plus, il y a une mine au village
8 | aussi qu'ils dynamitent. Ces gens-la n'avaient pas
9 | l'air a etre au courant l'autre fois. Je me sens en
10 | danger des fois.

11 | Que penser des intrusions qu'apportent
12 | les servitudes sur la quietude des gens? Je vais etre
13 | obligee d'avertir les acheteurs potentiels que quand il
14 | y a une servitude, cela amene des intrusions. Vous
15 | devriez aussi avvertir qu'une servitude amene des
16 | intrusions. C'est important de le mentionner.

17 | Un village a besoin de nouveaux
18 | residants. Il a besoin de cet apport monetaire que
19 | ceci lui procure. Une personne qui se construit une
20 | maison, ca donne des taxes. Un village qui n'a pas de
21 | releve devient stagnant.

22 | Stukely a encore un avenir touristique
23 | si on lui en laisse la chance, si on protege son
24 | territoire, ses qualites de paysage et qu'on lui laisse
25 | un cadre de vie de qualite.

26 | Il y a des gens que je connais qui ne
27 | veulent plus revenir a Stukely. Il y a trop de doutes

30 | concernant l'eau ou les risques technologiques.

405 N. Plant
En chef (Me

1 | Monsieur a dit hier que la MRC avait
2 | donne son accord, mais la MRC a mis des points
3 | d'interrogation. Elle avait des craintes.

4 | Dans l'indication de la MRC de
5 | Memphremagog aux audiences du BAPE en aout 1997, la MRC
6 | dit: "Il nous apparait evident que les perspectives de
7 | developpement residentiels et de villegiature
8 | representant dans les territoires comme Stukely, plus
9 | d'une residence sur deux serait necessairement
10 | amoindrie".

11 | Soit qu'on est dans la zone a risque,
12 | soit qu'on est sur le reseau de distribution. C'est ca
13 | que ca veut dire. Une propriete sur deux dans un
14 | village comme Stukely.

15 | Et que penser des restrictions que la
16 | MRC a l'intention de faire? Le CCAIM propose des
17 | choses, suggere des choses. La MRC en a parle aussi:
18 | pas le droit de se construire a 150 metres, des
19 | hopitaux jusqu'a 350 metres ou des ecoles.

20 | A un moment donne la MRC va appliquer
21 | des criteres comme ca aussi dans nos villages.

22 | Etes-vous au courant qu'a Stukely-Sud
23 | l'eglise, l'hotel de ville et les terrains de jeu sont
24 | environ a 100 metres du pipeline? C'est note dans les
25 | documents qu'on a recus.

26 | Ce que je ne comprends pas aussi
27 | concernant les fameuses cartes qu'on a montrees tantot,
28 | 1, 2 et 3 avec le trace, c'est marque "zones
29 | residentielles", des cercles noirs. Il n'y a pas de
30 | zones residentielles a Stukely? Il y en a.

406 N. Plant
En chef (Me

1 | Si vous avez ete dans la section de
2 | monsieur Brodeur ce matin, le petit coin de la 112...

3 | Monsieur Brodeur a un petit
4 | developpement. On les retrouve pas sur la carte qu'on
5 | a vue. Il y avait des developpements residentiels
6 | ailleurs sur l'autoroute 10, mais ils ont oublie d'en
7 | faire dans notre coin.

8 | En tout cas, je trouve des fois que ca
9 | les favorise, leurs petites cartes, quand tout n'est
10 | pas marque.

11 | Qui va dedommager les gens qui ont un
12 | terrain, mais qui ne peuvent pas construire, est-ce que
13 | ca a ete mis, ces choses-la?

14 Les gens qui sont dans le 30 metres
15 qui ne pourront pas construire, imaginez la perte de
16 valeur de ces terrains.

17 De plus, il y avait un probleme.
18 Aucun endroit dans le village ne serait securitaire.

19 Ca m'a inquietee quand Robert est alle
20 a la soiree d'information. Ca prendrait 45 minutes,
21 selon les employes de TQM a une soiree d'information
22 sur les mesures d'urgence a Stukely, pour qu'il n'y ait
23 plus de gaz dans le tuyau s'il y avait une rupture ou
24 quelque chose. Ca prendrait 45 minutes avant qu'il n'y
25 ait plus de gaz.

26 Imaginez-vous s'il y avait un feu.
27 Ils passent dans le bois, ces gens-la. Ils ne passent
28 pas dans des prairies, dans des champs comme dans le
29 bout de St-Cesaire.

30 Ils passent dans la foret, dans le

407 N. Plant
En chef (Me

1 village et dans une foret puis village.

2 Imaginez la catastrophe pour notre
3 village qui est entoure de forets. Ne faisons pas de
4 Stukely une zone de transport energetique pour la
5 province de Quebec, le Canada et pour les Americains.

6 Le trace que propose TQM de faire a
7 travers notre village est irresponsable.

8 Depuis le debut de seances
9 d'information, du 3 fevrier, la premiere fois qu'il y a
10 eu une seance d'information, les gens de Stukely ont
11 demande d'eviter le village de Stukely, car un autre
12 pipeline les mettraient en peril.

13 TQM a demontre qu'elle manquait de
14 respect vis-a-vis la population. Il y a meme eu une
15 petition de 400 noms qui a ete depose au BAPE pour un
16 petit village.

17 TQM a toujours refuse d'eviter le
18 village de Stukely-Sud, ainsi que le chemin de la
19 Diligence.

20 Pourtant, le BAPE a transmis un
21 rapport et dans son rapport...

22 LA PRESIDENTE: S'il vous plait,
23 pourriez-vous parler moins vite, pour l'interpretation.

24 MME PLANTE: Moins vite. Okay.

25 LA PRESIDENTE: Merci.

26 MME PLANTE: C'est la passion et ca
27 dure longtemps avec eux autres. Excusez-moi.

28 Le BAPE a fait son rapport et il a dit
29 que le projet paraissait justifie sur le plan
30 commercial.

408 N. Plante/
En chef (Me Th

1 Ca fait vivre les gens de l'Ouest et
2 ca en fait vivre aussi de ces compagnies-la, mais pas
3 pour les citoyens de tout le monde parce qu'il n'y a
4 quasiment pas de "jobs" pour nous en Estrie avec le
5 pipeline, a part des petits camionneurs et quand ils
6 vont finir de creuser le tuyau puis de le remplir, il
7 n'y aura plus de "jobs".

8 Mais il n'a pas ete demontre que le
9 trace soit le meilleur. Le BAPE l'a dit, ca. Le BAPE,
10 dans son etude, dans son rapport, il l'a dit que le
11 trace n'etait le meilleur.

12 De plus, il mentionne, en ce qui
13 concerne le troncon Stukely-Sud/Magog et le secteur du
14 chemin de la Diligence a Stukely, doivent etre evites.

15 A cette fin, le gazoduc devait se
16 rapprocher de l'autoroute 10.

17 Nous ne comprenons pas l'entetement de
18 TQM a passer absolument dans le village de Stukely-Sud
19 mettant ainsi en peril la survie du village.

20 Pour un trace du moindre impact, TQM
21 doit se rapprocher de l'autoroute ou la population est
22 tres reduite. En plus, c'est des bouts de lots.

23 Nous, c'est en plein milieu. Ceci
24 permettrait ainsi de proteger les sources d'eau potable
25 du village -- et la, je vais en parler de l'eau -- et
26 des particuliers et cela eviterait la perte du
27 potentiel a des fins de villegiature, notre village.

28 Je vais vous montrer, si vous voulez,
29 les sources d'eau, ou est-ce qu'elles passent dans le
30 village. Est-ce que je peux faire ca tout de suite?

409 N. Plante/
En chef (Me Th

1 Me THIBAUT:
2 Q. Oui.

3 MME PLANTE: Ici, il y avait la ligne
4 d'Hydro Quebec. Pourquoi ils n'ont pas suivi la ligne

5 d'Hydro Quebec? Parce qu'ici, les puits municipaux
6 sont ici, juste a cote du chemin.

7 Donc, ce qu'ils ont fait, ils ont
8 contourné le chemin Beaudoin, puis je ne sais pas de
9 quand date cette carte-la, mais ce n'est pas le nom du
10 chemin; le chemin Beaudoin ne porte pas ce nom-la.

11 Donc, les cartes, je ne sais pas
12 depuis quand elles datent ces cartes-la, la carte de
13 référence, mais le nom chemin Beaudoin n'est pas bon.

14 Donc, ils ont contourné les sources.
15 Je vous ai expliqué tantôt que les sources d'eau
16 arrivaient comme ça, ici.

17 Quand ils ont dynamité -- parce qu'ils
18 ont dynamité, il faut qu'ils dynamitent tout le long,
19 ici -- ils ont brisé une partie des sources d'eau du
20 village.

21 Monsieur Boisvert, tantôt, l'autre
22 intervenant, mon beau-père, va parler, lui aussi, des
23 sources d'eau du village parce que comme propriétaire
24 d'ici, mais il est propriétaire aussi ou est-ce qu'il
25 demeure dans le village et lui, il a eu des effets
26 parce qu'ils ont manqué d'eau.

27 Quand Gaz Métropolitain est passé en
28 1983, ils ont brisé une partie des puits municipaux.
29 Ça a occasionné des problèmes pour les gens.

30 La preuve, Gaz Intercité a payé un

410 N. Plante/
En chef (Me Th

1 mois l'eau. Ce n'est pas pour rien, c'est parce
2 qu'elle se sentait responsable. Mais après, elle s'en
3 est lavée les mains.

4 Donc, ils mettent encore en péril les
5 sources d'eau du village et des particuliers. Parce
6 que j'ai un voisin, moi, ici, qui a un puits, lui
7 aussi. Il y a des voisins aussi de l'autre côté.

8 Je trouve ça irresponsable.

9 Q. Dans votre autre partie, vous
10 voulez parler de l'accumulation des servitudes?

11 MME PLANTE: Oui.

12 Q. Ça, je pense que vous l'avez déjà
13 fait ou si vous avez quelque chose à compléter?

14 MME PLANTE: Bien, je pourrais peut-
15 être rajouter.

16 | Mon reflexe ce matin, je reagis
17 | beaucoup aux commentaires, je m'excuse, des fois je
18 | suis un peu impulsive. Quand j'entends comme critere
19 | de base, monsieur Delisle, depuis le debut, il passe a
20 | Stukely parce qu'il avait une servitude.

21 | Ca, il l'a dit tout le temps, tout le
22 | long, puis il l'a redit tantot. Moi, je saute au
23 | plafond parce que quand j'ai achete cette propriete-la,
24 | il y avait Hydro Quebec.

25 | En 1940, ce n'etait pas nous qui
26 | etions proprietaires. Mais les gens, ils n'avaient pas
27 | d'electricite en Estrie. Les gens ont donne des
28 | parties de terrain; ils les ont donnees parce que Hydro
29 | Quebec n'est pas bien payant non plus.

30 | Pourquoi? C'est pour le developpement

411 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | de la province de Quebec, pour que les gens aient de
2 | l'electricite, eviter la grande noirceur.

3 | Quand Gaz Intercite est venu s'etablir
4 | a cote, la ligne d'Hydro Quebec, ils longent ici, ils
5 | se mettent a cote d'un couloir energetique. C'etait
6 | leur philosophie de base et leur principe de base
7 | qu'ils ont encore garde aujourd'hui.

8 | Est-ce que moi, je vais mettre une
9 | pancarte "A vendre" sur mon terrain? Parce qu'ils
10 | passent une autre propriete, puis ils vont en passer
11 | une autre.

12 | Pourquoi j'ai peur de ca?

13 | Le premier papier d'option -- et c'est
14 | un document que j'ai mis en annexe avec mon memoire --
15 | le premier papier d'option qu'on a eu a la soiree
16 | d'information, un ou plusieurs pipelines.

17 | C'est ce qui est note sur leur
18 | document, la premiere fois qu'on les a rencontres. Et
19 | moi, ca me fait peur. Deja, ils ont ce critere-la de
20 | base.

21 | Leur premier critere, c'est de passer
22 | a cote deja d'une servitude d'un couloir energetique.
23 | Jamais on aurait laisse passer Gaz Intercite en 1983,
24 | sachant ce critere-la, jamais.

25 | Et la, c'est rendu leur critere. La,
26 | ils ont fait un couloir energetique malgre tous les
27 | gens. Meme la MRC l'a dit dans son rapport, qu'avoir
28 | su, ca ne se serait pas passe comme ca. Les gens
29 | auraient ete avertis de ce critere-la.

30 | Est-ce que je dois mettre une pancarte

412 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | "A vendre" devant ma maison?

2 | Nous, on vit avec le bois, on aime le
3 | bois. On en profite, on en jouit de ce bois-la. La,
4 | ils vont passer ici. Mon terrain, comme je vous ai
5 | dit, c'est cette portion-la. On a 30 acres.

6 | Il y a des pekans, il y a des cerfs de
7 | Virginie. Il y a un ravage de chevreuils en arriere de
8 | chez moi.

9 | L'accumulation de servitudes, ca va
10 | tout detruire notre propriete. Mon voisin a cote, ici,
11 | j'en parle meme s'il n'est pas la, c'est mon voisin.
12 | Lui, il a cinq servitudes avec eux autres, puis un plus
13 | petit terrain que le mien. Et lui n'etait pas au
14 | courant des zones de 30 metres de chaque cote. Il l'a
15 | su apres, quand on lui a dit.

16 | Mais l'accumulation de servitudes, ca
17 | va detruire notre terrain.

18 | Q. Alors, sans reprendre tout ce que
19 | vous venez de dire sur la faune, sur les cerfs de
20 | Virginie -- vous avez fait votre point la-dessus, sur
21 | les pekans aussi.

22 | MME PLANTE: Bien, a Stukely, il n'y a
23 | jamais personne dans notre region qui a deja entendu
24 | parler des pekans.

25 | Il y a les anciens qui en ont deja vus
26 | des pekans parce qu'il y en avait avant. Et quand j'ai
27 | vu deux pekans se courir dans le bois, personne ne
28 | connaissait ca. Robert n'en avait jamais vu.

29 | Meme mon beau-pere, monsieur Boisvert
30 | qui a 74 ans maintenant, il n'en avait jamais vu.

413 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | Donc, c'est une espece qui est rare dans notre region,
2 | qui revient tranquillement parce qu'il y en avait
3 | avant, il y a 30 et 40 ans, des pekans.

4 | Mais ca a besoin d'une foret dense des
5 | pekans. J'en ai vus chez moi des pekans. Ils jouent
6 | ensemble, les deux pekans. Ils se courent dans le bois
7 | comme deux ecureuils, pour jouer.

8 | Ils ont besoin d'un couvert forestier.
9 | Si je veux en voir chez moi, il va falloir qu'il y ait
10 | du bois encore.

11 | Q. Vous parlez aussi des lynx.

12 MME PLANTE: Robert peut en parler de
13 ca.

14 M. BOISVERT: Le lynx autrefois,
15 c'etait une peste. Il y a eu des captures forcees pour
16 proteger le cheptel du chevreuil. Ca va avec le
17 lievre. Quand le lievre est dans le « peak », ce qu'on
18 appelle des periodes de sept ans, le bobcat suit, le
19 lynx suit.

20 Par contre, s'il y a des periodes
21 creuses, il descend aussi. Par contre, si vous lui
22 enlevez de la foret, vous enlevez le petit gibier, vous
23 enlevez le lynx.

24 Cette annee, en 1998, a aucun endroit
25 dans la province de Quebec, on avait le droit de
26 trapper le lynx. Je parle de trappage, parce que je
27 suis trappeur.

28 MME PLANTE: On a parle tantot des
29 etudes environnementales, je sais que vous ne voulez
30 peut-etre pas parler de l'ensemble, mais j'ai trouve

414 N. Plante/
En chef (Me Th

1 des lacunes dans leur savoir des choses.

2 Quand on a dit a monsieur Delisle:
3 Ecoutez, vous coupez le bois aux mois d'octobre,
4 novembre, fevrier. Le chevreuil mange du cedre tout le
5 long. Il mange l'ecorce de certains arbres. Il va
6 manger quoi le chevreuil?

7 On m'a dit qu'il va gratter la neige
8 et il va manger les petits espaces herbaces.

9 Jamais le chevreuil creuse dans deux,
10 trois ou quatre pieds de neige l'hiver pour aller
11 manger de l'herbe. L'hiver, son systeme digestif n'est
12 pas apte a faire ca.

13 Ca prouve que c'est une reponse vite
14 faite pour se debarrasser de nous. C'est une reponse
15 de non connaissance des animaux de nous dire ca.

16 Le chevreuil ne mange pas de l'herbe
17 l'hiver. Son systeme digestif change. Il a des
18 enzymes.

19 M. BOISVERT: C'est qu'un representant
20 du ministere a dit a Granby que le chevreuil, le cerf
21 de Virginie n'etait pas vulnérable dans notre secteur,
22 parce que c'etait juste 2 pour cent du ravage.

23 Par contre, un autre représentant du
24 meme ministere a dit qu'il etait possiblement
25 vulnerable. Il peut avoir des effets negatifs.

26 Parce que les 2 pour cent, c'est a
27 l'endroit exact ou il y a de la nourriture. Il y a
28 deux cedrieres qui passent dedans. Ils n'en tiennent
29 pas compte. Il n'y a aucun organisme au Quebec qui
30 fait du reboisement de cedres.

415 N. Plante/
En chef (Me Th

1 On commence a avoir un peu d'originaux
2 dans notre coin. L'original aussi se nourrit de cedres.

3 Q. Au niveau patrimonial, pouvez-vous
4 faire un commentaire la-dessus?

5 MME PLANTE: Comme je vous l'ai dit
6 tantot, nous voulons acheter notre propriete pour
7 agrandir notre boise. Ce n'est pas vraiment pour nous,
8 c'est pour nos enfants.

9 J'ai des enfants qui ont 16 et presque
10 18 ans qui sont tres interessees a la nature, a
11 l'environnement. On veut leur laisser quelque chose.

12 Moi, si je n'ai plus de foret dans mon
13 bois, le patrimoine que je vais laisser a mes enfants,
14 ca va etre quoi? Mes enfants ont ete eleves dans le
15 bois. Ca fait partie de leur avenir.

16 Moi, ce qui me decoit le plus, c'est
17 qu'a chaque fois qu'on recoit des rapports
18 gouvernementaux...

19 Le BAPE, dans ses conclusions nous a
20 ecoutes. J'ai eu le sentiment qu'il ne nous a pas
21 juste entendus, il nous a ecoute.

22 Dans le premier rapport de l'Office
23 national de l'energie, on dirait qu'ils nous ont
24 oublies a Stukely, avec tous nos problemes qu'on leur a
25 dit.

26 Et mes enfants, chaque fois que leur
27 parle des conclusions, ils sont assez decus du systeme,
28 de la facon de proceder. Ils ne comprennent pas
29 toujours le resultat de toutes ces demarches-la.

30 Comprendraient-ils pourquoi, malgre

416 N. Plante/
En chef (Me Th

1 notre refus, on est obliges de ceder une partie de
2 notre terre, parce qu'on ne veut pas qu'ils passent ces
3 gens-la.

4 Si c'etait une question d'argent, ca
5 fait longtemps qu'on les aurait invites. On a toujours
6 refuse de les rencontrer. On leur a dit ce qu'on ne
7 voulait pas, ca nous apportait des prejudices. Qu'ils
8 passent ailleurs. On a notre lot de servitudes et de
9 problemes chez nous.

10 On a notre lot de servitudes
11 actuellement chez nous et de problemes que ca nous
12 apporte. Et je vais vous en parler plus loin des
13 problemes que ca nous apporte, des servitudes.

14 Q. Sur la qualite de vie, vous voulez
15 parler des intrusions principalement des vehicules, les
16 VTT.

17 MME PLANTE: Il y a un peu de tout.

18 Q. Pouvez-vous resumer cette partie-
19 la?

20 MME PLANTE: Il y a des gens a pied,
21 des chasseurs qui ne sont pas invites qui prennent les
22 servitudes d'Hydro Quebec comme si c'etait chez eux,
23 parce qu'ils paient des comptes d'hydro, donc, ils
24 pensent qu'ils sont chez eux.

25 Il y a des gens en VTT qui viennent.
26 Ils font quoi ces gens-la en VTT? Ils prennent des
27 petites pistes.

28 Ecoutez, Gaz Metropolitain, Hydro
29 Quebec, a un moment donne, ils font des verifications.
30 Ils passent. Ils coupent la cloture, ils rattachent et

417 N. Plante/
En chef (Me Th

1 ils continuent.

2 L'hiver, ils ont fait un chemin. Les
3 gens qui se promenant prennent la piste et suivent ces
4 gens. Mais ils ne rattachent pas toujours la cloture.

5 L'hiver, ils ecrasent les clotures.
6 Une cloture ecrasee dans la neige, ca ne se repare plus
7 l'ete. Il faut la remplacer.

8 L'ete, nous avons des animaux en
9 pâturage dans notre prairie. L'ete, ils font quoi les
10 gens? Ils coupent la premiere cloture, ils coupent le
11 fil electrique, mais ils ne sont pas capables de le
12 rattacher, parce qu'il y a du courant. Les animaux on
13 les retrouve ou? Chez les voisins.

14 C'est ca des intrusions.

15 Avez-vous pense aussi, qu'a un moment
16 donne, tu travailles dans le bois, tu prends une petite

17 | pause de cinq minutes, parce que tu as buche, tu recois
18 | des plombs d'un chasseur au petit gibier qui vient de
19 | tirer parce qu'il a vu une petite perdrix et une petite
20 | bestiole. C'est ca aussi des intrusions.

21 | Tu te promenes l'hiver, dans tes
22 | sentiers, parce que nous, on a nos sentiers avec notre
23 | beau-pere. On fait de la motoneige. Je suis obligee
24 | de faire des arrêts/stop parce que c'est dangereux. On
25 | peut quasiment faire un face a face parce qu'il y a des
26 | intrus qui viennent, des VTT qui viennent en hiver, sur
27 | vos terrains, pour defaire vos chemins.

28 | Je vous ai dit tantot qu'on coupait du
29 | bois pour construire nos meubles, nos planchers, nos
30 | portes d'armoires. Les VTT qui prennent les chemins de

418 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | motoneige, l'hiver, ils font quoi? Ils brisent tous
2 | les chemins. On n'est plus capables de passer apres.

3 | Aussi, ces gens-la viennent faire du
4 | vandalisme. Ils arrivent par en arriere.

5 | La police ne vient pas les sortir. Si
6 | tu appelle la police, et ils veulent que tu prennes le
7 | numero d'immatriculation sur la motoneige et les VTT.
8 | Mais ces gens-la n'en ont pas.

9 | La police ne vient meme pas lorsqu'on
10 | les appelle parce qu'il y a des intrus. Et des
11 | pancartes, il y en a chez nous. On se les fait
12 | arracher et les gens passent pareil.

13 | Meme TQM est passe sans permission
14 | chez moi. TQM a beau mentionner que l'article 73 leur
15 | donne la permission de passer, mais il y a l'article 75
16 | qui dit qu'ils doivent demander la permission. Et ca,
17 | ils ne l'ont meme pas fait.

18 | Des grosses compagnies comme eux, ils
19 | n'ont pas demande la permission. Donc, on comprend
20 | pourquoi des petits citoyens ne la demandent pas plus.
21 | Ils n'ont pas donne l'exemple.

22 | On s'est rendus compte, avec les
23 | annees, qu'Hydro Quebec et Gaz Metropolitain ont une
24 | part de responsabilite. Ce sont eux qui font des
25 | ouvertures dans la foret, dans le bois. Ce sont eux
26 | qui ont permis a des intrus de penetrer sur notre
27 | propriete, comme je vous l'ai explique.

28 | TQM, avec une autre servitude, va
29 | faire de ce corridor une grande autoroute. Pas rien
30 | qu'une petite trouee. La, ca va etre rendu une

419 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | autoroute de servitudes que vous allez faire faire chez
2 | moi.

3 | Et ce n'est pas avec leurs mesures
4 | d'attenuation, le rapport d'étude R&A, a la page 50,
5 | qu'ils vont régler leurs problèmes. Ils ont dit: On
6 | va mettre des petites pancartes. Ce n'est pas ça qui
7 | va régler le problème. C'est de ne pas avoir de
8 | trouee.

9 | TQM mentionne interdire l'utilisation
10 | des véhicules tout-terrain. Comment est-ce qu'ils vont
11 | faire? Ca fait 15 ans qu'on met des pancartes et on
12 | remet nos clotures, on avertit les gens, on les
13 | rencontre dans notre bois. On leur dit que c'est une
14 | propriété privée, qu'ils aillent ailleurs. On leur
15 | explique. Mais il y a toujours des nouveaux qui
16 | arrivent et des recalitrants aussi qui viennent, même
17 | si on leur dit non. Et, comme je vous l'ai dit, la
18 | police ne vient pas.

19 | Q. Concernant la sécurité. Sans
20 | reprendre toutes vos deux pages là-dessus, pouvez-vous
21 | hors texte, essayer de résumer votre point?

22 | MME PLANTE: La sécurité. Comme je
23 | vous l'ai dit tantôt, rencontrer une motoneige filant à
24 | toute vitesse dans un bois, c'est dangereux pour moi et
25 | pour mes enfants. C'est arrivé.

26 | Prendre des VTT qui vont partout, qui
27 | brisent nos sentiers. C'est dangereux pour nous.
28 | Quand on est en motoneige et on tire nos traîneaux de
29 | bois et on défonce, on se fait mal à essayer de
30 | replacer notre chemin. Ca nous occasionne aussi des

420 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | troubles.

2 | Quand je vous ai dit tantôt, se faire
3 | tirer par un chasseur qui n'est pas invité sur votre
4 | propriété, c'est dangereux aussi pour nous. C'est ça
5 | que ces intrusions-là nous ont amené.

6 | Ces gens-là viennent en faisant une
7 | trouee, ils viennent en faisant leurs inspections.
8 | Dans les deux cas, ils sont responsables des intrusions
9 | et ils s'en lavent les mains.

10 | Même Hydro Québec s'en lave les mains.
11 | Parce qu'on a fait des plaintes à Hydro Québec. Et je
12 | me fais dire qu'on n'avait juste à pas acheter un
13 | terrain avec une servitude. C'est ce que je me suis

14 fait repondre par le representant d'Hydro Quebec.

15 M. BOISVERT: De plus, on leur a dit
16 que TQM voulait passer une autre servitude. Ils dit:
17 Vous n'avez qu'a refuser. Ils ne passeront pas.

18 Ce n'est pas vrai. Avec la loi dont
19 ils veulent se servir, tout ca, on se fait ecraser.

20 Q. Concernant la securite, est-ce
21 qu'il y a d'autres elements?

22 MME PLANTE: Oui. Securite gazoduc.

23 Les premieres fois qu'on a entendu
24 parler des risques technologiques. Parce qu'en 1983,
25 quand il a passe, on ne savait pas que c'etait
26 dangereux un pipeline. Moi, j'ai du gaz propane pour
27 mon B.B.Q. chez moi. C'est tout. Je faisais un petit
28 peu de camping avec mon petit bruleur. Je ne
29 connaissais pas ca. On n'a jamais entendu parler des
30 risques technologiques avant les reunions du BAPE avec

421 N. Plante/
En chef (Me Th

1 le projet de TQM.

2 Vous avez vu ma prairie, j'ai pris mon
3 VTT, j'ai ete voir s'il y avait des numeros de
4 telephone sur les pancartes. Il y en avait un, on a
5 appele.

6 Premierement, le numero de telephone
7 qui etait sur les pancartes a ce moment-la -- parce
8 qu'ils ont fait des changements depuis ce temps-la. Le
9 numero de telephone qu'il y avait sur les petits
10 poteaux qui indiquent qu'il y a un pipeline sur ma
11 propriete, c'etait un numero pour le creusement.

12 Ca fait qu' imagine! J'appelle le
13 monsieur. Je lui dis: "Je veux savoir s'il y a des
14 pleines mesures d'urgence", et il dit: "Madame, vous
15 etes au creusement." Il a fallu qu'il me donne un autre
16 numero de telephone pour appeler.

17 Et tu sais quand tu appelles a un
18 endroit: Pesez sur "1" pour telle chose, pesez sur
19 "2". Si j'avais pas eu un cadran assez moderne, je
20 serais restee en suspend au bout du telephone. Et ca,
21 c'est une remarque que j'ai amenee pendant les
22 audiences. Je crois qu'ils ont fait ce changement-la.

23 Comme citoyen, puis moi j'ai explique:
24 Le numero de telephone, la, il est sur le piquet. Ca
25 veut dire que s'il y a un probleme a quelque part, mon
26 voisin de l'autre bord de la rue, bien, il ne pourra
27 pas aller voir sur le bord du piquet le numero de
28 telephone.

29 Ca devrait etre pancarte, des
30 pancartes a bien des endroits; sur le bord des poteaux
1 de Hydro Quebec, sur le bord des poteaux de Bell
2 Telephone qu'il y a un pipeline et un numero de
3 telephone d'urgence ou appeler.

422 N. Plante/
En chef (Me Th

4 Le village de Stukely n'a meme pas --
5 depuis 1983 qu'il y a un pipeline -- il n'a jamais eu
6 de plan de mesures d'urgence. Meme les pompiers de
7 Waterloo savent qu'il y a un pipeline, et ils n'en
8 savent pas plus. C'est un document qui a ete depose,
9 ca aussi.

10 La ville de Waterloo n'a aucun plan de
11 mesures d'urgence pour le pipeline de Gaz
12 Metropolitain. Stukely, le village, il y a un petit
13 papier pour dire qu'il y a un pipeline, puis il y a un
14 petit reseau de distribution aussi qui alimente la
15 mine.

16 Imaginez-vous savoir ca, les risques
17 technologiques par rapport a un pipeline.

18 Depuis 1983, Gaz Metropolitain -- 50
19 pour cent avec cette compagnie-la -- n'a jamais mis de
20 plan de mesures d'urgence.

21 Plusieurs personnes dans le village --
22 les nouveaux arrives ne sont meme pas au courant qu'il
23 y a un pipeline dans le village. Aucun plan d'urgence
24 valable a ete mis en place.

25 Ecoutez, moi quand j'ai su ca j'ai
26 appele a St-Sulpice. Ecoutez, ca longe l'autoroute 40
27 ou TQM a un pipeline. J'ai appele un pompier de ma
28 municipalite parce qu'apres, j'ai eu des peurs. J'ai
29 demande: Ecoute donc, avez-vous un plan de mesures
30 d'urgence pour le pipeline? Il dit: Bien, oui, on a

423 N. Plante/
En chef (Me Th

1 un gros plan de mesures d'urgence, puis s'il y a des
2 catastrophes des avions, on est equipe puis on a ete
3 forme pour ca.

4 Je lui ai demande s'il sautait sur le
5 bord de l'autoroute en hiver, qu'est-ce qui arriverait.
6 Il n'y aurait plus de neige un mille et demi plus loin
7 sur le bord du fleuve.

8 Quand je lui ai parle de la grosseur
9 du pipeline et que je lui ai parle de la pression, il
10 m'a dit: Je demenagerais, a ta place. C'est une
11 personne ressource qui m'a dit ca.

12 | Q. Est-ce que cela resume un peu vos
13 | propos, parce que la Commission...

14 | MME PLANTE: Je dis que pendant les
15 | audiences, TQM/Gaz Metropolitain, parce qu'ils parlent
16 | un pour l'autre a des certains endroits, ils ont
17 | toujours dit qu'il n'y avait jamais eu d'accident, pour
18 | nous dire a la fin, a la derniere soiree au Quebec:
19 | Bien, actuellement, le tuyau est juste de 1983 au
20 | Quebec. Dans 10 ans d'ici, leur reseau de transport,
21 | je ne suis pas sure qu'ils n'auront pas d'accident.

22 | Ces gens-la ne sont pas plus... Moi,
23 | j'aime bien mieux qu'ils me disent: Ecoute, j'ai eu un
24 | accident. Ecoute, on a eu l'experience, on sait
25 | comment les eviter, on sait comment...

26 | J'ai bien plus confiance en quelqu'un
27 | qui va dire: Oui, il y a eu un accident a quelque
28 | part. On a ete capable, et on s'est organise. On a
29 | pris des mesures d'urgence.

30 | Ils ont ri de nous autres, ces gens-

424 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | la, parce qu'ils n'ont jamais eu d'accident au Quebec.
2 | Ca a ete marque dans les minutes du BAPE, ca.

3 | Comment vous voulez que j'aie
4 | confiance encore en eux-autres. Ils n'ont pas ete
5 | honnetes. Ils ont cache des faits.

6 | Q. Concernant l'eau potable, est-ce
7 | que vous avez fait votre point tout a l'heure par
8 | rapport a cela, lorsque vous avez mentionne...

9 | MME PLANTE: Il y a une chose que je
10 | voudrais dire. Une etude concernant un puits. J'ai un
11 | puits de surface. Chez TQM, okay? -- premierement, ils
12 | ne savaient pas que j'avais un puits parce que...

13 | Je vais peut-etre en parler tout de
14 | suite. Dans les documents que j'ai recus, dans les
15 | options de l'annexe -- c'est un document que j'ai reçu.
16 | C'est "Avis de demande d'accès", reçu le 7-05-98. Je
17 | vous ai donne une copie de mon document. C'est marque
18 | "sans bâtisse" sur leur papier. Ca fait que c'est
19 | facile, il n'y a pas de bâtisse, il y a moins d'impact.
20 | Il n'y a pas de puits, ca n'a pas d'impact.

21 | Je vous l'ai dit tantot. On dirait
22 | que leur donnee n'est pas complete. Il y a juste le
23 | minimum. Ca fait qu'ils n'en trouvent pas d'impacts
24 | negatifs quand ils passent chez moi. Il n'y en a pas
25 | de marques dans leur document qu'il y a des impacts
26 | negatifs.

27 | Il y en a pas d'impacts negatifs a
28 | Stukely, dans leur document. Il y a juste l'eau du
29 | village qui a un probleme. Pourquoi? Je ne comprends
30 | pas pourquoi qu'il n'y a pas d'impact. Je vais vous en

425 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | parler un petit peu plus loin, de ca.

2 | Moi, j'ai un puits, et le puits...

3 | Quand on fait une etude de puits -- je
4 | ne suis pas un specialiste mais je pense que j'ai du
5 | bon sens. Un puits, on fait pas juste un prelevement
6 | pour voir son debit puis sa qualite. Un puits l'ete,
7 | le printemps, l'hiver, ca n'a pas le meme debit. Si on
8 | prend des grandes periodes de secheresse et qu'ils
9 | viennent faire une prelevement de mon puits, c'est
10 | certain que mon puits va avoir une faible quantite.

11 | Leur etude est toujours a la derniere
12 | minute. C'est comme le fameux arbre sur le bord de
13 | l'autoroute. Ils ont fait ca en vitesse au BAPE parce
14 | qu'on leur avait suggere. Au BAPE, on leur avait dit:
15 | Pourquoi vous passez pas sur le bord de l'autoroute, ca
16 | a moins d'impact.

17 | Ils sont arrives la semaine suivante.
18 | Eh, on a fait l'etude! Ils ont fait l'etude. C'est ce
19 | qu'ils nous ont dit au BAPE. C'est marque dans les
20 | minutes: On a fait l'etude en fin de semaine. Il y a
21 | beaucoup d'arbres, des erables, et c'est pour ca qu'on
22 | ne peut pas aller la. C'est la raison qu'ils nous ont
23 | donnee. Les humains la, ou les arbres ce n'est plus
24 | important.

25 | Le dynamitage va mettre encore en
26 | doute. Le village et nos sources d'eau potable aussi.
27 | Ils vont dynamiter tout le long.

28 | Q. Pouvez-vous aborder la question de
29 | la flore, ou si...

30 | MME PLANTE: Il y a une petite

426 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | question pour l'eau. Gaz Intercite lorsqu'elle a vendu
2 | a Gaz Metropolitain... Elle s'est lavee les mains, Gaz
3 | Metropolitain, du probleme d'eau du village. TQM va
4 | surement vendre. C'est une grosse compagnie. Est-ce
5 | que l'autre compagnie va aussi s'en laver les mains des
6 | problemes que TQM leur a causes?

7 | C'est quoi les garanties que j'ai? Il
8 | n'y a personne qui me protege a date. On ne protege
9 | pas ma tranquillite. Les intrusions -- ils viennent.
10 | Ils ont coupe notre bois.

11 | Q. Pouvez-vous parler de vos pertes
12 | financieres auxquelles vous faites allusion,
13 | sommairement.

14 | Me LECLERC: Madame la Presidente, les
15 | pertes financieres c'est une question qui n'a pas a
16 | etre debattue dans cette audience-ci. Vous l'avez
17 | precise...

18 | LA PRESIDENTE: Oui, mais...

19 | Me LECLERC: ..tres tres clairement
20 | dans vos directives.

21 | MME PLANTE: C'est au point de vue du
22 | travail, des gains familiaux. Ce n'est pas
23 | necessairement au point de vue de l'argent que je peux
24 | faire avec la compagnie.

25 | Est-ce que je peux en parler, a ce
26 | moment-la?

27 | Ce n'est pas un profit que je veux
28 | faire avec la compagnie TQM que je veux parler ici.
29 | Pertes financieres. Ce n'est pas dans ce sens-la.

30 | C'est au point de vue pertes,

427 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | salaires, revenus de travail pour la maison.

2 | LA PRESIDENTE: Continuez.

3 | MME PLANTE: Pour un producteur
4 | forestier, un champ ne sera jamais une foret. Dans un
5 | champ, je ne peux pas couper des arbres. Une coupe
6 | selective ne detruit pas la foret. De plus, elle
7 | permet au producteur un revenu annuel a perpetuite.

8 | Faire une coupe selective, ca rapporte
9 | un revenu et la foret est toujours la. Ca nous porte
10 | prejudice quand ils coupent une partie de notre foret.
11 | Ils veulent la payer. Cela n'a pas d'importance. Ce
12 | n'est pas cela qu'on veut debattre aujourd'hui.

13 | Je parle comme producteur forestier.
14 | Je vous ai dit tantot qu'on a construit deux maisons.
15 | Je suis en train de faire des armoires de cuisine en
16 | erable et en chene. On a pris cela dans notre bois.
17 | S'il n'y a plus de bois, je vais faire quoi? Je vais
18 | aller m'acheter du bois de chauffage chez le voisin?

19 | On ne coupe pas des bois seins chez
20 | moi. On va prendre des arbres qui sont coupes, qui ont

21 | tombe, qui sont casses. On se chauffe avec ca.

22 | Dans la valeur de nos proprietes,
23 | tantot je vous ai parle de l'accumulation de servitude.
24 | Si je veux revendre ma propriete dans quelques annees,
25 | qu'est-ce que ca va valoir, l'accumulation de
26 | servitude?

27 | Qui va vouloir acheter ma propriete?
28 | Surtout apres ce qui a ete dit tantot. Le principe de
29 | base a Stukely, c'est qu'ils suivent un couloir
30 | energetique.

428 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | Il va falloir que je le dise aux
2 | futurs acheteurs de ma propriete qu'il y a le risque
3 | d'avoir d'autres pipelines. Est-ce que vous seriez
4 | interesse a acheter ma propriete en sachant cela? Je
5 | ne suis pas certaine que vous seriez interesse.

6 | Le non-respect de la propriete privée.
7 | J'en ai parle beaucoup tantot avec les intrusions des
8 | particuliers et de TQM. Ils sont venus sans
9 | permission. Ils n'ont pas respecte la Loi. Ils ont
10 | pris une partie de la Loi mais ils n'ont pas respecte
11 | toute la Loi.

12 | Quand ces gens-la ont fait leur
13 | prelevement forestier a l'automne 1996, comment on l'a
14 | su? C'est qu'a l'automne c'est le temps de la chasse,
15 | okay, et quand on rentre dans notre bois et qu'on
16 | rencontre des grandes banderoles jaunes a la hauteur du
17 | visage, bien le chevreuil n'aime pas cela. Ca sent
18 | l'odeur des humains, et ce n'est pas dans ses habitudes
19 | de sentir cela. Et quand c'est une semaine avant la
20 | chasse, c'est tres desastreux.

21 | Ca provoque des chicanes avec le
22 | voisin qui pense que tu as mis les banderoles chez lui.
23 | On se rend compte que ces gens-la ont fait des
24 | intrusions chez nous, puis ils nous ont porte
25 | prejudice. Ils sont venus faire du prelevement
26 | forestier a l'automne 1996 en cachette, sans
27 | permission, sans aucun avis ecrit ou par telephone,
28 | rien de ca. Ca pressait. Ils ne trouvaient pas le
29 | numero de telephone. Pourtant, Gaz Metropolitain, ils
30 | l'ont.

429 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | Mon fils avait 14 ans. C'etait la
2 | premiere fois qu'il allait a la chasse a l'arc. On
3 | chasse juste en arriere de la servitude. Il n'a pas pu
4 | aller s'installer. Il n'y avait pas de chevreuil dans
5 | son coin. Pourtant, il y en avait tout le temps du
6 | chevreuil, la.

7 | C'est a part aussi des arpentages qui

8 | sont venus encore sans permission le printemps suivant.
9 | C'est comme ca tout le long.

10 | La flore. Quand on coupe un couloir
11 | comme ca, un couloir energetique, ca fait quoi? Les
12 | arbres dans une foret, la cime est tres elevee, ca n'a
13 | pas beaucoup de branches dans le bas. On fait une
14 | trouee. Qu'est-ce qui arrive? Sur le bord de la
15 | trouee, tous les arbres qui sont sur le bord vont tous
16 | secher parce qu'ils ne sont pas habitues d'etre en
17 | plein soleil. C'est tres laid.

18 | Vous avez juste a remarquer lorsqu'il
19 | y a des gens qui veulent agrandir leurs prairies puis
20 | ils coupent une partie de leur bois. C'est tout jaune.
21 | Le bord est brule. Ca prend des petits arbres qui
22 | repoussent au bord pour regenerer le bord des couloirs
23 | qu'ils vont faire.

24 | De plus, quand on fait de la
25 | motoneige, qu'on coupe notre bois et qu'on revient...

26 | Un couloir, ca fait quoi?

27 | Quand vous prenez le metro et que vous
28 | ouvrez les portes, vous ne sentez pas un grand courant
29 | d'air? C'est pareil, un couloir comme eux autres. Ca
30 | n'a pas d'allure. On n'est pas capable de prendre ce

430 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | trace-la pour faire du ski de fond, il fait trop froid.
2 | Ca cree un entonnoir de vent.

3 | Il y a une chose aussi au point de vue
4 | de la nature, de l'environnement, la conservation de la
5 | nature. Dans les mesures, Liste des activites, page 7
6 | du Rapport d'etude approfondie, on dit que la conduite
7 | sera enfouie de facon qu'il y ait une couverture
8 | minimale de 1,2 metre en milieu cultive et 0,9 metre en
9 | milieu boise.

10 | S'ils nous obligent a couper notre
11 | foret, je vais faire quoi avec le terrain qui va
12 | rester? Je ne suis pas pour le laisser en friche. Je
13 | vais vouloir le cultiver, mettre une prairie. Mais
14 | ecoutez, ils ne mettent meme pas...

15 | 1,2 metre, 0,9 metre, c'est meme pas
16 | trois pieds. Autrement dit je ne pourrai pas passer la
17 | charrue. L'entretien avec la machinerie lourde, je ne
18 | pourrai jamais aller faire ca. Je ne pourrai jamais
19 | aller faire de drainage agricole non plus.

20 | Je ne conçois pas qu'en foret ils ne
21 | mettent pas le tuyau aussi creux... parce que ca va
22 | devenir une prairie.

23 | Au niveau de la flore, ces gens-la
24 | gardent la terre arable si je leur donne 10 metres de
25 | plus de foret. Sans ca, ils ne la gardent pas. Il y a
26 | une partie de la prairie, ils vont mettre la terre chez
27 | Gaz Metropolitan, mais l'autre partie qui est dans la
28 | partie boisee, si je veux garder la terre arable, si je
29 | veux que ca pousse ce qu'ils vont semer, je suis
30 | obligee de leur donner 10 metres de plus de foret.

431 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | Vous me mettez dans un dilemme: du
2 | bois ou de la bonne terre arable. La terre arable, ca
3 | se perd. Ce n'est pas renouvelable cette terre arable-
4 | la. Elle est perdue a jamais.

5 | Au point de vue de la vegetation, a un
6 | moment donne TQM dit: "A effectue des releves des
7 | especes vegetales rares".

8 | J'ai une citation. Quand TQM dit, a
9 | la page 27: "La population d'ail des bois ne semble
10 | pas etre l'objet d'une cueillette", avez-vous fait une
11 | enquete ou une consultation aupres des proprietaires
12 | pour dire cela? Ou est le serieux des etudes quand on
13 | constate que sur notre propriete des intrus viennent
14 | avec des pelles faire leur cueillette d'ail des bois?

15 | Donc, il n'y a pas eu de consultation
16 | aupres des proprietaires des impacts qu'on a recus et
17 | qu'on a.

18 | Le suivi. TQM a propose a l'Office
19 | national de l'energie, sur nos servitudes -- parce
20 | qu'ils ont vu que la foret, c'est important -- on va
21 | permettre la plantation de sapins baumiers et on va
22 | permettre aussi les arbres fruitiers, les pommiers
23 | nains.

24 | Il y a du chevreuil dans ce coin-la.
25 | Qu'est-ce que vous pensez qui va arriver avec les
26 | pommiers nains? On pouvait en mettre sur le cote, mais
27 | pas sur le milieu du pipeline. On pouvait mettre des
28 | arbres sur le cote. TQM a propose cela a l'Office
29 | national de l'energie comme mesures de mitigation, mais
30 | dans les derniers documents que j'ai recus par

432 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | huissier, dans les avis d'intention et d'acquisition,
2 | il n'est plus question d'arbres. Ils ont change
3 | d'idee.

4 | C'etait illogique d'amener cela comme
5 | solution. Les pommiers nains vont se faire manger par
6 | les chevreuils, puis les sapins baumiers, ce n'est
7 | peut-etre pas propice a mon type de sol chez moi, puis
8 | presentement ce n'est pas tres lucratif non plus comme
9 | commerce. C'est sature, les sapins baumiers.

10 M. BOISVERT: Il y a une chose, madame
11 la Presidente. Tout le long des audiences du BAPE, a
12 la Protection du territoire agricole et ici a l'Office
13 national de l'energie, monsieur Delisle expliquait
14 qu'on pouvait reboiser. Tout le long des trois
15 commissions il a explique ca, pour compenser la perte.

16 On recoit par apres l'option qu'il y a
17 aucun debris de quoi que ce soit, aucun arbre, aucun
18 arbuste dans l'emprise. Pourtant ils nous avaient bien
19 dit trois metres. Cela a ete bien enregistre, surtout
20 a la Protection du territoire agricole et a toutes les
21 autres commissions.

22 Quant a dire ca, il est aussi bien de
23 fermer sa boite. On s'est fait avoir de meme tout le
24 long.

25 MME PLANTE: Au niveau de la gestion
26 des emprises, Gaz Metropolitain utilise des herbicides
27 pour pas que la vegetation pousse. TQM ont dit qu'ils
28 couperaient. Comme les deux pipelines se cotoient, qui
29 va avoir juridiction pour le nettoyage? C'est une
30 question que je me suis posee.

433 N. Plante/
En chef (Me Th

1 Au niveau de l'etude d'impacts sur les
2 humains, les servitudes, ca fait quoi? Ca brise notre
3 tranquillite, notre liberte de circuler en paix et en
4 securite sur notre propriete. Elles nous causent de
5 nombreux prejudices. Elles nous empechent de jouir
6 pleinement de notre propriete. C'est une source
7 importante de stress, avoir des intrus qui viennent
8 constamment chez nous.

9 Ces impacts psychologiques amenant une
10 baisse de notre qualite de vie: Est-ce qu'ils ont
11 brise la cloture? Les animaux sont-ils encore la?
12 Est-ce qu'ils sont partis dans le bois encore briser?
13 Est-ce qu'ils sont partis voler notre bois aussi?

14 Quand j'entends des choses au niveau
15 de l'UDA:
16 "TQM a effectue une etude d'impact des
17 aspects environnementaux et socio
18 economiques du projet."
19 Ces etudes ont etudie plusieurs
20 composantes environnementales.

21 "L'examen a aussi inclu la proposition
22 de mesures d'attenuation afin que la
23 realisation du projet ne soit pas
24 susceptible de causer a

25 | l'environnement des effets negatifs
26 | importants."
27 | C'est marque a la page 1 du rapport
28 | d'etude.

29 | TQM n'a pas tenu compte dans toutes
30 | ses etudes de l'element le plus important, soit celui
1 | de l'humain, hommes, femmes et enfants. Aucune etude
2 | sur l'aspect biotique n'a ete faite.

434 N. Plante/
En chef (Me Th

3 | TQM dit dans ce document que leur
4 | etude se fait lorsqu'ils rencontrent les proprietaires.
5 | Ils l'ont dit ca au BAPE, a l'Office national de
6 | l'energie "On complete notre etude quand on rencontre
7 | les gens. Apres, je fais mon rapport".

8 | Avant l'elaboration de ce projet, TQM
9 | aurait du faire un serieux releve des donnees. A ce
10 | moment-la, on aurait toutes les precisions concernant
11 | les impacts negatifs permanents qu'apporte le passage
12 | d'un pipeline.

13 | Un autre exemple de manque de donnees
14 | de TQM.

15 | Dans l'avis de demande de droits
16 | d'accès, comme je disais tantot, il est note "sans
17 | bâtisse" sur mon document. Pourtant, notre maison est
18 | la depuis 1985. Mais comme aucune etude serieuse n'a
19 | ete faite, cette compagnie n'a aucune information
20 | pertinente a donner. Elle n'a pas fait l'etude au
21 | niveau des gens, au niveau de l'accumulation de
22 | servitudes.

23 | Il n'y a aucune etude gouvernementale
24 | qui a ete faite sur l'accumulation de servitudes. Ils
25 | s'installent a cote de notre servitude comme seul
26 | critere de base qu'il y a une servitude. Il est ou le
27 | serieux de l'etude environnementale?

28 | Ces propos-la ont ete dits a l'Office
29 | national de l'energie.

30 | Il n'y a aucune etude environnementale

435 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | sur l'accumulation de servitudes. Ca en a des impacts.

2 | Au niveau du suivi, je vous ai parle
3 | tantot que, nous, depuis 1983 qu'il y a un pipeline,
4 | avec Gaz Metropolitain on s'est rendu compte que le
5 | suivi etait nul.

6 | Il y a eu une experience, un moment
7 | donne. On a recu, vu qu'on a des animaux sur une

8 | partie de notre propriete, ils viennent couper la
9 | broussaille et ils mettent des herbicides.

10 | Chez mon voisin a cote, ils mettent de
11 | l'herbicide et chez nous, ils coupent.

12 | On a appele monsieur Simard, apres
13 | avoir reçu la lettre: "Ne coupez pas les arbres. On
14 | reboise avec tous les petits arbres qu'il y a sur le
15 | bord de l'emprise, puis le reste, on a de la
16 | machinerie, on va couper".

17 | La semaine suivante, on revient au
18 | chalet, la maison, tout a ete coupe. On rappelle
19 | monsieur Simard: "Ecoutez, on n'a pas controle sur nos
20 | sous-traitants". C'est la reponse qui nous a ete
21 | donnee.

22 | Ils donnent ca a sous-contrat, sous-
23 | traitants. Ils n'ont pas de controle sur ca.

24 | C'est la meme chose au niveau du
25 | probleme de l'eau tantot. Gaz Intercite a paye un
26 | mois, le probleme d'eau; apres, elle s'en est lave les
27 | mains.

28 | Gaz Metropolitain a rachete, ils s'en
29 | lavent les mains. Ca va etre quoi le suivi de cette
30 | compagnie-la?

436 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | Dernierement, on a eu un probleme avec
2 | Gaz Metropolitain. Cette compagnie nous refusait
3 | l'autorisation de passer un tuyau sur le pipeline.
4 | C'est des documents que je vous ai mis en annexe, "Gaz
5 | Metropolitain".

6 | C'est les lettres que j'ai ecrites a
7 | Gaz Metropolitain, les reponses que j'ai recues et tout
8 | ca.

9 | On veut se faire un lac artificiel au
10 | nord du pipeline, juste en haut de Gaz Metropolitain.
11 | Ce tuyau doit servir comme deversoir d'un petit lac
12 | artificiel. C'est pour abreuver les animaux et c'est
13 | pour arroser aussi, en temps de secheresse, les arbres
14 | qu'on plante partout.

15 | Le lac artificiel, pres de leur
16 | servitude. Ce lac artificiel-la etait malheureusement
17 | dans la servitude du projet de TQM.

18 | Il a fallu faire deux demandes parce
19 | qu'ils ont refuse. Ils l'ont refuse parce qu'ils
20 | disaient que TQM avait un projet et qu'ils ne pouvaient
21 | pas accepter notre lac. C'est la reponse qu'ils nous
22 | ont donnee.

23 J'ai écrit à l'Office national de
24 l'énergie disant: "Écoutez, ce n'est pas à TQM que
25 j'ai écrit, c'est à Gaz Métropolitain que j'ai écrit".

26 C'est Gaz Métropolitain qui a une
27 servitude chez moi, puis Gaz Métropolitain répondait
28 pour TQM sur un terrain qui ne leur appartenait même
29 pas.

30 Elle avait refusé. Ça a retardé les

437 N. Plante/
En chef (Me Th

1 travaux, parce qu'ils devaient être faits au mois de
2 mai pendant la fête de la Reine. On a comme quatre
3 jours de congé. On avait tout organisé pour le faire à
4 ce moment-là.

5 Comme on n'avait pas l'autorisation de
6 Gaz Métropolitain, il a fallu retarder et ce n'est pas
7 encore fait, malheureusement.

8 J'ai écrit à l'Office, j'ai fait une
9 plainte le 11 mai 1998 et le 25 mai, j'ai réécrit une
10 deuxième lettre à monsieur Lord de Gaz Métropolitain et
11 en bas, j'avais une copie à la Coalition, à l'Office et
12 à la Régie de l'énergie, service des plaintes.

13 J'ai envoyé une copie et je les ai
14 appelés, ces gens-là.

15 Le 12 juin, j'ai reçu: "Okay, vous
16 pouvez faire votre lac". Mais il y a une petite phrase
17 que j'aime bien là-dedans: "Advenant que des dommages
18 soient causés à nos installations par suite de la
19 présence de ce lac, à proximité de notre conduite de
20 gaz naturel, soyez avisés que par la présente, nous vous
21 en tiendrons entièrement responsable".

22 Autrement dit, je ne pourrai quasiment
23 plus rien faire sur ma propriété parce qu'on nous
24 impose des servitudes. On veut faire quelque chose,
25 mais on n'est toujours comme dépendants d'eux autres,
26 puis on a tout le temps la petite épée au-dessus de la
27 tête.

28 S'il y a une grosse crue ou il arrive
29 quoi que ce soit, c'est pas par notre négligence, puis
30 qu'on brise leur maudit tuyau, je vais être responsable

438 N. Plante/
En chef (Me Th

1 toute ma vie?

2 C'est ça que ça amène, des servitudes.
3 Ça m'amène d'autres tracas, d'autres troubles.

4 M. BOISVERT: En plus de ça, madame la

5 | Presidente, on a constate avec le certification de
6 | localisation de Gaz Metropolitain, que le moyen de
7 | mitigation en 1983, vu que c'est un petit ruisseau, ca
8 | a ete bien specifie sur mon contrat, n'a pas ete
9 | respecte.

10 | Les mesures de mitigation pour un
11 | petit cours d'eau, il etait bien specifie que le radie
12 | du ruisseau etait suppose etre a 1.5 metre par-dessus
13 | le tuyau. En plus, avec une dalle de beton.

14 | Quand le responsable, l'ingenieur de
15 | Gaz Metropolitain est venu, il y avait seulement 44
16 | pouces.

17 | MME PLANTE: 144 centimetres au lieu
18 | de 150 centimetres.

19 | M. BOISVERT: Ca fait que la, ca me
20 | cause des problemes pour passer mon tuyau de
21 | deversement.

22 | En plus de ca, j'ai le materiel. Ils
23 | n'acceptent pas mon materiel parce que c'est un tuyau
24 | en acier. Ils veulent avoir un tuyau en plastique.

25 | Ca, ca nous cause des prejudices.

26 | MME PLANTE: C'est des frais
27 | supplementaires qui nous occasionnent.

28 | Qu'est-ce qu'il faut penser de tout
29 | cela? Entre ce qui est ecrit dans les documents et ce
30 | qui est fait, c'est deux choses differentes.

439 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | Avec tout ce qu'on a vu depuis le
2 | debut des audiences, depuis le debut du BAPE, on n'a
3 | peu confiance en eux autres, TQM. On n'a pas confiance
4 | en cette compagnie-la.

5 | Ils ont manque de respect vis-a-vis
6 | nous, ils sont venus en cachette. Ils ont cache des
7 | choses, des informations essentielles, puis ils
8 | voudraient qu'on ait confiance en eux autres.

9 | M. BOISVERT: Puis on se fait traiter
10 | de recalcitrants.

11 | MME PLANTE: Depuis le debut des
12 | travaux, pourquoi on n'a pas confiance? Difference
13 | entre information et consultation.

14 | Informer quelqu'un, puis le consulter,
15 | c'est deux. TQM ont fait le minimum. Quand ils font
16 | des soirees d'information, c'est le minimum.

17 | Un moment donne, je leur ai demande:
18 | "C'est quoi les rencontres que vous avez faites avec la
19 | Municipalite?" C'etait des rencontres telephoniques.

20 | C'est pour ca que je n'etais pas
21 | surprise, hier, pendant les audiences du monsieur de
22 | St-Etienne. C'est par telephone qu'ils ont fait des...

23 | C'est ca leur consultation et leur
24 | information, par telephone. Jamais, on a ete consulte
25 | sur le trace. Jamais, on a ete consulte sur le trace.

26 | Jamais, j'ai rempli un questionnaire
27 | pour voir s'il y avait des impacts. Jamais, on n'a
28 | ecrit quoi que ce soit de la part du promoteur pour
29 | dire: "Ecoutez, on va passer chez vous. Est-ce que ca
30 | vous a deja occasionne des problemes, un pipeline?

440 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | C'est quoi?"

2 | C'est pour ca que dans leur rapport,
3 | ils n'en ont pas des impacts negatifs pour nous. Ils
4 | n'en ont pas fait d'etude pour nous, madame, monsieur.
5 | C'est pour ca qu'il n'y en a pas dans les documents.

6 | Pourtant, dans les documents officiels
7 | du gouvernement, ils disent que le promoteur aurait du,
8 | des le debut -- et c'est marque meme dans vos documents
9 | de l'Office national -- la LCEE, l'implication des
10 | citoyens, la consultation.

11 | C'est pas la MRC, c'est pas ma
12 | municipalite qui va avoir des problemes. C'est pas la
13 | CPTAQ, ni le gouvernement qui ont des problemes. C'est
14 | nous qui avons des problemes. C'est nous les premiers
15 | interesses.

16 | Puis nous, on n'est pas consultes. On
17 | nous informe et on nous l'impose en dernier. Pourtant,
18 | ils ont besoin de notre propriete pour passer, ces
19 | gens. Mais ils prennent la loi pour etre capable de
20 | passer, parce qu'ils savent qu'ils ne passeront pas
21 | chez moi.

22 | Dans le meme sens...

23 | Q. Pouvez-vous tirer la...

24 | MME PLANTE: La conclusion?

25 | Q. ... la conclusion par rapport a
26 | votre...?

27 | MME PLANTE: Oui.

28 Le BAPE, il a dit -- tantot, j'en ai
29 parle un petit mot -- que le projet au point de vue
30 commercial, il est bon; bon pour l'Ouest canadien, bon

441 N. Plante/
En chef (Me Th

1 pour les Americains, pour les entreprises aussi entre
2 les deux qui vont peut-etre en servir un petit peu.

3 94 pour cent, c'est pour les
4 Americains, 6 pour cent pour nous autres seulement,
5 pour les compagnies. Utilite publique pour les
6 Americains, en tout cas, pas pour nous.

7 En tout cas, c'est mon opinion et avec
8 tout les gens que j'en parle, je pense qu'on arrive a
9 la meme constatation, sauf nos dirigeants.

10 6 pour cent pour le Quebec, c'est pas
11 d'utilite publique.

12 Le BAPE dit que, sur le plan
13 commercial, c'etait correct, mais que le trace n'etait
14 pas le meilleur.

15 De plus, il mentionne: "En ce qui
16 concerne le troncon sous etude, Magog, le chemin et le
17 secteur de la Diligence doivent etre evites, ainsi que
18 les proprietes ou passent plusieurs servitudes".

19 Dans le rapport du BAPE, on disait
20 qu'un moment donne...

21 L'accumulation de servitudes, il n'y a
22 jamais eu d'etude environnementale sur ca.

23 Est-ce que ca devient un anticritere,
24 un moment donne? Quand est-ce que ca va arreter, quand
25 je n'aurai plus de terrain a vous donner?

26 La, actuellement, c'est ca qui arrive.
27 De la facon dont les lois sont faites, elles vont
28 toujours etre d'utilite publique. Ils ont gagne a 6
29 pour cent.

30 Donc, n'importe quel pipeline qui va

442 N. Plante/
En chef (Me Th

1 s'en venir chez moi, il va toujours etre impose parce
2 que la loi leur permet.

3 Mais moi, je vais faire quoi la-
4 dedans? C'est pas le meilleur.

5 Il devrait y avoir des anticriteres
6 pour l'accumulation de servitudes. C'est bon, ca, pour
7 les endroits dans le Grand Nord, ou il y a deja des

8 | lignes electriques. C'est des terres publiques. Pas
9 | sur des proprietes privees.

10 | Je comprends que sur des terres
11 | publiques, on les met ensemble, les servitudes. C'est
12 | plus de logique. Mais pas pour des proprietes privees
13 | comme nous.

14 | Il devrait y avoir une etude, un
15 | anticritere. C'est illogique d'avoir ca. Ils auraient
16 | du acheter des proprietes il y a quelques annees, puis
17 | se faire un couloir la-dedans, pas nous laisser en
18 | otage avec ca.

19 | Le BAPE, il l'a dit qu'ils devraient
20 | se rapprocher de l'autoroute 10. Le BAPE a bien cernes
21 | nos preoccupations: celles du village de Stukely et
22 | celles des proprietaires.

23 | Lorsque nous lisons le rapport du
24 | BAPE, je trouve que non seulement nous avons ete
25 | entendus, mais on nous a ecoutes.

26 | La MRC de Memphremagog croit que la
27 | definition d'une nouvelle zone d'etude, soit plus au
28 | nord, plus au sud, pourrait offrir des alternatives de
29 | moindre impact, moins dommageables eu egard a
30 | l'environnement, aux perspectives donnees pour notre

443 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | collectivite a l'economie regionale. Il ne faut pas
2 | oublier qu'une propriete sur deux a Stukely va etre
3 | touchee par le trace de TQM et cela est inacceptable
4 | dans une vision d'avenir.

5 | Ensuite, sur le cote sud de
6 | l'autoroute, a Waterloo et Eastman, si vous vous etes
7 | deja promenes a cet endroit-la, il y a tres peu de
8 | population. C'est des bouts de lots, peu de
9 | population. Le trace du pipeline a cet endroit serait
10 | beaucoup moins dommageable pour la population des
11 | citoyens et pour le village de Stukely-Sud.

12 | De plus, les sources d'eau du village
13 | et des particuliers seraient protegees. Comment on va
14 | faire a Stukely si on n'a plus d'eau?

15 | En plus, la zone a risque est au coeur
16 | du village. Le mettre pres de l'autoroute 10, ca va
17 | eloigner la zone a risque du village, de la population.

18 | En outre, passer pres de l'autoroute
19 | 10 a Stukely va eviter le village, le chemin de la
20 | Diligence et les proprietes ou il y a beaucoup de
21 | servitudes. Ceci va permettre la fin de la
22 | juxtaposition des servitudes sur une meme propriete.
23 | Ca va stabiliser. Ca ne va pas enlever les impacts

24 | negatifs permanents. Ca va juste stabiliser les
25 | impacts negatifs permanents que nous subissons, et ce,
26 | depuis plusieurs annees.

27 | Jamais on n'aurait laisse passer Gaz
28 | Intercite si on avait su qu'on nous imposerait d'autres
29 | servitudes. Ce qui confirme nos craintes c'est que
30 | d'autres pipelines viendront apres celui de TQM. C'est

444 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | mentionne dans l'annexe A.

2 | Comme je vous l'ai dit, j'en ai fait
3 | une photocopie avec mes autres documents. Un ou
4 | plusieurs pipelines; c'etait marque dans le premier
5 | document qu'on a reçu a la soiree d'information.

6 | Ils ont des intentions.

7 | Le proprietaire accorde a perpetuite a
8 | la compagnie un droit lui permettant de construire un
9 | ou plusieurs pipelines. Le promoteur a beau avoir ote
10 | dans les documents ulterieurs les mots "plusieurs
11 | pipelines", cela n'empeche pas nos craintes de voir
12 | s'accumuler sur nos proprietes plusieurs pipelines pour
13 | l'avenir.

14 | Cela nous dechire le coeur de voir
15 | qu'on va encore amputer notre foret et qu'on va nous
16 | mettre en danger avec tous les risques technologiques
17 | se rattachant aux pipelines.

18 | Si jamais TQM reussissait a vous
19 | convaincre de passer chez nous malgre tous les impacts
20 | negatifs permanents que cela occasionne, je suis prete
21 | a faire sauter l'autre pipeline qui passe a la meme
22 | place que Gaz Metropolitain et sans couper aucun arbre.

23 | C'est pas suppose etre dangereux, mais
24 | qu'ils passent dans la meme servitude de Gaz
25 | Metropolitain mais sans couper aucun arbre.

26 | Tant qu'a faire sauter tout le monde,
27 | on va sauter une fois, ca va etre tout.

28 | Ensuite, l'ONE devrait se tenir
29 | responsable des mesures concernant les risques
30 | technologiques. Pas TQM. Je n'ai pas confiance en eux

445 N. Plante/
En chef (Me Th

1 | autres. Ils ont la meme perspective que Gaz
2 | Metropolitain.

3 | L'ONE devrait se tenir responsable,
4 | pas eux autres, des risques technologiques et des
5 | responsabilites accrues sur nos municipalites. Les
6 | mesures d'urgence, c'est les petites municipalites qui

7 vont etre obligees de faire le suivi et de s'engager du
8 monde.

9 Comme c'est l'ONE qui va nous imposer
10 ce pipeline, c'est lui qui devrait payer pour toutes
11 les assurances responsabilite. Le probleme que j'ai
12 avec Gaz Metropolitain a propos du lac que je vais me
13 construire, c'est une part de responsabilite qui est
14 accrue pour notre famille.

15 Presentement GMi nous tient
16 responsable si jamais ce lac endommage son pipeline.
17 Monsieur Simard de GMi a beau mentionner dans les
18 journaux qu'on n'a rien trouve sur nos terrains en
19 parlant de gaz, il oublie que sans nos terrains il ne
20 peut pas faire passer son gaz.

21 De plus, je refuse que TQM immatricule
22 son pipeline et fasse la creation de lots sur les
23 "maps". C'est marque dans leurs documents.

24 En outre, je trouve que les autorites
25 municipales n'ont pas ete eclairees au complet. Elles
26 ont ete tentees par l'apport monetaire que leur
27 rapporte la compagnie. Les petites municipalites sont
28 tres endettees. Quand on leur offre des gros sous pour
29 passer, elles sont pretes a faire bien des choses.

30 Les autorites provinciales qui ont

446 N. Plante/
En chef (Me Th

1 aussi des parts dans TQM -- Hydro Quebec a des parts
2 dans Gaz Metropolitain qui a des parts dans Hydro
3 Quebec -- et meme les autorites federales ont manque a
4 leur devoir. Il n'y a pas d'etude environnementale au
5 niveau des humains, au niveau des multitudes de
6 servitudes.

7 Ils auraient du nous avertir que notre
8 avenir et celui de nos voisins serait perturbe par ces
9 decisions. Ce qui nous decoit le plus c'est qu'avec de
10 l'argent, on a du pouvoir.

11 Pour terminer, je constate qu'au
12 Quebec, qu'au Canada, on a la justice que l'on peut se
13 payer. Ces gens savent tres bien qu'on est des petits
14 proprietaires. Si on avait ete des gens tres fortunes,
15 ils auraient pas pu passer chez nous. Il y aurait des
16 mesures qui auraient ete prises avant.

17 J'ai marque "bel avenir pour nos
18 enfants". Vous comprenez pourquoi je dis ces choses-
19 la.

20 Merci messieurs, madame de m'avoir
21 ecoutee.

22 LA PRESIDENTE: Maitre Grondin, est-ce
23 que l'arrangement est que tous les temoins presentent
24 leur temoignage d'abord et ensuite ils sont
25 questionnes?

26 Me GRONDIN: Chaque proprietaire va
27 faire sa preuve individuellement et on va contre-
28 interroger suite a la preuve.

29 LA PRESIDENTE: Alors, maitre Leclerc,
30 vous pouvez commencer.

447 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)

1 Me LECLERC: Merci, madame la
2 Presidente.
3 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LECLERC, POUR GAZODUC
4 TQM:

5 Q. Madame Plante, vous avez participe
6 au processus de la CPTAQ, n'est-ce pas?

7 MME PLANTE: Moi, je n'ai pas ete a la
8 CPTAQ parce que je travaillais cette journee-la. On a
9 fait des recommandations seulement.

10 Q. Vous avez participe au processus
11 du BAPE?

12 MME PLANTE: Oui, monsieur, j'y ai
13 participe.

14 Q. Dans ce contexte-la, vous avez
15 participe a des seances d'information?

16 MME PLANTE: Information, pas
17 consultation.

18 Q. Et vous avez participe au
19 processus de l'Office national de l'energie?

20 MME PLANTE: Oui.

21 Q. Aussi bien les seances
22 d'information que les audiences elles-memes?

23 MME PLANTE: Oui, parce qu'on voulait
24 tout savoir. Sans ca, on n'aurait pas tout su.

25 Q. Est-ce raisonnable d'affirmer,
26 madame, que tout ce que vous avez dit ce soir sans
27 exception a ete dit au BAPE et a ete redit devant
28 l'Office national de l'energie dans le cadre des
29 audiences auxquelles vous avez participe?

30 MME PLANTE: Voulez-vous repeter le

448 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)

1 debut?

2 Q. Est-ce raisonnable d'affirmer que
3 tout ce que vous avez dit ce soir a été dit devant le
4 BAPE et a été redit devant l'Office national de
5 l'énergie dans les audiences GH-1-97?

6 MME PLANTE: Est-ce que je peux
7 expliquer, madame, que de juste répondre par un oui ou
8 un non?

9 LA PRESIDENTE: Vous pouvez expliquer.

10 MME PLANTE: Okay. C'est comme simple
11 citoyen...

12 LA PRESIDENTE: Essayez d'être brève.

13 MME PLANTE: Oui, je vais être brève.

14 Si j'avais été juste à une ou deux
15 soirées d'information, je saurais très peu de choses.
16 C'est en allant à une soirée d'information au centre
17 Roussin à Pointe-aux-Trembles qu'on a appris des
18 choses. Robert en a fait plusieurs.

19 Si on avait été juste à une soirée
20 d'information, comme mon voisin à côté de chez moi,
21 j'aurais pas su grand chose. Il fallait les suivre
22 pour avoir toute l'information. Sinon, on n'aurait pas
23 toute l'information au niveau de la sécurité, au niveau
24 de la zone à risque, au niveau de la grosseur du tuyau.
25 Ils ont changé le grade du tuyau...

26 Me LECLERC:

27 Q. Madame Plante, ce n'était pas ma
28 question. Ma question était: madame Plante, est-il
29 raisonnable de dire que tout...

30 MME PLANTE: Oui, parce que j'ai

449 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)

1 assiste à quasiment toutes les soirées d'information et
2 c'est comme ça que je suis un peu plus informée.

3 Q. Merci. Madame Plante, est-il
4 raisonnable également de dire que quoiqu'il ait pu faire
5 Gazoduc TQM, si je résume vos propos, vous ne voulez
6 pas avoir de gazoduc sur votre terrain?

7 MME PLANTE: C'est ça, monsieur, je ne
8 veux pas de gazoduc sur mon terrain.

9 Q. Et est-ce que je comprends
10 également que la proposition que vous faites à la toute

11 | fin c'est que le gazoduc soit porte sur le terrain
12 | d'une autre personne?

13 | MME PLANTE: Monsieur, il y a trop
14 | d'impacts chez moi. Il devrait aller a d'autres
15 | endroits ou il y a moins d'impacts.

16 | Q. Donc la reponse c'est "oui"?

17 | MME PLANTE: Voulez-vous repeter votre
18 | question?

19 | Q. C'est que la suggestion que vous
20 | faites a l'Office a la toute fin c'est "pas chez moi,
21 | mais placez-le chez quelqu'un d'autre"?

22 | MME PLANTE: Oui, monsieur.

23 | Q. C'est bien. Maintenant, un peu
24 | plus precisement, madame Plante, de toutes les choses
25 | que vous avez invoquees, j'aimerais maintenant m'en
26 | tenir a votre declaration d'opposition et a votre
27 | terrain particulier.

28 | Vous avez mentionne la qualite d'eau.
29 | J'aimerais avoir des precisions, a savoir: est-ce que
30 | vous avez des problemes chez vous de qualite d'eau?

450 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)

1 | MME PLANTE: J'ai une tres belle
2 | qualite d'eau, cher monsieur, parce que je ne suis pas
3 | malade avec cette eau-la.

4 | Q. Vous avez participe aux audiences
5 | de l'Office national de l'energie.

6 | Est-ce que vous vous souvenez que
7 | durant les audiences cette question avait ete soulevee
8 | et qu'il y a eu un engagement de la part de TQM de
9 | faire une entrevue avec tous les proprietaires vises
10 | par le gazoduc pour tester leur eau avant et apres le
11 | passage?

12 | MME PLANTE: J'ai ecrit a madame
13 | Duquette pour avoir de l'information. J'ai meme recu
14 | une lettre de monsieur Delisle. J'attendais pour voir,
15 | apres le processus de l'Office, j'etais pour vous
16 | inviter s'ils passaient, sinon, vous venez pour rien.

17 | Q. Donc, si je comprends bien votre
18 | reponse, malgre l'invitation de monsieur Delisle, vous
19 | avez refuse...

20 | MME PLANTE: Non. Je n'ai pas refuse.
21 | Monsieur Delisle m'a envoye une lettre. Je n'ai pas
22 | ecrit a monsieur Delisle pour lui dire que je refusais.
Je n'ai pas recontacte monsieur Delisle pour lui

23 | confirmer qu'il viendrait ou non.

24 |

25 | J'attendais. Dans le fond, pourquoi
26 | faire venir monsieur Delisle, s'il ne passe pas chez
27 | moi?

27 |

28 | Q. En autres mots, vous avez decide
29 | de ne pas donner suite a sa demande jusqu'a ce que ce
30 | processus soit termine?

30 |

451 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)

1 | MME PLANTE: C'est ca, dans le fond,
2 | pour eviter la perte d'argent et des choses comme ca, a
3 | la compagnie de TQM. Ca doit leur couter bien cher.

3 |

4 | Me LECLERC: J'ai ici, madame la
5 | Presidente, la lettre du 13 mai adreesee par monsieur
6 | Delisle a madame Plante. J'aimerais lui montrer.

6 |

7 | MME PLANTE: Il m'informe qu'il n'y a
8 | pas de puits sous mon terrain. Alors, il ne savait pas
9 | qu'il y avait un puits.

9 |

10 | Me THIBAUT: C'est quoi votre
11 | question?

11 |

Me LECLERC:

12 | Q. Est-ce bien la lettre a laquelle
13 | vous venez de faire reference?

14 |

15 | MME PLANTE: C'est ca. Cette lettre-
16 | la, je l'ai eue. C'est ca.

16 |

17 | Me LECLERC: Madame la Presidente,
18 | j'aimerais deposer cette lettre comme piece suivante a
19 | Gazoduc TQM.

19 |

20 | LA GREFFIERE: Elle portera le numero
21 | B-23

21 |

--- PIECE NO. B-23

22 |

22 | Lettre datee du 13 mai 1998 de
23 | monsieur Urgel Delisle a madame Nicole
24 | Plante, ayant pour objet le
25 | prolongement du reseau de Gazoduc TQM
26 | vers PNGTS - Donnees sur les cours
27 | d'eau, le sol et les puits

28 |

Me LECLERC:

29 |

Q. Madame Plante, vous avez egalement

30 |

452 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)

1 | fait reference a la problematique de
2 | l'approvisionnement de l'eau de la municipalite de
3 | Stukely-Sud.

3 |

MME PLANTE: Oui.

4 |

Q. Etiez-vous au courant qu'il y a eu

5 | une entente entre la Municipalite regionale de comte et
6 | Gazoduc TQM a cet egard, et des engagements?

7 |
8 | MME PLANTE: Non, monsieur. Est-ce
9 | que vous en avez une avec le village?

10 | Q. Avec la MRC, madame, je viens de
11 | faire reference.

12 | MME PLANTE: La MRC a accepte, dans
13 | l'ensemble, le projet, mais elle a dit qu'a Stukely, il
14 | y avait un probleme d'eau qui devait etre regle avec la
15 | municipalite.

16 | Q. C'est justement ce a quoi je fais
17 | reference.

18 | Je vous demandais si vous etiez au
19 | courant de l'entente qui est intervenue entre la
20 | Municipalite regionale de comte et Gazoduc TQM, une
21 | entente aux termes de laquelle

22 | Me THIBAUT: Madame la Presidente,
23 | j'ai une objection sur la question qui est mineure.

24 | Comme procureur et comme procureur de
25 | madame et des autres proprietaires, je tiens a preciser
26 | que nous ne l'avons appris qu'aujourd'hui.

27 | Dans ce cadre-la, je ne sais pas si on
28 | vise a miner la credibilite de madame.

29 | Me LECLERC: Madame la Presidente, je
30 | m'excuse. Mon collegue n'a pas a repondre au nom de sa

453 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)
cliente. Ce sont ses connaissances.

1 | Je demande a madame Plante si elle est
2 | au courant, c'est tout.

3 |
4 | MME PLANTE: Je sais que la MRC a fait
5 | des recommandations a un moment donne, je ne peux pas
6 | vous dire quand, j'ai deja vu des documents qui
7 | disaient que la MRC devait regler le probleme d'eau
8 | avec le village. Mais je ne sais pas si ces
9 | recommandations-la ont ete finalisees.

10 | La MRC avait fait des recommandations
11 | a TQM pour qu'ils reglent le probleme d'eau avec South
12 | Stukely, le village de Stukely. Ca, je le sais.

13 | Mais si ca a ete regle, je ne fais pas
14 | partie de la municipalite, je ne suis pas...

15 | LA PRESIDENTE: Maitre Leclerc,
16 | pouvez-vous expliquer en quoi ce document de la
Municipalite regionale de comte est pertinent, dans le

17 | cas de madame?
18 |

19 | Me LECLERC: Tout simplement, madame
20 | la Presidente, c'est parce que ce matin, on a eu un
21 | debat avec le procureur de madame, a savoir si oui ou
22 | non elle devrait etre deposee. J'en ai remis une copie
23 | a mon collegue et j'aimerais tout simplement completer
24 | le dossier, en demandant a madame si elle est au
25 | courant.

26 | Je lui ai exhibe l'entente et je vais
27 | en faire une piece, tel qu'on me l'avait demande ce
28 | matin. C'est tout simplement ca. Parce que elle meme
29 | a souleve la question de l'approvisionnement en eau de
30 | la municipalite de Stukely.

454 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)
1 | Ecoutez, on a entendu madame pendant
2 | une bonne periode de temps, et il y a enormement de
3 | choses qu'elle a dites qui ne sont aucunement
4 | mentionnees dans sa declaration d'opposition et qui
5 | gravitent a l'exterieur.

6 | Je ne suis pas intervenu dans le cas
7 | de madame, mais elle a quand meme souleve la question
8 | de l'approvisionnement en eau a Stukely, et j'ai un
9 | document ici, qui confirme que la compagnie a une
10 | entente avec la MRC a cet egard.

11 | Je crois que c'est tout a fait
12 | pertinent de déposer l'entente. Parce que madame ne le
13 | savait pas, je l'ai donnee a son procureur. Je vais
14 | lui montrer l'entente et la faire déposer, c'est tout.

15 | Me THIBAUT: L'entente est deja
16 | deposee sous la cote...

17 | Me LECLERC: Non. Justement, il n'y a
18 | pas de cote. Ca n'a pas ete depose, a ma connaissance,
19 | a moins que madame la Greffiere...

20 | Me THIBAUT: C'est-a-dire que ca a
21 | ete donne par engagement. Je croyais que par la suite,
22 | on l'avait cote. Je m'excuse. Ca n'a pas ete cote?

23 | Me LECLERC: Ca n'a pas ete cote.

24 | LA PRESIDENTE: Ca n'a pas encore ete
25 | cote.

26 | Me LECLERC: Non. Voila. C'est le
27 | seul but de mes questions a cet egard-la.

28 Me THIBAUT: Cotons-le.

29 LA PRESIDENTE: Alors, cotons-le
30 maintenant.

455 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)

1 Me LECLERC: Mon collegue vous a
2 suggere une resolution du debut de l'annee 1997 a
3 laquelle on s'objectait et on a mis un terme a ce
4 debat-la, en lui disant qu'il y avait une entente qui
5 etait venue conclure le tout, qu'on a remise a mon
6 collegue. Mais elle n'avait pas encore ete cotee.

7 Mais la resolution que vous avez
8 devant vous, a ma connaissance, elle n'a pas fait
9 l'objet d'une cote. Elle a fait l'objet d'une
10 objection de ma part que vous avez maintenue.

11 LA PRESIDENTE: Donc, vous ne voulez
12 pas que ce document soit depose a votre dossier.

13 Me LECLERC: Effectivement. Ce
14 n'etait pas pertinent, parce qu'il est remplace, a
15 toutes fins pratiques, par l'entente qui est
16 intervenue, et c'est celle-la que je veux...

17 LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, est-
18 ce que vous voulez avoir ce dossier cote?

19 Me THIBAUT: Non. Un instant. On a
20 depose la resolution du 17 decembre.

21 LA PRESIDENTE: Il faudrait lui donner
22 une cote.

23 Me THIBAUT: Oui.

24 Me LECLERC: Madame la Presidente, je
25 m'etais objecte.

26 Me THIBAUT: Je m'excuse. Il n'en
27 demeure pas mois...

28 C'est parce que le processus des
29 cotes, la, on tombe dans la question...

30 Je croyais que quand on l'avait

456 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)

1 depose, de meme que celui-ci, il avait ete cote.
2 Alors, ca, c'est le premier point.

3 LA PRESIDENTE: Maitre Leclerc s'etait
4 oppose, mais finalement, le document...

5 Me LECLERC: ... n'a pas recu de cote.

6 | Madame la Presidente, le processus,
7 | tel que je le comprends, c'est que si on veut déposer
8 | une pièce, on la présente, mais les parties ont quand
9 | même la possibilité de contester ou non.

10 | Je croyais, peut-être à tort que,
11 | suite à l'objection que j'avais faite et à ma
12 | suggestion de remplacer par une entente subéquente qui
13 | avait réglé toutes ces questions-là, celle-là, celle du
14 | mois de janvier 1997, elle n'avait plus aucune espèce
15 | de pertinence. Je croyais que vous m'aviez donné
16 | raison là-dessus.

17 | LA PRESIDENTE: Nous allons réserver,
18 | pour coter cette pièce-là, jusqu'à ce qu'on ait vu les
19 | transcriptions, afin de voir ce qui a été décidé.

20 | On procédera plus tard dans la
21 | semaine.

22 | Me THIBAUT: D'accord.

23 | Mais sur la raison du défaut, je
24 | souligne, juste pour le plaider immédiatement, c'est
25 | que moi, je tiens à ce qu'elle soit déposée et cotée
26 | donc, pour régler la question.

27 | Parce qu'on a fait état, dans un
28 | témoignage de monsieur Delisle, qu'il y avait eu
29 | effectivement une résolution de la Municipalité. Quand
30 | on en avait parlé, c'est dans ce cadre-là que je

457 N. Plante/

Contre-int. (Me Leclerc)
1 | voulais déposer.

2 | Deuxièmement, pour vous permettre de
3 | trancher sur la pertinence, c'est qu'on...

4 | LA PRESIDENTE: Pardon, maître
5 | Thibault, nous avons eu ce débat déjà.

6 | Nous allons revoir les transcriptions
7 | et nous verrons si nous pouvons être fixes.

8 | Me LECLERC: À ce moment-là,
9 | j'aimerais seulement avoir un numéro de cote pour cette
10 | pièce-ci et avec laquelle vous n'avez pas d'objection.

11 | Me THIBAUT: Non, je n'ai pas
12 | d'objection.

13 | LA GREFFIÈRE: Ce document portera le
14 | numéro B-24.

15 | --- PIÈCE B-24:

16 | Copie d'un document intitulé
17 | Engagements de Gazoduc TQM -
18 | Prolongement de TQM vers PNGTS

19 Me LECLERC:

20 Q. Maintenant, madame Plante, il
21 s'agit de ma dernière question.

22 MME PLANTE: Est-ce que je peux juste
23 poser une question?

24 Me LECLERC: Non, madame, votre
25 processus est passé. C'est à votre tour de répondre
26 aux questions.

27 Q. Vous avez fait référence, en
28 parlant du déboisement de la servitude proposée par
29 TQM, qu'on déboiserait 23 mètres chez vous?

30 MME PLANTE: Le document que j'ai reçu

458 N. Plante/

1 Contre-int. (Me Leclerc)
par le huissier dit 23 mètres.

2 Q. De déboisement ou de servitude,
3 madame?

4 MME PLANTE: S'ils prennent une
5 servitude, selon moi, ils vont faire 23 mètres de
6 déboisement.

7 Q. Vous ne vous souvenez absolument
8 pas des débats qu'il y a eu dans l'instance GH-1-97 à
9 cet égard, et de l'engagement pris de la compagnie dans
10 toute région boisée, même si la servitude serait de 23
11 mètres, le déboisement ne serait que de 18 mètres?

12 MME PLANTE: Cher monsieur, si je me
13 rappelle, ils ont dit aussi qu'ils nous permettraient
14 des arbres, et ils ne nous en permettent plus.

15 Donc, ils ont parlé de 18 mètres dans
16 les séances d'information et dans les soirées et là,
17 ils marquent 23 mètres dans le document.

18 Qu'est-ce que je dois croire? Je ne
19 le sais plus.

20 Q. Donc, vous ne vous en souvenez
21 pas.

22 C'est bien, madame la Présidente, ça
23 termine mon contre-interrogatoire.

24 MME PLANTE: Je n'ai pas dit que je ne
25 m'en souvenais pas. "Qui croire", ce n'est pas pareil.

26 Me LECLERC: C'est la même chose.

27 MME PLANTE: Non, monsieur.

28 Me LECLERC: Je n'ai pas d'autres
29 questions, madame la Presidente.

30 Me THIBAUT: Juste une question.

459

1 LA PRESIDENTE: Un instant, maitre
2 Thibault. Je voudrais savoir si maitre Grondin a des
3 questions. Ensuite, ce sera votre tour.

4 Me GRONDIN: Il y a certains
5 intervenants qui ont le droit maintenant de contre-
6 interroger madame Plante et monsieur Boisvert sur leur
7 temoignage.

8 Si vous desirez poser des questions a
9 madame Plante et monsieur Boisvert sur le temoignage
10 qu'ils viennent de déposer, veuillez l'indiquer lorsque
11 vous serez nomme.

12 Monsieur Alvarez, vous etes la
13 premiere personne sur la Liste de comparution.

14 Avant que vous debutiez, j'aimerais
15 expliquer aux gens qu'il y a une regle qui est etablie
16 a l'Office depuis longtemps. C'est que lorsque des
17 parties ont la meme position, a ce moment-la il n'est
18 pas permis de venir poser des questions pour prouver
19 votre point, c'est-a-dire de vous en servir comme
20 temoignage.

21 Donc, ce sont vraiment des questions
22 qui visent a eclaircir le dossier, et lorsque vous avez
23 des positions opposees, c'est le but du contre-
24 interrogatoire.

25 M. ALVAREZ: D'accord.

26 Me LECLERC: Madame la Presidente,
27 monsieur Delisle me souleve un certain probleme. S'il
28 pouvait s'absenter pendant que les questions seront
29 posees a madame Plante.

30 Ce n'est pas necessaire de suspendre,

460 N. Plante/

1 Contre-int. (M. Alvarez)
2 mais si l'heure est arrivee.

3 LA PRESIDENTE: Monsieur Delisle peut
4 s'absenter.

5 Me LECLERC: Merci, madame la
6 Presidente.

7 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR M. ALVAREZ:

8 Q. Dans la Coalition des
9 proprietaires, j'aimerais savoir dans les etudes du
10 trace alternatif que vous avez propose a l'Office,
quels sont les avantages par rapport au trace qui passe

11 | chez nous et chez vous?

12 | Me THIBAULT: Je m'objecte, madame la
13 | Presidente, a la question, et si monsieur Alvarez veut
14 | revenir poser sa question lorsque...

15 | M. ALVAREZ: J'ai pose cette question-
16 | la a madame Plante, et je m'excuse...

17 | Me THIBAULT: Non. Excusez...

18 | M. ALVAREZ: Monsieur Thibault, je
19 | m'excuse. J'ai pose une question tres precise a madame
20 | Plante...

21 | MME PLANTE: C'est mon avocat.

22 | LA PRESIDENTE: Monsieur Alvarez,
23 | maitre Thibault a le droit d'intervenir.

24 | M. ALVAREZ: Okay; d'accord.

25 | Me THIBAULT: Donc, madame la
26 | Presidente, je m'objecte a la question.

27 | Je prefererais, etant donne que
28 | monsieur Daniel Theoret, l'expert, temoignera la-
29 | dessus -- et comme on avait convenu que c'etait une
30 | preuve commune de secteur -- que l'on pose la question

461 N. Plante/

 Contre-int. (M. Alvarez)
1 | a monsieur Theoret.

2 | Ainsi, il aura tout le loisir de peut-
3 | etre avoir une reponse plus entiere.

4 | LA PRESIDENTE: Monsieur Alvarez, vos
5 | questions que vous adressez a madame Plante doivent
6 | avoir une relation avec ce qu'elle a expose, et
7 | seulement en relation avec ce qu'elle a expose.

8 | Vous ne devez pas poser de questions
9 | en dehors de son expose.

10 | M. ALVAREZ: Ou j'ai de la misere,
11 | c'est que les questions que je vais poser a madame
12 | Plante refletent les dommages qui sont causes a ma
13 | propriete, si l'on veut, par l'ouvrage de Gazoduc,
14 | l'aspect comparatif du trace de chez nous par rapport a
15 | celui que propose la Coalition.

16 | Comment est-ce que je peux avoir une
17 | image de qu'est-ce qui est le meilleur trace si je n'ai
18 | pas de repere, non plus.

19 LA PRESIDENTE: Madame Plante n'est
20 probablement pas en mesure de répondre à une telle
21 question.

22 Je crois que la suggestion de maître
23 Thibault est tout à fait...

24 M. ALVAREZ: Pour moi, je pose une
25 question de moral. Madame la Présidente, pour moi
26 c'est une question de moral, dans ce sens que je ne
27 peux pas moralement, personnellement, moi
28 personnellement, pelleter mon problème à un voisin.

29 Cela, je l'ai manifesté déjà à
30 monsieur Boisvert. J'ai déjà manifesté tout ce
Contre-int. (M. Alvarez)
1 problème.

462 N. Plante/

2 La question que je me pose c'est
3 qu'ici on est en vertu de l'article 34(3) de l'Office.
4 C'est bien cela?

5 Je m'étais fait à l'idée que c'était
6 une étude du trace dans chacune des propriétés, selon
7 le trace déjà approuvé.

8 Le trace change totalement...

9 LA PRESIDENTE: Monsieur Alvarez, il
10 n'y aura pas de pipeline qui passera chez vous sans
11 qu'un examen ait été fait, et sans que vous ayez eu
12 l'occasion de vous opposer, si cela est votre désir.

13 M. ALVAREZ: Non, non. Ce n'est pas
14 cela.

15 Moi, dans cet aspect-là, ma morale
16 c'est que je vis moralement chez nous et TQM a choisi
17 cela. Je n'ai pas participé à leur étude, du tout,
18 mais ils ont choisi cela comme le meilleur trace en
19 accord avec l'Office, et l'Office a approuvé le trace
20 général.

21 Maintenant, on parle de l'aspect que
22 le trace général est totalement changé par une
23 proposition d'un trace alternatif qui part de Waterloo
24 pour se rendre, en contournant par l'autoroute,
25 complètement au sud. Il ne passe plus chez nous.

26 Me THIBAUT: Écoutez, j'ai fait une
27 objection. Monsieur est rendu dans la morale.

28 Je ne veux pas déborder dans le sens
29 qu'on lui dit qu'il pourra poser sa question, parce que
30 comme il le laisse sous-entendre, on ne pelle pas le

463 N. Plante/

Contre-int. (M. Alvarez)
1 probleme dans le cour du voisin.

2 On est ici dans le cadre des
3 oppositions sur un trace detaille, et ce que je crois
4 comprendre de la position de monsieur Alvarez, c'est
5 que Gaz Metropolitain passe chez-eux, et je crois
6 comprendre qu'il n'a pas d'opposition au trace comme
7 tel.

8 Probablement qu'il a du regler son cas
9 avec TQM, et dans ce cas-la, il ne voudrait pas,
10 j'imagine, voir son accord avec TQM defait.

11 Ca doit etre son interet qu'il defend
12 et non pas une question de moral parce qu'il l'a
13 surement reglee avec TQM.

14 LA PRESIDENTE: Nous allons entendre
15 maitre Leclerc, maintenant.

16 Me THIBAULT: Est-ce que c'est le cas?

17 Me LECLERC: Madame la Presidente, je
18 ne crois pas que monsieur Thibault est en droit, a ce
19 stade-ci, d'interroger monsieur Alvarez.

20 La seule question pour laquelle
21 j'intervenais c'est tout simplement que monsieur
22 Alvarez a demande a madame Plante ce qu'elle pensait du
23 trace alternatif.

24 Me THIBAULT: Je m'objecte. Est-ce
25 que le proprietaire...

26 Me LECLERC: Il a le droit de poser
27 cette question de l'opinion de madame Plante.

28 Me THIBAULT: Je ne pense pas que
29 maitre Leclerc represente monsieur Alvarez.

30 Me LECLERC: Au meme titre que vous ne

464 N. Plante/

Contre-int. (M. Alvarez)
1 representiez pas la municipalite de St-Etienne-de-
2 Bolton.

3 M. ALVAREZ: Je m'excuse, maitre
4 Thibault...

5 Me THIBAULT: Mais je representais les
6 citoyens.

7 M. ALVAREZ: Maitre Thibault, s'il
8 vous plait...

9 LA PRESIDENTE: Un moment, s'il vous
10 plait.

11 Me THIBAUT: Oui.
12 --- (Une courte pause/A short pause)

13 LA PRESIDENTE: Monsieur Alvarez, nous
14 allons permettre la question et nous lui donnerons le
15 poids que nous jugerons valable. Vous avez demandé une
16 opinion à madame Plante, et nous allons vous permettre
17 d'obtenir une réponse de madame Plante.

18 Me THIBAUT: J'aimerais qu'il répète
19 sa question, s'il vous plait.

20 M. ALVAREZ:

21 Q. Ma question personnelle c'était:
22 Quelle est l'avantage, et quelle étude vous avez
23 réalisée pour proposer un trace alternatif
24 comparativement à celui qu'on a présentement, choisi
25 par TQM.

26 Quels sont les avantages du trace que
27 vous avez choisi, et quelles études ont été réalisées.

28 MME PLANTE: Okay.

29 Me THIBAUT: Je m'objecte sur la
30 question de l'étude. L'expert viendra répondre.

465 N. Plante/

Contre-int. (M. Alvarez)
1 Quant aux avantages, elle pourra
2 répondre.

3 LA PRESIDENTE: Sur les avantages,
4 maître Thibault va produire un expert...

5 M. ALVAREZ: Ce n'est pas une
6 nuisance, si l'on veut. Je ne nuis pas à personne.
7 Qu'il ne nuise pas à la forêt, mais surtout pas aux
8 personnes.

9 Nous, on est des personnes sur le
10 chemin de la Diligence. À combien de personnes il va
11 nuire, par rapport à celles à qui il nuit présentement?

12 LA PRESIDENTE: Il y aura un expert
13 qui va pouvoir commenter là-dessus. Mon impression de
14 votre question à madame Plante c'était que vous lui
15 demandiez son opinion.

16 M. ALVAREZ: Oui, son opinion.

17 LA PRESIDENTE: Alors, tenons-nous en
18 à cela.

19 M. ALVAREZ: Si vous le voulez.
20 D'accord.

21 M. ALVAREZ:
22 Q. Qu'est-ce que vous pensez, madame
23 Plante, a ce sujet.

24 MME PLANTE: Bien...

25 LA PRESIDENTE: Madame Plante peut
26 vous repondre dans la limite de sa connaissance.

27 M. ALVAREZ: D'accord.

28 MME PLANTE: Premiere des choses,
29 s'ils ne passent pas, je ne serai pas obligee de
30 demenager comme monsieur et madame Alvarez vont faire

466 N. Plante/

Contre-int. (M. Alvarez)
1 s'ils passent chez-eux. Premiere des choses.

2 Parce que monsieur et madame Alvarez,
3 il y aura tellement d'impact quand TQM passera chez-eux
4 parce qu'ils ont Hydro-Quebec, Gaz Metropolitain. Ils
5 demenagent, ces gens-la, si TQM passe chez-eux.

6 Donc, ce que je vous ai dit tantot,
7 une servitude en amene une autre. Je vais etre obligee
8 de vendre ma propriete parce qu'il n'y aura plus de
9 bois.

10 Premierement, le trace, il y a trop
11 d'impact chez moi pour qu'il passe encore la. C'est
12 une des premieres raisons.

13 Premierement, il passe dans des
14 milieux de lots, il met en risque notre puits et le
15 puits du village; et j'y tiens au village. Les gens du
16 village, j'y tiens. Mon beau-pere, mes belle-soeurs
17 demeurent la. Nos amis demeurent la.

18 Le bord de l'autoroute, il n'y a pas
19 de population...

20 LA PRESIDENTE: Madame, je pense qu'il
21 ne vous demandait pas quels etaient les impacts.

22 MME PLANTE: C'est quoi l'avantage a
23 moi.

24 LA PRESIDENTE: Il vous demandait si
25 vous connaissiez les desavantages de la route
26 alternative qui etait proposee.

27 Est-ce que c'est cela que vous avez
28 demande?

29 MME PLANTE: La nouvelle route a
30 beaucoup moins d'impact. Bout de lots, bout

467 N. Plante/

Contre-int. (M. Alvarez)

1 d'autoroute, moins de population, un peuplement
2 d'erablières en fonction. Mais même pas dans notre
3 coin de Stukely.

4 Bout de lots, pas beaucoup de
5 population. Je vous l'ai dit tantôt, dans la fameuse
6 carte, il n'y a même pas un cercle d'agglomération de
7 population à Stukely. Leurs cartes sont faussées à
8 leur avantage.

9 Ca m'oblige à pas déménager comme eux
10 vont faire si TQM passe.

11 Et là, la question de monsieur Alvarez
12 est pour nous embêter aussi. Parce qu'il passe pas
13 actuellement dans le tracé, monsieur Alvarez va être
14 obligé d'endurer ses deux servitudes d'Hydro Québec,
15 puis de Gaz Métropolitain.

16 Lui, son avantage, c'est que ça passe
17 à la bonne place encore pour être capable de déménager,
18 parce qu'il est tanné d'avoir des problèmes de
19 servitudes et d'intrusion.

20 Il s'en est plaint énormément dans
21 tous les documents au BAPE, à monsieur Mantha, au
22 ministre Chevrette. Il a écrit énormément en disant
23 que les servitudes amenaient des impacts.

24 Monsieur Alvarez ne veut pas que TQM
25 change son tracé, parce qu'il veut déménager. Il est
26 tanné des problèmes de servitudes qu'il est obligé
27 d'entretenir.

28 Moi, je ne veux pas déménager, madame,
29 je veux rester chez nous. Je veux jouir de ma
30 propriété avec mes enfants et mes amis du village. Je

468 N. Plante/

Contre-int. (M. Alvarez)

1 veux continuer à vivre chez moi, dans une forêt qui a
2 de la flore et de la faune. Ça me tient à cœur.

3 Q. Je ne veux pas que vous soyez...

4 Me THIBAUT: Je m'objecte.

5 Posez des questions...

6 M. ALVAREZ: Oui.

7 Me THIBAUT: Si vous intervenez...

8 M. ALVAREZ: Je vais poser une
9 question.

10 Me THIBAUT: Vous etes la pour poser
11 des questions.

12 M. ALVAREZ:
13 Q. Madame Plante, etes-vous au
14 courant que la Loi A23 des arpenteurs-geometres du
15 Quebec, la Loi du travail, la Loi des professions
16 permet a tout officier arpenteur-geometre de penetrer
17 dans tout terrain sans la permission du proprietaire?

18 Me THIBAUT: Je m'objecte. Ce n'est
19 pas la personne pertinente.

20 Elle n'est pas experte en arpentage et
21 en lois.

22 M. ALVAREZ: Oui. Mais...

23 Me THIBAUT: Je m'objecte a votre
24 question.

25 Un instant. Madame...?

26 M. ALVAREZ: Ce sont toutes des
27 questions que j'ai a poser.

28 Si vous vous objectez....

29 Elles sont en rapport avec ca...

30 Me THIBAUT: Excusez-moi, monsieur

469

1 Alvarez.

2 J'ai fait une objection. Madame la
3 Presidente va trancher. Madame n'est pas la bonne
4 personne pour repondre a cette question.

5 LA PRESIDENTE: Monsieur Alvarez,
6 madame n'est pas experte pour repondre a cette
7 question-la.

8 M. ALVAREZ: D'accord.

9 En tout cas, je m'attendais a des
10 audiences dans le cadre de l'article 34.3.

11 Me THIBAUT: Avez-vous d'autres
12 questions?

13 M. ALVAREZ: La, je les poserai plus
14 tard aux experts, comme vous m'avez mentionne.

15 Me THIBAUT: Merci.

16 LA PRESIDENTE: Merci, monsieur
17 Alvarez.

18 M. ALVAREZ: Merci.

19 Me GRONDIN: Messieurs Jean et Herve
20 Bessette...?

21 --- (Pas de reponse/No response)

22 Me GRONDIN: Monsieur Arthur
23 Choquette...?

24 --- (Pas de reponse/No response)

25 Me GRONDIN: Monsieur Jacques
26 Drolet...?

27 Est-ce que vous desirez...

28 M. DROLET: Mes questions sont d'ordre
29 technique.

30 Donc, je presume que monsieur et

470 N. Plante/
Int. (Tribunal

1 madame ne peuvent pas repondre. Je demanderai donc a
2 l'expert.

3 Me GRONDIN: Merci.

4 Lucie et Raymond Fleurant...?

5 MME FLEURANT: Je n'ai pas de
6 questions.

7 Me GRONDIN: Madame Fleurant n'a pas
8 de questions non plus.

9 Si c'est possible de vous avancer au
10 micro, meme si vous n'avez pas de questions. Je l'ai
11 indique au dossier cette fois-ci, mais pour les
12 traducteurs et pour le dossier, s'il vous plait, on
13 vous demande de respecter ca.

14 Monsieur Robert Harvey...?

15 --- (Pas de reponse/No response)

16 Me GRONDIN: Monsieur Guy Lavertue...?

17 --- (Pas de reponse/No response)

18 Me GRONDIN: Heather Winship-
19 Valentin...?

20 --- (Pas de reponse/No response)

21 Me GRONDIN: L'Office n'a pas de
22 questions, madame la Presidente.

23 --- INTERROGATOIRE PAR LE TRIBUNAL

24 --- Questions par Me Delisle (Membre):

25 Me DELISLE (MEMBRE): Madame Plante,
26 j'ai juste quelques petites questions, juste pour bien
27 comprendre comment vous vous situez.

28 MME PLANTE: Oui.

29 Me DELISLE (MEMBRE): Quand vous avez
30 debute votre temoignage, vous nous avez indique que
vous habitiez a un autre endroit.

471 N. Plante/
Int. (Tribunal

2 MME PLANTE: Presentement?

3 Me DELISLE (MEMBRE): Presentement.

4 MME PLANTE: Excusez-moi.

5 Me DELISLE (MEMBRE): Est-ce que c'est
6 exact?

7 MME PLANTE: Nous sommes comme entre
8 deux habitations.

9 Me DELISLE (MEMBRE): J'ai cru
10 comprendre que la maison qui est situee sur le lot en
11 question est presentement en construction, c'est ca?

12 MME PLANTE: C'est une maison qu'on a
13 faite.

14 Nous, nous sommes des
15 autoconstructeurs. Nous faisons notre maison, la
16 pierre des champs... nous faisons nos travaux nous-
17 memes. C'est une grosse maison parce qu'on sait que
18 dans quelques annees, on va etre la a temps plein.

19 La maison n'est pas fini, mais elle a
20 toujours ete habitable depuis le debut de sa
21 construction.

22 Me DELISLE (MEMBRE): C'est donc comme
23 un chalet ou vous allez...

24 MME PLANTE: C'est plus.

25 Presentement, on dit que c'est le
26 chalet, mais c'est vraiment une grosse maison en pierre
27 des champs de trois etages.

28 Me DELISLE (MEMBRE): Okay.

29 Vous y allez de temps en temps...

30 MME PLANTE: Non. Nous y allons...

472 N. Plante/
Int. (Tribunal

1 Me DELISLE (MEMBRE): Regulierement?

2 MME PLANTE: ... toutes les fins de
3 semaines, le temps des Fetes.

4 Ma fille, a partir de septembre, va
5 etre la a temps plein. Robert travaille la a temps
6 plein. On voyage regulierement. Deux heures de route
7 pour y aller toutes les fins de semaine, les jours de
8 conge.

9 Notre vie est a South Stukely.

10 Me DELISLE (MEMBRE): Est-ce que vous
11 avez l'intention d'amenager de facon permanente dans
12 cette residence-la?

13 MME PLANTE: Oui.

14 C'est fait presentement dans cette
15 optique-la.

16 Me DELISLE (MEMBRE): C'est prevu pour
17 quand?

18 MME PLANTE: D'ici deux ou trois ans.

19 La famille, va etre... j'attends que
20 mon fils finisse le secondaire. Il est en secondaire
21 III, en IV l'annee prochaine.

22 Meme presentement, lorsque j'ai fait
23 un emprunt a la Caisse, je leur ai dit que d'ici deux
24 ou trois ans, je demenagerais.

25 L'optique est la de partir.

26 Me DELISLE (MEMBRE): Merci.

27 M. BOISVERT: Depuis le mois de
28 janvier, c'est-a-dire l'automne passe, j'ai travaille,
29 moi, ici, dans les Cantons de l'Est; moi, je restais
30 ici.

473 N. Plante/
Int. (Tribunal

1 J'ai suivi neuf semaines de cours a
2 plein temps a Laval, du mois de fevrier au mois de...
3 fin d'avril, commencement de mai. Depuis ce temps-la,
4 si je suis alle cinq fois chez moi, c'est tout.

5 Je reste la en permanence comme c'est
6 la. Meme, je commence a penser de changer mon adresse.

7 MME PLANTE: Le gazon est long a St-
8 Sulpice.

9 M. BOISVERT: On n'est pas separe, la,
10 on est toujours conjoints.

11 Me DELISLE (MEMBRE): Merci beaucoup.
12 C'etait seulement pour bien me situer, parce que je

13 | n'etais pas certain.

14 | MME PLANTE: Le gazon est tres long a
15 | St-Sulpice, mais a Stukely, il est bien taille.

16 | Me DELISLE (MEMBRE): Je voulais juste
17 | etre certain d'avoir bien compris.

18 | M. BOISVERT: Le permis de
19 | construction, je me demande comment ca se fait qu'ils
20 | disent qu'ils nous envoient une option, un lot entier
21 | sans bâtiment.

22 | Depuis 1985 que le permis est fait et
23 | le solage etait fait a l'automne 1985.

24 | LA PRESIDENTE: Merci madame Plante.
25 | Monsieur Boisvert et vous etes excusez.
26 | --- (Les temoins se retirent)

27 | Me GRONDIN: Est-ce que madame la
28 | Greffiere pourrait donner une cote au temoignage de
29 | madame Plante qui a ete depose par ecrit?

30 | LA GREFFIERE: Le document portera le
1 | numero C-7-5.

474

2 | --- PIECE NO. C-7-5:
3 | Memoires ecrits de Robert Boisvert et
4 | de Nicole Plante date du 20 juillet
5 | 1998
6 | Me THIBAULT: Madame, pourrais-je
7 | m'absenter quelques minutes?

8 | LA PRESIDENTE: Il est 8h00.

9 | Nous avons prevu une pause. Nous
10 | allons prendre une pause de 20 minutes comme prevue.

11 | Me THIBAULT: Merci.
12 | --- (Pause/Recess)
13 | --- A la reprise/Upon resuming

14 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, vous
15 | etes pret a presenter votre temoin suivant?

16 | Me THIBAULT: Oui. Monsieur Georges-
17 | Emile Boisvert.

18 | LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, vous
19 | nous avez donne une copie du memoire de monsieur
20 | Boisvert. Est-ce qu'on pourrait vous demander qu'a
21 | l'avenir, lorsque vous avez des memoires ecrits en
22 | votre possession, vous les deposiez au moins une
23 | journee d'avance avant le temoignage?

24 | De cette facon, on pourrait sauver
25 | beaucoup de temps.

26 Me THIBAUT: Absolument. Le probleme
27 c'est que j'essaie de les avoir un mois aussi d'avance
28 et aussitot que je les ai...

29 D'ailleurs, je pense que mon confrere
30 ne peut pas dire que je ne collabore pas. La il est
1 rendu a cinq minutes, dix minutes d'avance.

475

2 Me LECLERC: Je dois vous dire, madame
3 la Presidente, que 20 pages c'est encore problematique
4 dans le cinq minutes.

5 Me THIBAUT: On a fait un gros
6 exercice de compression malgre tout.

7 LA PRESIDENTE: On comprend, mais avec
8 le temps qui avance, j'imagine que les memoires
9 avancent aussi.

10 Me THIBAUT: Oui. Comme vous pouvez
11 le voir, il y en a deux.

12 Monsieur Boisvert, ce sont les lots
13 214 et 215.

14 LA PRESIDENTE: Vous aviez des
15 preliminaires peut-etre. Sinon, si vous etiez en train
16 d'entamer son temoignage, on va assermenter monsieur
17 Boisvert.

18 Me THIBAUT: Dans le dossier de
19 monsieur Boisvert, j'aurais deux courtes questions pour
20 monsieur Delisle sur la carte du lot en question.
21 J'aurais deux questions qui faciliteraient peut-etre
22 les choses pour monsieur Delisle.

23 LA PRESIDENTE: Maitre Leclerc.

24 Me LECLERC: Je dirais, par exception,
25 voir comment on facilite les choses, mais je croyais
26 qu'on avait tout mis le processus en place.

27 LA PRESIDENTE: Ce ne sont pas des
28 questions de contre-interrogatoire que vous avez,
29 n'est-ce pas?

30 Me THIBAUT: Ce sont des questions de
1 precision. Je peux les demander peut-etre au
2 procureur.

476

3 Sur le plan de TQM on indique...

4 | Au sud du lot de monsieur Boisvert et
5 | de madame Plante, il y avait une emprise d'Hydro Quebec
6 | avec un rond qui indiquait, je pense, un puits.

7 | Le rond sur la carte, est-ce que c'est
8 | un puits?

9 | Me LECLERC: Pourriez-vous le mettre
10 | sur l'acetate?

11 | Me THIBAUT: Celui qu'on voit en bas
12 | du lot. Le rond, c'est le puits d'Hydro Quebec; c'est
13 | ca?

14 | M. DELISLE: C'est ca.

15 | Me THIBAUT: La deuxieme precision
16 | que je voudrais avoir, c'est qu'avec la municipalite,
17 | la MRC, vous dites que vous avez regle le probleme de
18 | debit d'eau, c'est-a-dire de 40 a 60 gallons.

19 | Est-ce que c'est par ce puits-la que
20 | vous allez alimenter l'eau du village et surtout l'eau
21 | de monsieur Boisvert?

22 | C'est pour ca que ca touche le lot de
23 | monsieur Boisvert.

24 | Je n'ai pas dit que c'est ca qui etait
25 | dit. Je pose la question.

26 | M. BARBEAU: Je veux juste dire que ce
27 | n'est pas finalise encore, monsieur. C'est en
28 | discussion. Il y a differentes solutions que l'on
29 | regarde presentement, dont celle-ci, mais elle n'est
30 | pas la seule.

477 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 | Me THIBAUT: Que vous regardez avec
2 | la MRC ou avec la Municipalite?

3 | M. BARBEAU: Avec la Municipalite,
4 | monsieur.

5 | Me THIBAUT: Merci. Ca va.

6 | G.E. BOISVERT: ASSERMENTE:
7 | --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me THIBAUT, POUR LA
8 | COALITION DES PROPRIETAIRES:

9 | --- Preuve de Georges Emile Boisvert:

10 | Q. Monsieur Boisvert, voulez-vous
11 | lire votre texte, s'il vous plait?

12 | M. BOISVERT: J'ai quelques petites
13 | remarques a faire.

14 | Si TQM veulent que je recoive des

15 | documents, il va falloir qu'ils verifient mon adresse.
16 | Mon nom est correct, l'adresse est correcte, excepte
17 | que c'est le numero civique. Quand les messagers sont
18 | venus chez nous depuis quelques jours -- ca fait pas
19 | longtemps, ca fait a peu pres quelque temps -- il y a
20 | du pitonnage qui est pas fait correct.

21 | Je demeure au 1947 et c'est marque
22 | 1974. Alors c'est la nuance.

23 | M. BARBEAU: C'etait votre âge, ca,
24 | monsieur Boisvert!

25 | M. BOISVERT: Non, impossible,
26 | impossible.

27 | Mon numero civique est le 1947 et les
28 | documents que je recois, c'est adresses a 1974. Alors
29 | c'est l'inverse.

30 | Me THIBAULT: La mise au point est

478 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 | faite.

2 | M. BOISVERT: Je suis residant de
3 | Stukely depuis environ 74 ans. Depasse la mi-decembre,
4 | ca fera 75 ans que je suis residant de Stukely-Sud
5 | Village.

6 | Je suis proprietaire non residant du
7 | lot 214-215 -- j'ai mentionne le 216 parce que ce
8 | numero-la n'est pas touche par TQM; c'est au nord du
9 | lot 215 -- qui me fait une superficie de 183 acres a
10 | Stukely-Sud Village.

11 | J'ai achete cette propriete de ma mere
12 | en mars 1967. Mes parents ont vecu sur cette terre en
13 | educuant six enfants. Je suis la deuxieme generation
14 | de producteur agricole. Ce terrain, je l'utilise a
15 | differentes fins.

16 | D'une part, je fais du bois d'oeuvre
17 | et du bois de chauffage. D'autre part, j'exploite une
18 | erabliere. Egalement, je fais les foins pour
19 | l'alimentation du betail.

20 | D'autre part, je reside sur le lot 66-
21 | 88-90 d'une superficie de 65 acres dans le village de
22 | Stukely. Le 26 juillet, ca fera 51 ans que je suis la.

23 | J'y ai eleve huit enfants qui resident
24 | eux aussi en Estrie. Notre patrimoine familial est
25 | tres important pour nous. Nos enfants ont fait leurs
26 | etudes et ils travaillent en Estrie.

27 | Ce coin du pays nous apporte beaucoup

28 | de joie a travers ses saisons. Le printemps en Estrie,
29 | c'est le reveil de la nature avec la saison des sucres.
30 | Les grands comme les petits se rassemblent a la cabane

479 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 | a sucre. Nos traditions ne sont pas pretes a
2 | s'eteindre avec nos 10 petits-enfants -- le onzieme est
3 | a venir ces jours-ci -- et deux arrieres-petits-
4 | enfants.

5 | Nous etions quatre generations de sexe
6 | masculin et depuis que mon grand-pere est decede et que
7 | mon pere est decede, nous sommes encore quatre
8 | generations de sexe masculin. Sur mes 10 petits-
9 | enfants, j'ai cinq garcons et cinq filles. Sur mes
10 | enfants, j'ai quatre garcons et quatre filles, et de
11 | mes deux arrieres-petits-enfants, c'est un garcon et
12 | une fille. Il n'y a pas de chicane. C'est clair.

13 | Je suis un homme qui se preoccupe de
14 | l'environnement, de la faune et de la flore ainsi que
15 | de la qualite environnementale de l'humain.

16 | Je suis en total desaccord avec le
17 | trace detaille parce qu'il ne m'apporte rien et qu'il
18 | me cause differents prejudices. Je crains que dans un
19 | avenir rapproche ma ferme soit parsemee d'une multitude
20 | de servitudes sur les lots 214-215 -- j'ai mentionne le
21 | 216, mais il n'est pas implique -- n'apportant rien,
22 | tout en devalorisant ma terre.

23 | D'autre part, meme si le projet de TQM
24 | ne passe pas sur les lots 66-88 et 90 ou se trouve la
25 | residence familiale, je subis la encore des prejudices.

26 | Trace de TQM sur ma propriete.

27 | TQM passe de l'est a l'ouest sur ma
28 | propriete, les lots 214-215.

29 | Q. Pouvez-vous indiquer, peut-etre
30 | brievement?

480 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 | M. BOIVERT: C'est suite a celui de
2 | Robert sur le lot 211.

3 | M. R. BOIVERT: Le 215 est ici et le
4 | 214 est ici.

5 | M. BOIVERT: C'est ca.

6 | Q. Monsieur Boisvert, au niveau de
7 | cette emprise-la, connaissez-vous quelle sorte de bois
8 | qu'il y a la, actuellement, et la qualite de ce bois-
9 | la?

10 | Allez-vous en toucher plus loin?

11 | M. BOIVERT: Oui.

12 | De plus, elle coupe non pas sur les
13 | bouts de lots, mais en plein milieu. TQM sera la
14 | troisième servitude à cet endroit. Il n'y a jamais eu
15 | d'étude sur l'accumulation de servitude sur des
16 | propriétés.

17 | Conséquences et inconvénients du
18 | trace.

19 | Par expérience des années passées,
20 | celle de 1983, notre village a été privé d'alimentation
21 | en eau potable, suite aux dynamitages de Gaz Intercite.

22 | Le trace de Gaz Intercite se trouve
23 | trop près des sources du village. Ils n'ont pas fait
24 | d'étude environnementale lorsqu'ils sont passés. Le
25 | seul critère était de longer une ligne de transport
26 | d'Hydro Québec.

27 | Ce choix fut une erreur. Voyez les
28 | conséquences encore aujourd'hui. Cette compagnie ne se
29 | tient nullement de ces problèmes, ni de ceux qui l'ont
30 | racheté. Ce sont les citoyens qui en subissent les

481 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 | inconvénients encore aujourd'hui. La municipalité a
2 | été obligée d'acheter un autre terrain avec un puits
3 | pour alimenter le village.

4 | En plus de ces frais d'acquisition,
5 | les propriétaires non alimentés par le réseau de
6 | distribution d'eau potable, subissent une augmentation
7 | de 10 pour cent de taxe, à l'achat du terrain.

8 | Avant 1983, notre village n'avait pas
9 | de problème d'alimentation en eau potable.
10 | Aujourd'hui, notre village ne peut se permettre
11 | d'agrandir son réseau de distribution, car la quantité
12 | d'eau n'est pas assez suffisante.

13 | Dernièrement, un citoyen s'est vu
14 | refuser le droit de se brancher au réseau d'aqueduc.
15 | Pourtant, celui-ci réside au cœur du village. C'est
16 | dommage, car ce citoyen ne peut jouir de cette eau de
17 | grande qualité, celle-ci n'ayant pas besoin d'usine de
18 | filtration.

19 | Si TQM s'entête à passer encore dans
20 | le village de Stukely-Sud, cette compagnie devra elle
21 | aussi dynamiter sur toute la longueur du trace, mettant
22 | elle aussi en péril notre alimentation en eau potable
23 | du village.

24 | Aujourd'hui, avec tout ce que l'on
25 | sait des impacts, suite au passage de pipelines dans
26 | notre village, c'est aberrant de prendre comme critere
27 | de base de localiser le pipeline a cote d'un autre. Ce
28 | sont les etudes environnementales?

29 | Les gens vont fuir notre village. Ils
30 | ne voudront pas s'y installer s'ils n'ont pas d'eau.

482 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 | Ensuite, si l'eau devient impropre, le village devra
2 | construire une usine de filtration. Qui va payer pour
3 | toute cela? Un village doit pouvoir s'agrandir et
4 | accueillir de nouveaux residents. TQM risque avec son
5 | projet de nuire grandement a notre village qui fait
6 | partie d'une region recreotouristique.

7 | En 1983, lors du passage de Gaz
8 | Intercite, ma propriete, situee aux lots 66-88-90, a
9 | manque d'eau par le reseau d'aqueduc. Le bâtiment de
10 | ferme ainsi que ma residence ont manque d'eau.
11 | Imaginez les troubles pour trouver de l'eau potable en
12 | quantite suffisante pour abreuver les animaux et pour
13 | le quotidien d'une famille de huit enfants.

14 | Aujourd'hui, j'ai des lots zones blanc
15 | a vendre, qui sont zones residentiel et commercial, sur
16 | le chemin des Carrieres pres de l'eglise.

17 | Q. Le chemin des Carrieres. Tantot,
18 | on a fait allusion au chemin Beaudoin...

19 | M. BOIVERT: C'est ca. On a le chemin
20 | des carrieres et ensuite, il y a deux embranchements.
21 | Il y a le chemin Robert Savage, et ou c'est marque
22 | chemin Beaudoin, ce serait aujourd'hui le chemin
23 | Lefebvre.

24 | Alors, mon lot 216 prend le lot 215 et
25 | rejoint le chemin Lefebvre.

26 | Q. Et ca tombe sur l'emprise? TQM
27 | passe la, avec son emprise?

28 | M. BOIVERT: TQM passe sur le lot 214-
29 | 215, oui.

30 | Q. Ca va. Restez la. On aura peut-

483 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 | etre des questions de precisions.

2 | Continuez.

3 M. BOIVERT: Devrais-je cacher cette
4 verite si je veux vendre?

5 Perte de valeur de ma propriete.

6 J'ai presentement deux servitudes.

7
8 Q. Vous pouvez peut-etre les indiquer
sur la carte, monsieur Boivert.

9
10 M. BOIVERT: C'est la meme chose que
Robert, c'est le meme trace.

11 Q. D'accord. Excusez-moi.

12 M. BOIVERT: Hydro Quebec et Gaz
13 Metropolitain qui traversent ma propriete sur la
14 largeur.

15
16 Ces servitudes ne longent pas les
17 bords de mes lots mais les traversent en ouvrant des
18 corridors disgracieux ou toute construction est
impossible ainsi que la production forestiere.

19
20 Je paie des taxes sur toute ma
21 propriete mais je ne suis pas libre d'en disposer comme
je le veux.

22
23 A la revente de ma propriete, je
24 devrai avertir les potentiels acheteurs qu'il y a des
25 servitudes sur ma propriete. Ces gens ne seront pas
interesses a payer le plein montant pour ma propriete.

26
27 De plus, comme il a ete mentionne par
28 TQM, les compagnies de gaz s'installent a cote de
29 servitudes deja existantes. Alors, imaginez ce que
30 vont penser les futurs acheteurs avec ces politiques-
la! Qui voudrait acheter une propriete avec

484 G.É Boisv
En chef (Me Th

1
2 l'inquietude d'avoir a supporter d'autres servitudes?
3 Serait-ce un vice cache de ne pas avertir le futur
acheteur?

4
5 Meme monsieur Robert Turgeon,
6 president de TQM, au dejeuner-causerie au Restaurant au
7 Rond Point de Magog, mentionne qu'il y a perte de
valeur de nos proprietes lorsqu'il y a des servitudes.

8
9 Il a tenu ces propos lorsque je lui ai
10 fait une comparaison. Lorsque vous achetez un meuble,
11 et en le demenageant on le brise, et qu'on le fait
12 reparer, est-ce que le meuble a la meme valeur? Il m'a
13 dit qu'il n'avait pas la meme valeur. Un pipeline
14 amene une baisse de valeur de nos proprietes, en plus
des risques technologiques qui s'y rattachent.

15 |
16 | Perte de valeur marchande du bois et
non respect de mes valeurs.

17 |
18 | Comme producteur forestier, je suis
perdant, car TQM a beau mentionner...

19 |
20 | Bien ca, je n'ai pas besoin de le
21 | lire, parce que Nicole l'a mentionne tout a l'heure.
C'est quasiment la meme chose.

22 |
23 | Q. Ecoutez. Il ne faut pas se
repeteter.

24 |
25 | Alors, parlez donc de la perte d'une
cedriere.

26 |
27 | M. BOIVERT: Sur le trace propose par
28 | TQM, il y a une cedriere. Celle-ci me procure du bois
29 | pour la confection de mes clotures, pour le bois de
menuiserie et pour l'ebenisterie.

30 |
Moi, je suis un producteur, et j'aime

485 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 |
2 | bien travailler le bois. C'est mon metier. Comme
3 | cultivateur, j'ai 56 misereres, j'ai 56 metiers. Alors,
travailler le bois, c'est ma vie.

4 |
5 | De plus les cerfs de Virginie s'y
6 | alimentent. Ensuite, il ne faut pas oublier qu'il n'y
7 | a aucun reboisement. Nicole en a parle tout a l'heure
de ca.

8 |
9 | Lorsqu'il n'y aura plus de cedre,
10 | comment vont faire les cerfs. Ca, elle en a parle
aussi.

11 |
12 | Creuser dans la neige, elle a parle de
13 | ca. On va la laisser passer cette affaire-la! On va
aller plus loin.

14 |
Perte de panorama.

15 |
16 | Si jamais TQM passait sur le trace
17 | projete sur ma propriete, elle detruira un magnifique
18 | panorama. A cet emplacement, le terrain est sureleve.
19 | On voit du nord au sud l'autre versant avec sa foret et
20 | ses prairies et vers le sud-ouest, nous observons le
lac Bromont ainsi que le mont Bromont.

21 |
22 | De chez-nous, je suis eleve, puis il y
23 | a comme un vallon et on voit toutes les montagnes. Je
24 | vois de Orford aller jusqu'au mont Shefford. On voit
25 | tout ca. Nous avons une vue splendide, sur le chemin
26 | de la Diligence. Je le mentionne, parce que c'est la
verite.

27 |
28 | Si jamais TQM passait par la, ce site
29 | remarquable serait detruit. Aucune habitation ne
30 | serait permise a cause de risques technologiques et de
la zone de 30 metres de chaque cote du pipeline.

486 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 |
2 | Servitude amene des intrusions. La,
Nicole en a parle de ca.

3 |
4 | Je n'irai pas apporter d'autres faits
la-dessus.

5 |
6 | Q. Tous les problemes d'intrus, c'est
la meme chose?

7 |
8 | M. BOISVERT: C'est la meme affaire.

9 |
10 | Q. Monsieur Boisvert, vous avez une
cabane a sucre?

11 |
12 | M. BOISVERT: Ah oui, oui.

13 |
14 | Q. A quelle place est situee votre
cabane a sucre, monsieur Boisvert?

15 |
16 | M. BOISVERT: Au 214. Le lot 214,
j'ai 130 acres.

17 |
18 | Q. L'erabliere est situee...

19 |
20 | M. BOISVERT: L'erabliere est sur le
lot 214.

21 |
22 | Q. Elle est a combien de distance du
trace?

23 |
24 | M. BOISVERT: Du tuyau?

25 |
26 | Q. Oui.

27 |
28 | M. BOISVERT: Je l'ai jamais mesure au
pas, mais je dirais qu'il y a a peu pres 150, 200
metres.

29 |
30 | Q. A 150 metres donc du trace propose
par TQM environ; c'est ca? Pas precisement, mais
environ?

1 |
2 | M. BOISVERT: La, franchement, pour
etre exact, il faudrait que je le mesure. Je peux pas
dire des affaires, dire des chiffres aeres puis c'est

487 G.É Boisv
En chef (Me Th

1 |
2 | pas vrai. J'aime bien etre juste.

3 |
Q. Alors qu'est-ce que vous vouliez

4 | dire par rapport a votre cabane a sucre?

5 | M. BOISVERT: J'ai toujours exploite
6 | ca, puis quand ca vient le temps le printemps...

7 | C'est tres simple, j'ai toujours la
8 | pigure. Quand ca arrive le temps... il y a seulement
9 | un an que j'ai manque a faire des sucres. Le restant,
10 | je l'ai toujours fait.

11 | Alors c'est comme une pigure, puis
12 | c'est tres important pour moi, ca, l'histoire de la
13 | cabane a sucre. Je n'ai pas une grosse erabliere, mais
14 | elle est tres bien installee, tres bien bâtie, puis
15 | elle est tres bien situee. Elle n'est pas visible de
16 | la route. J'ai un chemin d'acces pour y aller. C'est
17 | un chemin prive. A ce moment-la, je suis tranquille.
18 | Quand je m'en vas la, on a la paix.

19 | Q. Donc vos conclusions sont quoi,
20 | monsieur Boisvert?

21 | M. BOISVERT: Afin de reduire les
22 | impacts negatifs permanents, TQM devrait longer les
23 | bouts de lots au sud de l'autoroute 10. Ce trace
24 | serait de moindre impact pour nous les proprietaires
25 | qui subissent de nombreux prejudices.

26 | De plus, il ne faut pas oublier que
27 | l'eau est une ressource vitale pour les humains.
28 | Mettre en peril encore nos sources d'eau du village par
29 | le passage d'un pipeline, c'est criminel. Les lois ne
30 | devraient pas permettre a des compagnies de poser des
31 | actes mettant en peril l'approvisionnement de l'eau de 488 G.É. Bois

1 | Contre-int. (Me Leclerc)
2 | qualite, denree de plus en plus rare de nos jours.

3 | Q. Une derniere question, monsieur
4 | Boisvert. Je reviens a votre cabane a sucre.

5 | Est-ce que vous etes preoccupe par la
6 | question des vehicules tout-terrain ou des intrus?

7 | M. BOISVERT: La meme chose que Nicole
8 | a mentionne. Je suis du meme avis. Meme, j'ai eu des
9 | vols a ma cabane a sucre. Je subis le meme stress que
10 | tous les autres.

11 | Me THIBAUT: Je n'ai pas d'autres
12 | questions.

13 | Me LECLERC: Deux petites questions,
14 | madame la Presidente, juste pour preciser.
15 | --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LECLERC, POUR GAZODUC
16 | TQM:

17 | Q. Monsieur Boisvert, votre erabliere

18 n'est pas affectée par le trace?

19 M. BOISVERT: Non, du tout.

20 Q. J'ai cru comprendre dans votre
21 témoignage que vous avez mentionné qu'avant 1983 votre
22 village n'avait pas de problèmes d'alimentation d'eau?

23 M. BOISVERT: Non. Il y avait eu un
24 problème en 1976. Ça a été une fuite dans un ruisseau
25 que ça a pris quelque temps avant qu'on la trouve.

26 Q. Vous vous souvenez lors des
27 audiences au mois de décembre d'avoir eu des questions?

28 M. BOISVERT: La question m'avait été
29 posée. J'ai répondu la même chose que je réponds
30 aujourd'hui.

Q. C'est-à-dire que les problèmes

489 G.É. Bois

1 Contre-int. (Me Leclerc)
2 étaient survenus avant 1983?

3 M. BOISVERT: Oui.

4 Me LECLERC: Merci, monsieur Boisvert.
5 Ce sont mes seules questions.

6 M. BOISVERT: Parce qu'avant 1983 nous
7 n'avions pas aucun puits artésien, ni pompe, ni
8 électricité à payer. On avait rien. Maintenant nous
9 subissons ces problèmes-là de réparations de pompes,
10 d'électricité. Ça nous coûte entre 250 \$ et 300 \$ par
11 mois d'électricité parce que l'hiver on est obligés de
12 chauffer la bâtisse pour ne pas que l'eau gèle. C'est
13 un réservoir de 8 000 gallons. C'est alimenté par deux
14 pompes pour que le réservoir soit rempli.

15 C'est la raison pour laquelle on est
16 obligés de se servir des pompes.

17 Me LECLERC:

18 Q. Habitez-vous loin de chez monsieur
19 Richards?

20 M. BOISVERT: Monsieur Richards
21 demeure à l'extrémité ouest de la MRC et, moi, je
22 réside à l'extrémité est de la MRC.

23 Q. Étiez-vous dans la salle lorsque
24 monsieur Richards avait été interrogé au sujet du
problème d'eau à Stukely?

25 Me THIBAUT: Je m'objecte. Ce n'est
26 pas pertinent.

27 Me LECLERC: Madame la Presidente,
28 c'est sur le meme sujet et je lui demande s'il etait
29 dans la salle. C'est tout a fait pertinent. Monsieur
30 vient de dire dans son temoignage qu'il n'y avait pas

490 G.É. Bois

Contre-int. (Me Leclerc)
1 de problemes d'eau a Stukely avant 1983. J'ai le droit
2 de le contredire d'abord avec son propre temoignage et
3 je lui demande s'il etait present lorsque monsieur
4 Richards avait ete interroge sur le meme sujet.

5 LA PRESIDENTE: Je vais permettre la
6 question.

7 M. BOISVERT: Est-ce que j'etais dans
8 la salle avec monsieur Richards?

9 Me LECLERC:
10 Q. Vous en souvenez-vous?

11 M. BOISVERT: Non.

12 Me LECLERC: Merci. Ce sont mes
13 questions, madame la Presidente.

14 LA PRESIDENTE: Merci, maitre Leclerc.

15 Maitre Grondin?

16 Me GRONDIN: Madame la Greffiere, est-
17 ce qu'il serait possible de donner une cote au
18 temoignage ecrit de monsieur Boisvert, s'il vous plait?

19 LA GREFFIERE: Ce document portera la
20 cote numero C-8-3.

21 --- PIECE NO. C-8-3:

22 Memoire de Georges Emile Boisvert

23 Me GRONDIN: Pour poursuivre le
24 contre-interrogatoire de monsieur Boisvert, monsieur et
25 madame Alvarez, est-ce que vous avez des questions pour
26 monsieur Boisvert?

27 M. ALVAREZ: Pas presentement.

28 Me GRONDIN: Merci.

29 Jean et Herve Bessette?
30 --- (Pas de reponse/No response)

491 G.É. Bois
Int. (Tribunal)

1 Me GRONDIN: Arthur Choquette?

2 --- (Pas de reponse/No response)

3 Me GRONDIN: Monsieur Drolet?

4 --- (Pas de reponse/No response)

5 Me GRONDIN: Lucie et Raymond
6 Fleurant?

7 --- (Pas de reponse/No response)

8 Me GRONDIN: Robert Harvey?

9 --- (Pas de reponse/No response)

10 Me GRONDIN: Guy Lavertu?

11 --- (Pas de reponse/No response)

12 Me GRONDIN: Heather Winship-Valentin?

13 --- (Pas de reponse/No response)

14 Me GRONDIN: L'Office n'a pas de
15 questions, madame la Presidente.

16 --- INTERROGATOIRE PAR LE TRIBUNAL:

17 --- Questions par M. Trudel (Membre):

18 M. TRUDEL: Monsieur Boisvert, j'ai
19 deux questions pour vous.

20 Est-ce que les VTT et les motoneiges
21 utilisent vos prairies ou est-ce qu'ils restent surtout
22 sur les emprises d'Hydro Quebec ou de Gaz
23 Metropolitain?

24 M. BOISVERT: C'est-a-dire que l'hiver
25 quand la motoneige passe, ca laisse des traces et ca en
26 attire d'autres. C'est de valeur a dire, mais ca brule
27 le fond de la vegetation.

28 S'ils passent une fois, c'est pas si
29 pire, mais s'ils persistent a passer plusieurs fois a
30 la meme place, c'est ce que ca fait.

492 G.É. Bois
Int. (Tribunal

1 Quand on charroyait du bois avec une
2 "team" puis qu'on passait plusieurs fois a la meme
3 place, le printemps on voyait les deux lisieres ou le
4 foin ne pousse pas beaucoup. C'est normal parce que ca
5 a ete ecrase.

6 M. TRUDEL: Ma question etait: est-ce
7 qu'ils restent sur l'emprise de Hydro Quebec ou ils
8 vont sur vos prairies?

9 M. BOISVERT: Non, ils sortent de
10 l'emprise.

11 M. TRUDEL: Ils sortent de l'emprise?

12 M. BOISVERT: Ils sortent de l'emprise
13 parce qu'ils ont toujours l'idee d'aller a la cabane a
14 sucre. J'ai un tres beau chemin, puis il est ouvert
15 continuellement l'hiver. Je l'entretiens a chaque
16 tempete parce que quand arrive le printemps, je suis
17 pret a y aller, puis s'il arrive quoi que ce soit, le
18 chemin est ouvert pour y aller.

19 M. TRUDEL: Est-ce que vous utilisez
20 les emprises existantes pour le fourrage ou pour
21 engraisser vos betes?

22 M. BOISVERT: Repetez donc la
23 question.

24 M. TRUDEL: Utilisez-vous les emprises
25 d'Hydro Quebec et de Gaz Metropolitain pour le
26 fourrage?

27 M. BOISVERT: Oui. Pour le foin, oui.
28 On est obliges. Puis la balance est broutee par les
29 animaux. J'ai des animaux sur cette ferme-la qui ne
30 m'appartient pas dans le moment. Il y a eu un debut

493 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 d'un fermier, puis il y a la fin aussi. Alors la fin
2 est arrivee. Je prends des animaux en pacage pour
3 entretenir mes prairies et entretenir mon pacage pour
4 pas que la branche s'installe.

5 M. TRUDEL: Merci beaucoup.

6 LA PRESIDENTE: Merci, monsieur
7 Boisvert. Vous etes excuse.

8 M. BOISVERT: Merci de m'avoir
9 entendu.

10 --- (Le temoin se retire)

11 LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, avez-
12 vous d'autres questions ou d'autres temoins a
13 presenter?

14 Me THIBAULT: Oui.

15 LA PRESIDENTE: Oui, vous avez
16 d'autres questions. Non?

17 Me THIBAULT: Non, je n'ai plus de
18 questions. J'ai d'autres temoins, je m'excuse.

19 LA PRESIDENTE: Parfait.

20 Me THIBAULT: Monsieur Saint-Hilaire.

21 J.-M. SAINT-HILAIRE: ASSERMENTE
22 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me THIBAULT, POUR LA
23 COALITION DES PROPRIETAIRES:

24 --- Preuve de J.-M. Saint-Hilaire:

25 M. SAINT-HILAIRE: Vous avez les
26 copies?

27 Me THIBAULT: Est-ce qu'on a cote le
28 document de monsieur Boisvert? Oui?

29 Me THIBAULT:

30 Q. Vous, vous avez un acetate?

494 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 M. SAINT-HILAIRE: Oui.

2 Me LECLERC: Madame la Presidente,
3 est-ce que j'ai compris si l'on demandait si on avait
4 cote le document de monsieur Brodeur?

5 Me THIBAULT: Boisvert.

6 LA GREFFIERE: Pour le memoire de
7 monsieur Boisvert, le document est le numero C-8-3.

8 Me THIBAULT:
9 Q. Monsieur Saint-Hilaire, j'ai une
10 question preliminaire. D'abord, pouvez-vous identifier
11 le lot qui est en cause?

12 M. SAINT-HILAIRE: C'est le...

13 Me GRONDIN: Il n'a pas ete
14 assermente.

15 Me THIBAULT: Excusez-moi.

16 LA PRESIDENTE: Maitre Thibault, je
17 pensais que vous vouliez presenter monsieur Saint-
18 Hilaire.

19 Me THIBAULT: Je m'excuse, ca va.

20 LA PRESIDENTE: S'il doit temoigner
21 tout de suite, nous allons l'assermenter.

22 Me THIBAULT:
23 Q. D'abord, pouvez-vous identifier le
24 lot?

25 M. SAINT-HILAIRE: C'est le lot 170,
26 et partie 166. En fait, c'est le lot 170.

27 Q. Deuxieme question, monsieur Saint-
28 Hilaire. Vous etes sur le chemin de la Diligence?

29 M. SAINT-HILAIRE: Oui.

30 Q. Depuis combien de temps, environ,

495 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 etes-vous installe la?

2 M. SAINT-HILAIRE: Nous sommes la
3 depuis 1971, soit depuis 27 ans.

4 Q. Est-ce que vous et votre conjointe
5 habitez la en permanence?

6 M. SAINT-HILAIRE: Pratiquement. Nous
7 habitons la, surtout recemment, depuis un an. Mon

8 | epouse est a la retraite, et moi-meme je suis libere de
9 | certaines tâches hospitalieres.

10 | Donc, nous habitons plus du demi-
11 | temps; pratiquement a plein temps, maintenant.

12 | Q. Et votre epouse a plein temps?

13 | M. SAINT-HILAIRE: Oui.

14 | Q. Donc, allez-y avec votre
15 | presentation.

16 | M. SAINT-HILAIRE: Madame la
17 | Presidente. Nous aimerions preciser notre perception
18 | des parties en presence. D'un cote, des promoteurs qui
19 | veulent amener du gaz naturel de l'ouest canadien vers
20 | les nord-est des Etats-unis. Ils doivent faire vite
21 | car ils sont en competition avec d'autres promoteurs
22 | qui ameneront du gaz naturel a partir de l'Ile-de-Sable
23 | en Nouvelle-Ecosse vers la meme region du nord-est
24 | americain.

25 | D'un autre cote, des proprietaires
26 | prives qui defendent leur droit fondamental de
27 | propiete. Il n'est aucunement question ici d'interet
28 | public. Il s'agit d'une aventure purement financiere
29 | dont les imperatifs sont uniquement commerciaux. Et le
30 | citoyen doit s'incliner devant ces imperatifs sous

496 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 | peine d'etre ecrase!

2 | Pour faire vite, on passe aisement a
3 | cote des droits fondamentaux autant des personnes que
4 | des collectivites locales et regionales.

5 | L'urgence des financiers n'est pas la
6 | notre, et nous ne nous sentons aucune obligation morale
7 | a preserver le niveau de leurs profits.

8 | Pour les promoteurs, en particulier
9 | Robert Turgeon, President de TQM, "les auditions
10 | actuelles de l'Office national de l'energie sont
11 | ridicules, de meme que les opposants au projet". Il
12 | s'agit d'un extrait du Stanstead Journal du 15 juillet,
13 | 1998.

14 | Notre naïvete nous permet de croire
15 | qu'il existe encore un minimum de droit democratique
16 | dans notre pays, et que nous ne sommes pas uniquement
17 | des outils des promoteurs de tout acabit.

18 | C'est ce qui nous motive a faire cette
19 | presentation. Nous avons l'espoir d'etre ecoutes par
20 | le seul organisme qui peut s'interposer entre le "Big
21 | Business" et le simple citoyen.'

22 | Nous aimerions soulever deux points
23 | principaux:

24 | 1) Raisons de notre objection au
25 | trace actuel.

26 | 2) Trace suggere.

27 | 1) Raisons de notre objection:

28 | En 1971, comme je le disais plus tot,
29 | il y a 27 ans que mon epouse et moi avons achete cette
30 | ferme localisee dans la municipalite de Stukely-Sud,

497 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 | numero de cadastre 170 et partie 166.

2 | A travers ces annees, nous avons
3 | beaucoup investi dans cette ferme, en temps et en
4 | argent. Nous avons renove la maison qui date de 150
5 | ans, et avons reconstruit la grange.

6 | Nous avons maintenu la culture de la
7 | terre et il y a plus de 20 ans, nous avons procede a
8 | une plantation d'epinettes qui serait, en bonne partie,
9 | detruite par le trace du gazoduc. Je vous montrerai
10 | tout a l'heure ou il se situe.

11 | Cette plantation est devenue
12 | maintenant une foret mixte avec erables et bouleaux,
13 | mais avec predominance d'epinettes.

14 | La coupe du bois nous rapporte des
15 | revenus supplementaires que nous reinvestissons dans
16 | l'amelioration constante de notre environnement.

17 | Nous avons choisi cet endroit en 1971
18 | justement a cause de cet environnement preserve.
19 | Maintenant que mon epouse est a la retraite et que moi-
20 | meme je suis libere d'une grande part de mes tâches
21 | hospitalieres, nous y vivons pratiquement plein temps.
22 | Nous y avons eleve nos enfants, et maintenant ce sont
23 | nos petits enfants qui viennent y profiter d'une nature
24 | exceptionnelle en toutes saisons. En resume, c'est
25 | "Notre Maison" au sens le plus complet du terme.

26 | Nous sommes grandement preoccupes par
27 | la disparition possible de notre etang. Il s'agit d'un
28 | etang naturel de 200 pieds par 200 pieds environ, tres
29 | ancien, selon les cartes et les temoignages. Et une
30 | vieille dame qui a vecu la il y a 45 ans me dit que

498 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 | l'etang etait exactement a l'endroit et existait deja a
2 | ce moment-la. Donc, nous savons qu'il est tres ancien.
3 | C'est donc un etang naturel.

4 | A notre arrivee en 1971 et jusqu'en
5 | 1983, c'est-a-dire l'annee du passage du gazoduc de
6 | TQM, la profondeur etait constante entre six et sept
7 | pieds.

8 | Apres le passage du gazoduc de Gaz
9 | Intercite en 1983, l'etang s'est rapidement envase pour
10 | atteindre une profondeur de un pied a un pied et demi.

11 | Est-ce que je pourrais passer un
12 | acetate, s'il vous plait, pour expliquer un peu.

13 | Me THIBAULT: Oui.

14 | M. SAINT-HILAIRE: On voit ici
15 | l'etang, et le chemin de la Diligence est ici. Cet
16 | etang est a peu pres situe ici, entre la ligne, et on
17 | voit ici la maison, la grange, et les bâtiments
18 | derriere.

19 | L'etang se situe a peu pres a 100
20 | metres, peut-etre 100 a 125 metres de la ligne du
21 | premier gazoduc, ici.

22 | Auparavant, lorsque nous sommes
23 | arrives en 1971, cet etang etait, comme je disais,
24 | d'une profondeur de six a sept pieds et on voyait tres
25 | bien arriver un ruisseau qui le nourrissait de ce cote-
26 | ci.

27 | Parce qu'ici, il y a une pente dans ce
28 | sens et une pente egalement dans ce sens. Donc, c'est
29 | une espece de vallee qui recueille toute l'eau de ce
30 | coin, ici.

499 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 | Donc, il y a un petit bassin hydrique
2 | relativement important pour cet etang et il y avait
3 | aussi un petit ruisseau lorsque nous sommes arrives
4 | qu'on identifiait tres bien.

5 | Le passage du premier gazoduc en 1983
6 | a fait qu'il y a eu un barrage de fait, en pratique,
7 | par le gazoduc et on a vu s'accumuler de l'eau au-dela
8 | ici, en haut, en amont parce que l'eau ne passait plus
9 | dans ce sens et dans ce sens.

10 | Le ruisseau ici est devenu evidemment
11 | beaucoup moins important et a partir de la, l'etang
12 | s'est pratiquement asseche. L'annee suivante, il etait
13 | deja a un pied, un pied et demi.

14 | Donc, il s'est affaisse presque
15 | completement. Je vais y revenir, si vous voulez, un
16 | peu plus tard dans mon texte.

17 | Il y a donc un premier gazoduc qui

18 | fait barrage et pas simplement parce que la terre est
19 | comprimée, mais il faut comprendre que la terre est...
20 | ici, il y a très peu de terre et qu'en dessous, tout de
21 | suite, c'est du roc.

22 | Il y a donc une cavité de deux mètres
23 | dans le roc et l'eau qui ruisselle, évidemment, est
24 | bloquée par le passage. Mais également, l'eau rentre
25 | dans ce barrage en profondeur et ne ressort pas.

26 | De sorte que l'eau s'accumule ici et
27 | ne va plus à l'étang. C'est l'explication.

28 | D'ailleurs, nous avons consulté un
29 | biologiste en 1983 qui avait bien dit que c'était le
30 | risque.

500 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 | D'autre part, juste ici, c'est
2 | l'endroit où se trouve une plantation -- c'est cette
3 | région-ci -- et lorsque le gazoduc de 1983 est passé,
4 | on a coupé une partie de cette plantation.

5 | Maintenant, on en enleverait donc 23
6 | mètres selon ce qu'on nous a dit de cette plantation
7 | d'épinettes et où il y a aussi des érables et des
8 | bouleaux.

9 | Voici ce que je voulais montrer.

10 | Q. Vous pouvez le laisser là, votre
11 | plan, pour le moment.

12 | Vous venez de parler de la plantation.
13 | Elle a combien d'années d'existence?

14 | M. SAINT-HILAIRE: Cette plantation,
15 | je ne me souviens pas exactement, mais elle a plus de
16 | 20 ans.

17 | Il y a des épinettes qui ont à peu
18 | près... je suis encore allé vérifier aujourd'hui, qui
19 | ont un pied et demi à peu près de diamètre.

20 | Donc, la preuve en est qu'en amont du
21 | gazoduc, le terrain privé de son drainage naturel est
22 | devenu macerageux et inutilisable.

23 | Nous sommes convaincus qu'un deuxième
24 | gazoduc, formant un barrage supplémentaire de 23
25 | mètres, fera disparaître définitivement ce milieu
26 | aquatique naturel où vivent canards, hérons, butors,
27 | tortues, et caetera.

28 | J'aimerais aussi donner une série de
29 | photos.

30 Me LECLERC: Est-ce qu'on peut les

501 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 voir?

2 M. SAINT-HILAIRE: Une serie de trois
3 photos qui vont vous situer par rapport a cet etang.

4 La photo numero 1, c'est une vue de la
5 maison et de la grange a partir de l'etang. Donc, vous
6 voyez la situation de cet etang par rapport aux
7 bâtiments et son importance sur le plan environnemental
8 et sur le plan surtout agricole.

9 Par exemple, on a eu des chevaux et
10 j'ai l'intention, eventuellement, aussi de reprendre
11 l'elevage des animaux lorsque je serai a la retraite
12 dans quelques annees. Voyez-vous, c'est la situation
13 de l'etang.

14 Maintenant, sur la photo numero 2,
15 vous voyez ici le petit ruisseau qui reste. On voit,
16 voyez-vous, en haut a droite, l'etang avec une petite
17 ile. Il y a deux petites iles, en fait, sur cet etang-
18 la.

19 On voit le ruisseau. Ces photos ont
20 ete prises au printemps et on voit le petit ruisseau
21 qui se jette dans l'etang.

22 Donc, on voit qu'il y a encore du
23 ruissellement en surface qui se rend, mais qui est
24 nettement diminue par rapport a ce qu'il etait avant
25 1983.

26 La troisieme photo, vous voyez aussi,
27 c'est en amont de la photo precedente et a droite, vous
28 voyez l'etang. On voit ici l'espace laisse par
29 l'ancien ruisseau qui etait beaucoup plus large et au
30 printemps, on voit qu'il y a de l'accumulation d'eau

502 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 dans cet endroit, mais qu'il n'y a pas un courant
2 continu comme il y avait auparavant.

3 Me GRONDIN: Madame la Greffiere,
4 serait-il possible de donner une cote aux photos qui
5 ont ete distribuees aux parties et a l'acetate de
6 monsieur Saint-Hilaire, s'il vous plait?

7 LA GREFFIERE: L'acetate portera le
8 numero C-5-5.

9 --- PIECE NO. C-5-5:

10 Acetate du terrain de M. Saint-Hilaire

11 LA GREFFIERE: Les photos porteront le
12 numero C-5-6.

13 --- PIECE NO. C-5-6:

14 | Trois photos du terrain de M. Saint
15 | Hilaire
16 | Me GRONDIN: Les documents seront
17 | photocopies et distribues aux parties plus tard.

18 | M. SAINT-HILAIRE: L'acetate faisait
19 | partie de mon dossier envoye a l'Office national de
20 | l'energie deja.

21 | Ils ont la copie. Ca a deja ete...

22 | C'est le meme montage.

23 | LA PRESIDENTE: En tout cas, pour
24 | faciliter la reference, nous allons garder la cote.

25 | M. SAINT-HILAIRE: D'accord.

26 | Me LECLERC: C'est effectivement le
27 | cas, madame la Presidente, mais il y avait des
28 | annotations sur la copie qu'on a recue.

29 | Je ne sais pas si c'est celle de
30 | monsieur Saint-Hilaire ou...

503 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 | M. SAINT-HILAIRE: C'est celle-la.
2 | C'est moi qui avais fait ces annotations.

3 | Pourtant, avant le passage du premier
4 | gazoduc, nous avons pris toutes nos precautions. Nous
5 | avons consulte un biologiste et une firme d'avocats
6 | specialises pour discuter avec Gaz Intercite.

7 | Il s'agissait de maitre Jacques Hurlet
8 | de la firme Belanger Sauve de Montreal specialisee dans
9 | les expropriations et ce type de problemes.

10 | Donc, pour discuter avec Gaz
11 | Intercite, alors proprietaire du gazoduc.

12 | Gaz Intercite s'etait engagee a
13 | surveiller les consequences du passage du gazoduc sur
14 | l'etang apres un an et apres cinq ans.

15 | Or, au bout d'un an, en constant que
16 | l'etang avait baisse de facon alarmante, nous avons
17 | communique avec Gaz Intercite. Mais le gazoduc venait
18 | d'etre rachete par Gaz Metropolitain.

19 | Gaz Metropolitain nous a repondu
20 | n'avoir rien a voir avec ce probleme. Nous aurions du
21 | engager des frais judiciaires importants pour faire
22 | respecter nos droits. Evidemment, nous nous sommes
23 | inclines et nous avons laisse tomber la cause.

24 | Il faut se souvenir qu'en 1983, il

25 | n'existait, en tout cas a ma connaissance, aucun
26 | organisme gouvernemental ou nous pouvions faire valoir
27 | nos droits.

28 | Tres lentement, l'etang s'est reforme,
29 | mais il survit a peine avec une profondeur de un pied,
30 | un pied et demi et cet etang situe pres des bâtiments a

504 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 | une valeur inestimable sur le plan agricole, paysager
2 | et agrement.

3 | Vous comprendrez donc notre resistance
4 | au passage d'un deuxieme gazoduc qui doublerait la
5 | largeur du barrage existant et surement que monsieur
6 | Robert Turgeon, president de TQM, trouvera mes
7 | arguments ridicules.

8 | Nous aimerions bien voir sa reaction
9 | dans les memes circonstances. Mais toutefois, soyez
10 | assures que le gazoduc ferait un large detour pour
11 | l'eviter et qu'il n'aurait pas a se ridiculiser devant
12 | l'Office national de l'energie.

13 | Le trace actuel est contestable pour
14 | bien d'autres raisons.

15 | Il faut se souvenir que le rapport du
16 | BAPE a la page 103 dit bien que le village de Stukely-
17 | Sud et le secteur du chemin de la Diligence a Stukely
18 | doivent etre evites, car il s'agir d'une succession de
19 | zones extremement sensibles, tant du point de vue
20 | humain que de ceux du paysage ou du milieu naturel.

21 | Nous sommes en effet situes dans une
22 | zone dite recreo-touristique et tourisme ne signifie
23 | pas uniquement des motels et des glissades d'eau.
24 | C'est tout un environnement, un milieu preserve et la
25 | qualite de vie font l'attrait de notre region.

26 | Le trajet du nouveau gazoduc creerait
27 | une breche immense en plein milieu des terres et des
28 | forets, livrant le passage aux motoneiges, aux
29 | vehicules tout-terrain, aux braconniers et aux
30 | vandales.

505 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 | Sans la preservation du milieu, ce
2 | sont des emplois perdus dans l'industrie du tourisme:
3 | chasse, peche, visites touristiques, installations
4 | connexes.

5 | Ceci vaut bien six a huit emplois a
6 | long terme promis par TQM.

7 Au niveau municipal, d'autre part,
8 Stukely-Sud est particulièrement vulnérable et comme on
9 l'a discuté plus tôt, en effet, l'approvisionnement en
10 eau du village a été sérieusement menacé par le passage
11 du premier gazoduc en 1983.
12 Trajet suggère Urgel Delisle et donc, TQM, n'a proposé
13 aucun trace alternatif à celui longeant le chemin de la
14 Diligence à Stukely-Sud.

15 C'était de l'acquis. A quoi bon se
16 creuser les meninges.

17 D'ailleurs, Urgel Delisle a déclaré
18 devant le BAPE, en ma présence, qu'il avait choisi ce
19 trace uniquement parce qu'il y avait déjà un gazoduc à
20 cet endroit.

21 Questionné par monsieur Genest,
22 président du BAPE, sur les raisons du choix du même
23 trace en 1983, Urgel Delisle a affirmé qu'on avait
24 décidé de suivre la vieille ligne de transmission
25 d'Hydro Québec.

26 Nouvelle question du président du
27 BAPE: "Quels étaient les critères du choix des lignes
28 de transmission électriques dans ces années?" "La
29 ligne droite".
30 Equation Le choix d'Urgel Delisle ne dépend donc que

506 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 de critères très anciens pour les lignes de
2 transmission électriques: la ligne droite.

3 On pourrait utiliser un exemple pour
4 illustrer le simplisme du raisonnement d'Urgel Delisle.

5 Imaginons qu'Urgel Delisle soit
6 ingénieur en aéronautique et qu'il applique ce type de
7 raisonnement.

8 Bombardier lui demande de concevoir un
9 nouveau modèle d'avion à l'aube de l'an 2000. Urgel
10 Delisle ressort des archives un modèle des débuts de
11 l'aviation et le présente à Bombardier.

12 A l'objection que ce modèle ne
13 correspond pas aux critères actuels de transport
14 aérien, il répond que les plans sont déjà faits et que
15 ça évite d'en faire d'autres.

16 De plus, ce modèle ne coûte pas cher
17 et il paraît qu'il peut voler!

18 Si Urgel Delisle avait bien fait son
19 travail (rapport du BAPE à la page 61) il aurait
20 suggéré un trace alternatif.

21 D'ailleurs, si on suit son
22 raisonnement simpliste a l'ancienne, la ligne droite,
23 le trajet actuel ne correspond pas. La ligne la plus
24 directe de Waterloo vers l'autoroute 55, c'est
25 l'autoroute 10.

26 C'est d'ailleurs la solution proposee
27 par le BAPE a la page 103 et aussi, d'ailleurs, de la
28 Coalition des citoyens concernes par le gazoduc.

29 Ce trace longerait l'emprise de
30 l'autoroute elle-meme du cote sud et c'est le trajet

507 J.-M. Sair
En chef (Me Th

1 qui a le moins d'impacts negatifs sur tous les plans:
2 environnemental, agricole, paysager et humain.

3 Moins de familles seraient touchees.

4 En conclusion, madame la Presidente,
5 je dois avouer que je n'ai jamais vecu d'experience
6 semblable. Supporter depuis plus d'un an le
7 harcelement, la desinvolture, l'arrogance d'une grosse
8 machine qui se croit tout permis.

9 Nous ne sommes que des pions dans leur
10 jeu. C'est d'autant plus frustrant que ce gaz
11 appartient en premier lieu aux citoyens canadiens et
12 que les droits que les promoteurs se donnent ne leurs
13 sont que pretes.

14 Dans tout ce processus, je n'ai jamais
15 senti que le simple citoyen avait vraiment un mot a
16 dire.

17 Nous en sommes a discuter de details
18 de trajets de gazoduc, sans avoir la possibilite de
19 s'exprimer sur la pertinence d'un tel gazoduc.

20 Nous nous attaquons a Urgel Delisle,
21 qui est lui-meme un pion du systeme.

22 J'ai vraiment l'impression
23 d'appartenir a un pays du Tiers Monde. Au lieu de
24 proteger une energie non renouvelable, nous nous
25 empressons de la vendre vite, avant de s'apercevoir
26 trop tard que nous avons ete spoliees et nous vendons
27 cette energie a un pays qui n'a aucune preoccupation du
28 developpement durable dans le domaine de l'energie.

29 D'ailleurs, pourquoi en aurait-il? Le
30 Tiers Monde canadien est juste la, pret a lui livrer la

508 J.-M. Sair

1 Contre-int. (Me Leclerc)
marchandise quand et ou il le veut.

2 | Merci, madame.

3 | LA PRESIDENTE: Maitre Leclerc.

4 | Me LECLERC: Oui, j'ai quelques
5 | questions pour vous, monsieur Saint-Hilaire.
6 | --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LECLERC DE GAZODUC
7 | TQM:

8 | Q. Juste une precision. Les trois
9 | photos que vous avez deposees ont ete prises cette
10 | annee. C'est exact?

11 | M. SAINT-HILAIRE: Au printemps 1997.

12 | Q. En 1998.

13 | M. SAINT-HILAIRE: En 1998, je
14 | m'excuse.

15 | Q. Pourriez-vous nous expliquer,
16 | monsieur Saint-Hilaire, la photo sur votre acetate.
17 | Votre etang a une superficie. Lorsque l'eau etait plus
18 | elevee, est-ce que la superficie etait beaucoup plus
19 | grande?

20 | M. SAINT-HILAIRE: Il est reste au
21 | meme niveau, l'etang.

22 | C'est-a-dire qu'au depart, il s'est
23 | abaisse, il est devenu plus petit. Apres ca,
24 | graduellement, l'etang s'est envase. Donc, il est
25 | passe d'une profondeur de 6 a 7 pieds a une profondeur
26 | progressive d'un pied, un pied et demi.

27 | Progressivement, l'eau a monte. C'est
28 | comme si par le fonds... Peut-etre que l'expert pourra
29 | mieux l'expliquer, moi je ne suis pas un expert en
30 | biologie.

509 J.-M. Sair

 Contre-int. (Me Leclerc)

1 | Donc, il s'est envase progressivement,
2 | parce que il n'y avait pas d'arrivee d'eau suffisante
3 | et la circulation d'eau etait diminuee et il s'est
4 | forme de plus en plus d'algues, etc, au fond.

5 | Q. Ma question etait: Est-ce qu'il a
6 | repris -- c'est vous qui allez me le dire -- est-ce
7 | qu'il a repris sa superficie originale?

8 | M. SAINT-HILAIRE: Non. Je crois
9 | qu'il est plus petit qu'au debut.

10 | Q. Est-ce qu'il y avait de la
11 | vegetation autour, ou est-ce que c'etait comme on le
12 | voit sur la photo?

13 | M. SAINT-HILAIRE: Non. Ca a toujours

21 M. SAINT-HILAIRE: Non. Au depart,
22 ces arbres-la n'etaient pas la lorsque je suis arrive.
23 C'etait un champ sur lequel j'ai laisse pousser des
24 arbres et les arbres ont progresse de ce cote-ci.

25 Q. Lorsque vous avez eu des
26 difficultes en 1983. Vous me dites que vous avez
27 retenu les services d'un expert?

28 M. SAINT-HILAIRE: Oui.

29 Q. Un biologiste?

30 M. SAINT-HILAIRE: Un biologiste, oui.

511 J.-M. Sair

Contre-int. (Me Leclerc)

1 Q. Avez-vous consulte, a l'epoque, un
2 hydrogeologue?

3 M. SAINT-HILAIRE: Un hydrogeologue?
4 Bien, c'est un monsieur qui s'y connaissait en
5 environnement.

6 J'ai demande quelqu'un qui connaissait
7 les etangs. Il y avait maitre Hurlet qui connaissait
8 quelqu'un. Je ne me rappelle plus de tous les details
9 de ces qualifications en 1983.

10 D'ailleurs, on s'etait entendus avec
11 Gaz Intercite et ils avaient souleve la possibilite que
12 l'etang aurait des problemes, a cause du blocage du
13 gazoduc.

14 Q. Mais vous n'avez pas poursuivi les
15 demarches aupres de la compagnie, a partir de cette
16 date. Exact?

17 M. SAINT-HILAIRE: Parce qu'apres, Gaz
18 Intercite a ete vendu a Gaz Metropolitain, un apres, et
19 apres ca, Gaz Metropolitain s'est libere de ses
20 responsabilites. A ce moment-la, il aurait fallu que
21 je fasse de nouvelles demarches, semble-t-il, sur le
22 plan juridique, qui auraient ete tres couteuses.

23 Q. Depuis que vous savez qu'il y aura
24 possiblement un nouveau gazoduc dans la region, avez-
25 vous rencontre les promoteurs, pour voir s'il y avait
26 une facon de regler votre probleme?

27 M. SAINT-HILAIRE: Oui. J'ai meme
28 pris rendez-vous avec monsieur Delisle, avec monsieur
29 Gary Richards. On lui a demande de venir nous
30 rencontrer. Il est venu avec monsieur Veilleux qui est

512 J.-M. Sair

Contre-int. (Me Leclerc)

1 ici present. Ils sont venus nous rencontrer en juin
2 1997, justement pour discuter ce qu'il pouvait nous
3 proposer pour l'etang.

4 On est alles voir l'etang. Ils ont
5 dit qu'ils pourraient peut-etre faire quelque chose.
6 Je n'en ai jamais entendu parler depuis.

7 Q. N'est-il pas vrai, monsieur Saint-
8 Hilaire, que par la suite, on a tente de vous
9 rencontrer. Vous avez refuse de rencontrer les
10 representants de Gazoduc TQM?

11 M. SAINT-HILAIRE: Jamais.

12 Q. Encore tout recemment, le 13...

13 M. SAINT-HILAIRE: Ah! Le 13 juillet,
14 on m'a appele pour revenir voir l'etang. Le 13
15 juillet, ca devait etre juste avant l'audition et je ne
16 voyais pas qu'est-ce qu'ils pouvaient nous proposer
17 tout a coup.

18 Ca faisait deja plus d'un an que
19 j'avais pris... Moi-meme, j'avais demande, monsieur
20 Delisle peut le dire, c'est nous qui avons demande a
21 monsieur Delisle de venir nous rencontrer. Ce n'est
22 pas lui qui avait demande a nous voir. C'est nous qui
23 avons demande a le rencontrer, pour qu'il nous apporte
24 des solutions a ce probleme-la.

25 Jamais je n'ai eu une solution.

26 Q. Vous avez quand meme refuse de le
27 rencontrer le 13.

28 M. SAINT-HILAIRE: Je n'ai jamais
29 refuse de rencontrer monsieur Delisle.

30 Q. Le 13 juillet?

513

1 M. SAINT-HILAIRE: Le 13 juillet, je
2 ne l'ai pas rencontre. On m'a dit qu'il y avait des
3 gens de l'environnement qui voudraient aller voir votre
4 etang. J'ai dit qu'il n'en etait pas question. C'est
5 trop tard.

6 Me LECLERC: Bon. Voila!

7 Merci. Ce sont mes questions, madame
8 la Presidente.

9 Me GRONDIN: Monsieur Alvarez, est-ce
10 que vous avez des questions a adresser a monsieur
11 Saint-Hilaire?

12 M. ALVAREZ: Non. Aucune.

13 Me GRONDIN: Merci.

14 Messieurs Jean et Herve Bessette...?

15 --- (Pas de reponse/No response)

16 Me GRONDIN: Monsieur Arthur
17 Choquette...?

18 --- (Pas de reponse/No response)

19 Me GRONDIN: Monsieur Jacques
20 Drolet...?

21 --- (Pas de reponse/No response)

22 Me GRONDIN: Madame Florent...?

23 --- (Pas de reponse/No response)

24 Me GRONDIN: Monsieur Robert
25 Harvey...?

26 --- (Pas de reponse/No response)

27 Me GRONDIN: Monsieur Guy Lavertu...?

28 --- (Pas de reponse/No response)

29 Me GRONDIN: Heather Winship
30 Valentin...?

514 J.-M. Sair
Int. (Tribunal

1 --- (Pas de reponse/No response)

2 Me GRONDIN: Un instant s'il vous
3 plait.

4 --- (Une courte pause/A short pause)

5 --- INTERROGATOIRE PAR LE TRIBUNAL:

6 --- Questions par M. Trudel (Membre):

7 Q. Monsieur Saint-Hilaire, en ce qui
8 concerne le gazoduc de Gaz Metropolitain, vous avez
9 caracterise comme un barrage souterrain?

10 M. SAINT-HILAIRE: Et souterrain et
11 au-dessus du terrain. En fait, les deux.

12 Q. Voila. Ca a monte en elevation
13 au-dessus du tuyau?

14 M. SAINT-HILAIRE: Oui. Le niveau ou
15 passe le gazoduc est plus eleve que le niveau en amont.

16 Mais il n'y a pas simplement ca, je
17 crois, parce qu'on a fait beaucoup de dynamitage. Il y
18 a aussi le fait qu'il y a une tranchee de deux metres
19 qui a ete creee dans le roc, a ce niveau-la, qui, en
20 plus de l'elevation du terrain, est aussi un blocage
21 supplementaire en profondeur.

22 Q. C'est au barrage souterrain que je
23 faisais reference.

24 Une fois que l'eau arrive a votre
25 barrage souterrain, ou est-ce qu'elle va l'eau,
26 presentement?

27 M. SAINT-HILAIRE: L'eau elle reste en

28 | amont. Avant ca, c'etaient des champs qui etaient bien
29 | degages et maintenant, c'est devenu marecageux au-
30 | dessus, parce que l'eau ne passe plus. Donc, l'eau

515 J.-M. Sair
Int. (Tribunal

1 | s'accumule la.

2 | Q. Alors, l'eau s'accumule et part
3 | par evaporation?

4 | M. SAINT-HILAIRE: Bien, elle reste
5 | la, et c'est marecageux, probablement par l'evaporation
6 | progressive. C'est un marecage maintenant.

7 | M. TRUDEL: Merci.

8 | LA PRESIDENTE: Merci, monsieur St-
9 | Hilaire. Vous etes excuse.
10 | --- (Le temoin se retire)

11 | Me THIBAUT: J'ai un autre temoin qui
12 | est disponible. Cependant, il s'agit de voir votre
13 | temps de disponibilite.

14 | Est-ce qu'on a toujours la meme heure?
15 | Il est 21 h 15?

16 | LA PRESIDENTE: Oui. Nous avons dit
17 | que nous siegions jusqu'a 22 heures.

18 | Me THIBAUT: Alors, j'aimerais
19 | pouvoir terminer ce soir.

20 | LA PRESIDENTE: Ce serait bien de
21 | terminer ce soir.

22 | Me THIBAUT: Je ne penserais pas que
23 | ca devrait etre... Le rythme va bien maintenant.

24 | Alors, monsieur Brodeur.

25 | LA PRESIDENTE: Voulez-vous faire
26 | assermenter monsieur Brodeur tout de suite?

27 | Me THIBAUT: Oui, on va le faire
28 | assermenter. Je m'excuse, je ne pensais pas qu'il
29 | passerait ce soir.

30 | G. BRODEUR: ASSERMENTE

516 G. Brodeur

1 | Me LECLERC: Avant qu'on ne commence
2 | avec monsieur Brodeur, je ne sais pas si le temoignage
3 | de monsieur Saint-Hilaire a ete cote.

4 | LA GREFFIERE: Piece C-5-4.

5 | --- PIECE NO. C-5-4:

6 | Presentation de M. Saint-Hilaire

7 | Me LECLERC: Merci.

8 Me THIBAUT: Madame la Presidente,
9 vous allez recevoir plusieurs documents. Pour éviter
10 des répétitions, suite à vos suggestions, monsieur
11 Brodeur expliquera des choses peut-être que vous avez
12 vues un peu ce matin pour qu'elles soient
13 officiellement enregistrées.

14 Il y a un document qui s'intitule
15 "Mémoire contre le prolongement du gazoduc TQM-PNGST,
16 Présentation sécurite, environnement socio-économique
17 et conclusions".

18 Je pense qu'on va vous faire grâce de
19 ne pas le lire, en prenant pour acquis que mon confrère
20 pourra interroger quand même sur le document, de même
21 que l'opposition du 25 juin qui a déjà été déposée et,
22 j'imagine, qui fait partie de son dossier. Il y aura
23 peut-être un autre document qu'il commentera.

24 L'autre opposition, c'est celle du 6
25 mai qui a déjà été déposée, qui reprend des choses un
26 peu, pas complètement, mais il y en a des parties qui
27 sont répétition de son mémoire du mois de juin.

28 Donc, ça fera partie de son dossier.
29 Est-ce qu'on peut commencer à lire même si vous n'avez
30 pas encore reçu le document?

517 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 LA PRESIDENTE: Oui, commencez, s'il
2 vous plaît.
3 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me THIBAUT, POUR LA
4 COALITION DES PROPRIÉTAIRES:
5 --- Preuve de Gerald Brodeur:
6 Q. Allez-y, monsieur Brodeur.

7 M. BRODEUR: Bonsoir.

8 Mon nom est Gerald Brodeur. Je suis
9 copropriétaire avec Therese Maher du lot 200 du Village
10 de Stukely Sud.

11 A la fin du document j'ai un
12 agrandissement du lot 200, si vous voulez suivre quand
13 vous aurez les documents.

14 Ce lot est de 28 acres, dont un tiers
15 est en culture et les deux autres tiers sont en boisés.
16 Lors de l'acquisition en 1991, cette propriété était
17 zonée verte sauf une bande zonée commerciale de 200
18 pieds de profondeur longeant la route 112.

19 Depuis, la partie verte a été zonée
20 blanche, vu le potentiel sur le développement. Cette
21 propriété comprend une maison centenaire, un garage
22 adjacent et une étable de 110 pieds de long. Depuis le

23 | printemps 1995, un projet de bed and breakfast a ete
24 | elabore et a vu le jour en mai 1997.

25 | Notre auberge offre bien plus qu'un
26 | coucher, et dejeuner sur le poele a bois. Nous avons
27 | mis sur pied un service comme guide touristique, et ce,
28 | avec l'originalite de nos voitures anciennes. Nous
29 | avons la chance d'avoir une grande clientele
30 | d'Europeens qui s'amenent a Stukely Sud pour des

518 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | ateliers et qui hebergent chez nous.

2 | Nous leur offrons des visites guidees
3 | des plus beaux sites de l'Estrie ainsi que des grands
4 | centres. D'autres preferent rester a l'auberge pour
5 | profiter de la nature typique a notre coin du Quebec
6 | dont nos sentiers, ruisseau, et la vue de chevreuils.

7 | A part ces touristes europeens, bien
8 | sur nous accueillons ceux venant de tous les coins du
9 | Quebec. Nous leur offrons des forfaits pour la chasse,
10 | la peche, ainsi que plusieurs activites exterieures
11 | comme le theatre, et caetera.

12 | Depuis quelques annees, nous avons
13 | investi dans la renovation de la maison, dans
14 | l'amenagement paysager et d'autres projets a venir
15 | comme une chute d'eau, un lac a truites et un camping
16 | sauvage projete pour 1999.

17 | J'expliquerai les plans a la fin.

18 | Nous avons structure nos services et
19 | les avons offerts dans une belle publicite.

20 | Apres tant d'efforts de notre part,
21 | croyez-vous intelligent de passer dans notre parterre
22 | et de prendre aussi l'auberge en otage?

23 | Notre propriete est a proximite du
24 | corridor recreo-touristique strategique d'Orford et le
25 | Village de Stukely-Sud et les environs sont aussi un
26 | coin strategique vu la proximite des pentes de ski, la
27 | multitude de lacs, les nombreuses aires de villegiature
28 | et surtout le panorama du chemin des Diligences et du
29 | patrimoine qu'il renferme.

30 | Nous devons presentement subir les

519 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | inconvenients de deux couloirs jumeles existants, que
2 | ce soit de la part des VTT, des motoneiges ou encore
3 | des chasseurs qui s'imposent. Ces ouvertures briment

4 | notre quietude puisque ces intrus croient passer chez
5 | Hydro Quebec ou encore chez Gaz Metropolitain.

6 | Ces dernieres compagnies, apres s'etre
7 | installees, ne font plus rien pour remedier a tous les
8 | problemes qu'ils nous creent a nous, les proprietaires
9 | payeurs de taxes.

10 | Un autre bel exemple que ces
11 | compagnies ne font rien pour les proprietaires
12 | fonciers, c'est qu'en 1983 quand Intercite, qui est
13 | devenue par la suite Gaz Metropolitain, a enfoui son
14 | gazoduc a Stukely-Sud...

15 | Q. Monsieur, je vous interromps. On
16 | a suffisamment temoigne sur cette question-la. Peut-
17 | etre que vous pourrez sauter le paragraphe, au plus
18 | grand plaisir de tous.

19 | Vous etes rendu a "TQM veut nous
20 | imposer".

21 | M. BRODEUR: TQM veut nous imposer un
22 | troisieme corridor jumele aux deux autres, avec le
23 | culot de nous passer ca dans le parterre et en plein
24 | coeur d'un village, alors que la logique serait, au
25 | pire, si on ne peut eviter l'Estrie, de longer
26 | l'autoroute 10 dans notre secteur. Ou dans ce trace a-
27 | t-on tenu compte de la valeur humaine?

28 | Au moins le trajet que je propose
29 | longeant l'autoroute 10 du cote sud, que j'ai
30 | d'ailleurs parcouru, ne comporte que quelques

520 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | residences, pas de village en entier, et beaucoup de
2 | terrains sans issues. Du fait meme, TQM pourrait se
3 | vanter d'avoir au moins respecte une recommandation du
4 | rapport de BAPE, soit en page 103, troisieme
5 | paragraphe, et je cite integralement:

6 | "Le Village de Stukely-Sud et le
7 | secteur du chemin des Dilligences a
8 | Stukely-Sud doivent etre evites; a
9 | cette fin, le gazoduc devrait se
10 | rapprocher de l'autoroute 10 et la
11 | suivre a partir d'un point situe entre
12 | Waterloo et la limite du Village de
13 | Stukely-Sud."

14 | Sur notre propriete, TQM projette
15 | d'enfouir son gazoduc dans notre parterre sous l'etang
16 | a canard.

17 | Le couloir total entre la servitude de
18 | Gaz Metropolitain et notre demeure est de 45 metres --
19 | releve du 7 juillet 1998 que j'ai fait moi-meme. Si on
20 | ajoute a l'emprise existante Gaz Metropolitain la
21 | servitude de TQM, soit 23 metres, l'emprise reelle sera

22 | exactement a 22 metres du balcon de notre residence.

23 | De plus, il faut ajouter la zone de
24 | controle de 30 metres qui, elle, englobera notre
25 | demeure qui est aussi notre gagne-pain.

26 | J'ai tous les croquis quand vous aurez
27 | les documents.

28 | Du cote de notre securite, des notres
29 | et aussi celle de nos clients, nous refusons
30 | categoriquement que le promoteur nous impose de vivre

521 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | pres d'une source de si grand danger.

2 | De plus, si le trace de TQM etait
3 | accorde par l'Office en regard des avis 104 et 87 de
4 | l'ONE, c'est toute la propriete qui devra etre
5 | exproprie.

6 | Cette decision aneantirait tout projet
7 | present et futur, ainsi que la valeur marchande de ce
8 | domaine recreotouristique qui serait nul avec un
9 | gazoduc de deux pieds de diametre dans son parterre, et
10 | qui cache une pression de 1 440 livres au pouce carre.
11 | Ceci aura pour effet de faire fuir tout acheteur
12 | potentiel a des milles a la ronde.

13 | TQM aurait ici une belle opportunité
14 | de remplir une deuxieme condition des recommandations
15 | du BAPE, soit en page 149, troisieme paragraphe, et je
16 | cite:

17 | "Puisque la commission considere qu'il
18 | s'agit d'un projet commercial prive,
19 | l'acquisition des droits de passage et
20 | le montant de l'indemnité devrait se
21 | regler par ACCORD avec chaque
22 | proprietaire foncier AVANT le debut
23 | des travaux. La commission est d'avis
24 | que cette exigence devrait etre une
25 | condition de l'autorisation qui serait
26 | donnee par le gouvernement du Quebec
27 | de realiser le projet. C'est qu'il
28 | n'y a pas de raison legitime d'imposer
29 | a des citoyens le passage d'un gazoduc
30 | sur leurs terrains quand bien commun

522 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | ne le commande pas."

2 | On sait tous que le Quebec a ignore ce
3 | meme rapport du BAPE donnant raison aux citoyens
4 | concernes. Tous les Quebecois ici avons finance a gros
5 | frais cette commission que nos administrateurs ont jete
6 | a la poubelle!

7 | Quel beau gaspillage de fonds publics!

8 Vous de l'ONE allez-vous enfin tenir compte de ce meme
9 rapport du BAPE qui fait etat de nos craintes?

10 Finalement, ma conjointe et moi, si ce
11 trace propose par TQM est retenu par vous de l'ONE,
12 nous exigeons que cette propriete soit acquise par le
13 promoteur dans son entier, ainsi qu'une entente globale
14 avant que TQM n'enfouisse SA BOMBE LINEAIRE sur NOTRE
15 propriete.

16 En conclusion, au risque de me
17 repeter, nous sommes categoriques qu'un tel
18 chambardement est inacceptable dans nos vies, ce qui
19 impliquerait encore plein d'efforts a tout recommencer.

20 Il serait tellement facile pour TQM
21 d'eviter notre beau domaine, et s'il ne peut eviter
22 l'Estrie, du moins pour minimiser les degâts, qu'il
23 longe l'autoroute 10.

24 Ainsi, nous pourrions renouer avec la
25 paix que nous connaissions avant d'etre harcele -- et
26 cela depuis plus d'un an -- et continuer nos projets de
27 developpement touristique.

28 A la limite, c'est l'expropriation
29 globale et totale, et cela est definitif.

30 Merci.

523 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 Me THIBAULT:

2 Q. Donc, le croquis que vous avez
3 fait indique...

4 M. BRODEUR: C'est la carte originale
5 que j'ai fait agrandir, et que j'ai fait numeroter par
6 section parce que j'ai une section commerciale sur la
7 route 112 qui est 200 pieds de profondeur et qui a ete
8 nomme de la lettre "A".

9 Q. J'imagine que vous avez eu
10 l'occasion ce matin d'examiner ces deux aspects-la,
11 autant son terrain qui est zone blanc et la propriete.

12 LA PRESIDENTE: Nous avons une bonne
13 idee visuelle du terrain de monsieur Brodeur.

14 Me THIBAULT: Oui.

15 Q. Peut-etre que vous pourriez
16 expliquer, s'il vous plait, votre...

17 M. BRODEUR: Mon terrain?

18 Q. Oui. Le terrain zone blanc.

19 | M. BRODEUR: Ici, on a la route 112,
20 | le chemin de la Diligence, le chemin des Erables. La
21 | propriété se trouve -- si on commence ici au GMI, il
22 | s'en vient comme cela.

23 | Ici, il y a une chose comme ça, et la
24 | ligne prend avec la rivière Stukely ou le boisé va
25 | assez loin. Et ici, je suis sur la ligne du dépanneur
26 | qui s'en vient comme ça. Rendu ici, on longe la
27 | servitude de Hydro Québec, et la ligne "est" se trouve
28 | à être ici qui rejoint le chemin qui est un cul de sac
29 | ici, qui va finir au fond. Il y a un seul voisin.

30 | La banque commerciale est sur la 112,

524 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | ici, à la longueur. C'est 200 pieds de profond. J'ai
2 | fait un relevé que j'ai lettre numéro "A".

3 | Le "B" c'est toute la balance complète
4 | qui est zonée en blanc, et le "C" c'est ce que
5 | j'appelle "emplacement". C'est la banque en haut du
6 | chemin des Erables, la banque avec les bâtiments.

7 | Je n'ai pas inclus la grange dans la
8 | section "emplacement", mais elle devrait l'être.

9 | Me THIBAUT: Est-ce que, madame la
10 | Présidente, vous avez reçu les photos?

11 | LA PRÉSIDENTE: Je ne vois pas de
12 | photos dans...

13 | Oui, en effet.

14 | Me THIBAUT: D'accord.

15 | Q. Par rapport à l'emplacement, cela
16 | fait partie de la même cotation, j'imagine.

17 | Est-ce qu'on l'a coté?

18 | LA GREFFIÈRE: Non.

19 | Me THIBAUT: Pas encore.

20 | Je demanderais qu'on le coté dans son
21 | entier, peut-être.

22 | LA GREFFIÈRE: Ce mémoire portera le
23 | numéro C-6-7.

24 | --- PIÈCE NO. C-6-7:

25 | Mémoire présentée par monsieur Brodeur
26 | intitulé "Opposition au tracé détaillé
27 | proposé par TQM, instance MH-2-98",
28 | date du 24 juillet 1998

29 | M. BRODEUR: Je vais expliquer les

30 | photos.

525 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | Q. Juste pour que je comprenne. Le
2 | memoire avec le plan et les photos?

3 | M. BRODEUR: Oui, c'est tout un
4 | document.

5 | Me THIBAUT: Ensemble.

6 | M. BRODEUR: Ca explique le terrain au
7 | complet.

8 | Q. C'est bien.

9 | M. BRODEUR: La photo 1 est prise du
10 | site du cote nord de l'etang a canards. Si vous voulez
11 | vous situer, elles sont toute numerotees.

12 | La servitude reelle de TQM va se
13 | terminer a un metre en bas du muret de pierre, 22
14 | metres de la maison, exactement.

15 | La zone de controle englobe l'Auberge,
16 | la fosse sceptique et le puits naturel situe entre les
17 | epinettes centenaires.

18 | A la suite des photos, j'ai le
19 | certificat de localisation auquel j'ai jumele un
20 | deuxieme certificat de localisation sur lequel j'ai
21 | ajoute les servitudes a venir. La servitude TQM, et la
22 | zone de controle qui indique tres bien que la zone de
23 | controle empiete dans la maison. Elle englobe le puits
24 | et la fosse sceptique egalement.

25 | La photo 2 est prise de la servitude
26 | nord de Gaz Metropolitain. J'ai pose exactement sur la
27 | ligne de servitude de Gaz Metropolitain qui donne la
28 | distance de la maison. Ca parait plus loin que ce
29 | l'est, en realite.

30 | Si le gazoduc traverse l'etang, c'est

526 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | sur qu'il s'assechera et, de plus, tous les arbres que
2 | l'on apercoit disparaîtront puisqu'ils font partie de
3 | la servitude reelle.

4 | Est-ce que l'on continue?

5 | Q. Oui.

6 | M. BRODEUR: La photo 3 est prise du

7 | bas de l'escalier de l'Auberge, definissant le couloir
8 | total compris entre cet escalier et la ligne exterieure
9 | du lac qui est a la limite nord de Gaz Metropolitain.

10 | On voit le poteau de Gaz
11 | Metropolitain. J'ai marque "encercle", mais je l'ai
12 | oublie. Il est juste en avant de la maison de mon
13 | voisin. On peut le definir a cote du poteau
14 | electrique; entre l'arbre et le poteau electrique.

15 | Vous pouvez percevoir, de plus, la
16 | residence de mon voisin qui lui n'est pas touche mais
17 | qui est aussi affecte que moi, vu qu'il est tres pres.
18 | Il est a proximite.

19 | Enfin, la photo 4 prise du chemin des
20 | Erables en direction ouest, en direction de Montreal,
21 | si l'on veut, montre le couloir existant de Hydro
22 | Quebec et Gaz Metropolitain.

23 | A l'arriere-plan du champ, les
24 | coniferes que TQM va amputer des deux tiers renferment
25 | le ravage de chevreuils que les promoteurs ignorent
26 | totalement, vu que je leur en ai deja parle.

27 | De plus, au fond, TQM va ouvrir une
28 | deuxieme trouee pour eviter une erabliere, celle de
29 | monsieur George dont monsieur Delisle a fait etat hier
30 | soir.

527 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | J'ai marque au stylo la nouvelle
2 | trouee. Je ne suis pas dessinateur. C'etait pour
3 | reperer.

4 | Enfin, apres la carte de certificat de
5 | localisation, j'ai un autre certificat de localisation
6 | auquel j'ai jumele les projets de chute d'eau qu'on
7 | allait supposément realiser ce printemps, mais qu'on a
8 | tout mis en "standby" comme on dit, vu qu'on ne sait
9 | pas sur quel pied danser.

10 | On a arrete nos affaires. Ca faisait
11 | quatre ans que je travaillais.

12 | Q. Ca faisait quatre ans que vous
13 | travailliez?

14 | M. BRODEUR: Ca faisait quatre ans que
15 | je travaillais a plein temps chez moi.

16 | Cette annee, c'etait suppose etre mon
17 | ouvrage, ca. Et puis la, j'ai tout abandonne et je me
18 | suis pris un emploi temporaire en attendant de savoir
19 | on fait quoi comme projet.

20 | Q. Pouvez-vous expliquer par rapport

21 | a ce plan-la, on voit, ca c'est l'etang que vous avez
22 | demontre sur la photo.

23 | Maintenant, vous parlez d'une chute
24 | d'eau, puis d'une source qui passe entre la maison et
25 | qui se dirige a l'etang.

26 | Pouvez-vous expliquer s'il y a des
27 | sources naturelles?

28 | M. BRODEUR: Non. Le projet projete,
29 | c'est prendre l'etang existant avec les trois bouleaux
30 | qui existent sur le terrain.

528 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | Celui du centre, faire un ilot avec et
2 | agrandir le lac plus pres de la maison, si on veut, et
3 | prendre cette eau-la avec une pompe et la renvoyer en
4 | haut pour faire une cascade d'eau pour avoir le bruit
5 | du ruisseau toujours, pour que mes clients se sentent
6 | encore plus dans la nature, si on veut.

7 | Q. Je croyais qu'il y avait une
8 | source d'eau qui alimentait l'etang.

9 | M. BRODEUR: Oui, il y a une source
10 | d'eau. Il y a le fosse qui longe, si on veut,
11 | l'emprise de Gaz Metropolitain du cote nord, qui se
12 | trouve a egoutter le long du bois.

13 | Il s'alimente, ce lac-la. Il
14 | s'alimente par un ruisseau, oui. Mais il est dans le
15 | sens de la servitude.

16 | Q. Pouvez-vous preciser davantage.
17 | Vous dites, au sujet de cette source-la qui longe, est-
18 | ce qu'elle est en dehors de votre lot ou si elle est
19 | sur votre lot?

20 | M. BRODEUR: Non. Elle est sur le
21 | lot.

22 | Si on se refere...

23 | Q. Pouvez-vous indiquer sur votre
24 | plan a quel endroit vous le situez, sur le plan ici?

25 | M. BRODEUR: Sur le plan ici?

26 | Il se trouve a etre ici, la. Si on
27 | veut... si on alimente...

28 | Q. C'est-a-dire que personne n'a vu,
29 | la. Pouvez-vous le montrer a madame la Presidente?

30 | M. BRODEUR: Oui.

529 G. Brodeur

En chef (Me Th

1 Si on suit la ligne nord de Gaz
2 Metropolitain qui a ete definie, ce fosse longe la
3 ligne de servitude, si on veut.

4 Le fosse a ete creuse a partir de la
5 servitude de Gaz Metropolitain nord. C'est lui qui
6 alimente mon petit lac en bas. Et quand il y a trop
7 d'eau, il se deverse dans le fosse du chemin des
8 erables.

9 Si on va sur le certificat de
10 localisation, on voit tres bien la ligne de Gaz
11 Metropolitain, la servitude qui est marquee Intercite,
12 ici. Ca se trouve a etre la ligne nord qui est le
13 fosse qui alimente.

14 C'est toujours en denivellation.
15 L'eau vient du coteau d'en haut de peut-etre une
16 dizaines d'arpents. Quand il pleut, ca remplit mon
17 lac.

18 Ca va pour l'explication?

19 Q. Oui.

20 Me THIBAUT: Peut-etre qu'on pourrait
21 demander a monsieur Delisle, parce que je veux poser
22 des questions sur la carte qui a ete deposee comme B-20
23 ou 21, ou on indique le point de SM-027.

24 Si vous pouvez la mettre au tableau,
25 j'ai des questions a poser au temoin sur ce segment-la.

26 Q. Monsieur Brodeur, vous avez dit
27 dans votre temoignage que vous avez parcouru le chemin
28 de l'autoroute...

29 C'est bien le chemin de l'autoroute
30 10?

530 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 M. BRODEUR: Longeant le sud de
2 l'autoroute 10. Oui.

3 Q. Le sud de l'autoroute 10?

4 M. BRODEUR: Oui.

5 Q. Pouvez-vous expliquer, peut-etre
6 meme en allant au tableau, qu'est-ce que vous avez
7 constate par rapport aux trois documents qui ont ete
8 deposes sous B-21 par monsieur Delisle, qui faisaient
9 etat des boisements et des erablieries dans ce secteur-
10 la?

11 Quelles ont ete vos constatations sur

12 | le terrain?

13 | D'abord, dans un premier temps -- je
14 | m'excuse, je suis un peu fatigüe -- je voudrais vous
15 | poser la question.

16 | Quel trajet avez-vous fait et
17 | expliquez-le à madame la Présidente?

18 | M. BRODEUR: Moi, j'ai parcouru le
19 | chemin de l'autoroute 10 pour voir vraiment ce qu'il en
20 | était.

21 | Je connais déjà très bien le coin,
22 | mais je voulais voir ce qu'il en était côté résidence,
23 | côté tout ce qui en est, le secteur, pour éviter...

24 | Moi, j'ai parcouru le secteur pour
25 | aller avec les recommandations du BAPE qui étaient
26 | d'éviter le village de Stukely-Sud.

27 | Avec les cartes qu'on connaissait,
28 | j'ai toujours vu que cette section était très près.

29 | Alors, j'ai vu qu'il y avait ici un
30 | poste de TQM, qu'ils ont projeté, mais je voyais que

531 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | c'était très près de la 10.

2 | Donc, je suis parti de là, du
3 | boulevard Horizon, qui est la sortie 88 de l'autoroute
4 | 10 et pour éviter le village de Stukely-Sud, ça me
5 | donnait jusqu'à la sortie 106, sortie 106 qui est
6 | Eastman.

7 | Je vais essayer de me repérer, là.
8 | 106, lac d'Argent, ce serait ça, ici.

9 | J'ai parcouru ça, je l'ai fait deux
10 | fois sur l'autoroute et deux fois par les petites
11 | routes. J'ai tout fait les culs-de-sac que je
12 | connaissais déjà, mais je voulais voir sur le terrain.

13 | Q. Alors, le trace que vous avez
14 | suivi, est-ce que vous avez fait un croquis de cela?

15 | M. BRODEUR: Oui, j'ai fait un croquis
16 | de ça.

17 | Q. Alors, je voudrais, tout en
18 | restant là, à l'aide du croquis et de la photomosaïque,
19 | que vous nous expliquiez le trajet en question que vous
20 | avez parcouru.

21 | Me THIBAUT: Ce n'est pas à
22 | l'échelle, madame la Présidente, mais...

23 M. BRODEUR: Non. C'est a la main
24 levee. Je ne suis pas dessinateur du tout.

25 Donc, j'ai parti du point du boulevard
26 Horizon qui donne sur le chemin Allard. Le chemin
27 Allard vient se terminer sur la route 243, qui est la
28 route du lac Brome.

29 A partir de la 243...

30 Q. Quand on voit "voirie" sur votre

532 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 plan, c'est un...

2 M. BRODEUR: "Voirie", c'est
3 l'echangeur de la sortie 90, la deuxieme sortie de
4 Waterloo, si on veut.

5 Dans l'echangeur, il y a les bâtiments
6 de la voirie qui sont la et ou le chemin Allard que
7 j'ai parle tantot, le chemin Allard arrive tout pres de
8 ca. Il y a juste un couloir de peut-etre un arpent, un
9 arpent et demi de large.

10 Sur le chemin Allard, juste avant la
11 243, il y a les installations de Unibeton qui est le
12 groupe Allard, qu'on appelle.

13 Du cote nord, il y a une compagnie de
14 coffrage qui est la.

15 Moi, sur mon plan, sans le savoir, le
16 ministere a dit qu'il ne pouvait pas toucher aux
17 bretelles. J'avais contourne la bretelle et apres ca,
18 j'ai passe sur le chemin Doucet qui lui, vient
19 pratiquement toucher l'autoroute 10, pour bifurquer
20 vers le sud.

21 Q. Les points que vous indiquez sur
22 votre croquis, ce sont...

23 M. BRODEUR: J'ai repere les
24 residences qui etaient en-dedans de peut-etre un
25 demi-kilometre, je parle de l'autoroute 10. Je n'ai
26 pas repere les residences plus loin, mais il n'y a pas
27 de developpement potentiel la.

28 Si on continue sur le chemin Doucet,
29 on arrive a la croisee du chemin Courtemanche qui donne
30 sur le chemin Kent. On change de canton, c'est la

533 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | limite du canton de Bolton qui est la. Le chemin Kent
2 | donne sur le chemin Brill et la, il y a un cul-de-sac
3 | qui est le chemin Quilliams, qui mene a des bouts de
4 | terres, des proprietaires du cote nord, si on veut.

5 | Du chemin, Brill, je n'ai pas indique
6 | les autres routes. On arrive sur la route, si ma
7 | memoire est bonne, c'est Azilmar ou quelque chose comme
8 | ca, qui donne sur le chemin Stukely.

9 | Apres, on arrive a la sortie 100, la
10 | sortie de St-Etienne-de-Bolton, la sortir de Stukely-
11 | Sud, si on veut. La, il y a une route et je n'ai pas
12 | indique le nom. Il y a une maison qui est sur cette
13 | route-la, avant qu'elle fourche vers le sud elle aussi.

14 | Apres ca, on arrive au chemin
15 | Durocher. Je ne sais pas s'il est indique sur ma
16 | carte. Il me semble que je l'avais indique sur la
17 | plupart des cartes. Le prochain, c'est le chemin
18 | Durocher.

19 | On arrive enfin a la sortie 106. Du
20 | cote est, il y a un echangeur et du cote ouest, il y a
21 | un petit cul-de-sac avec une maison-restaurant et une
22 | residence.

23 | J'ai repere les chemins qui allaient
24 | la. La plupart sont des bouts de lots et il n'y a pas
25 | autant de densite que notre trace.

26 | Je voulais comparer de mon oeil a moi.
27 | C'est ce que j'ai essaye de faire, pour voir si ce que
28 | le BAPE recommandait, ca avait de l'allure.

29 | Q. Selon votre estime, vous avez
30 | decouvert combien de residences?

534 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | M. BRODEUR: Je dirais, en-dedans de
2 | un demi-kilometre, sur le trajet, un demi-kilometre de
3 | profondeur, je dirais une vingtaine de residences.

4 | Q. Maintenant, par rapport aux
5 | caracteristiques qui ont ete deposees dans l'autre
6 | document, c'est-a-dire le document B-20 et... Excusez-
7 | moi, le secteur 3 de 3 et 2 de 3.

8 | M. BRODEUR: On peut peut-etre avoir
9 | les acetates.

10 | Alors, a la 2 de 3, on reprend au meme
11 | point. Le terrain de TQM qui est ici; boulevard
12 | Horizon ici.

13 | On voit qu'on parle de developpement
14 | potentiel. Ce serait sur le chemin Doucet. Les cinq

15 | maisons qu'il y a la. Il y en a deux qui sont des
16 | residences de ferme et les autres sont des bungalow,
17 | mais ce sont des bungalow qui datent de quand meme un
18 | certain nombre d'annees.

19 | Donc, le potentiel de developpement
20 | qui est encerclé ici, moi je ne l'ai pas vu. Ce sont
21 | des residences permanentes. Ce n'est pas un
22 | developpement. Ca m'a plutot l'air d'une ferme ou les
23 | enfants sont installes autour, quelque chose comme ca.

24 | Me LECLERC: Madame la Presidente, je
25 | n'intervenais pas, mais a ce stade-ci, je me dois de le
26 | faire.

27 | Que monsieur Brodeur dise ce qu'il a
28 | vu, passe, pas de probleme. Mais que monsieur Brodeur
29 | parle de potentiel de developpement, il faudrait
30 | d'abord etablir s'il a une connaissance de la

535 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 | reglementation municipale, s'il a une connaissance ou
2 | une expertise dans le domaine.

3 | Si ce sont des constatations de faits,
4 | je n'ai pas de probleme.

5 | LA PRESIDENTE: Monsieur Brodeur,
6 | voulez-vous vous en tenir a decrire ce que vous avez
7 | vu, s'il vous plait.

8 | M. BRODEUR: Il n'y a pas de probleme.

9 | Essentiellement, j'ai vu qu'il n'y
10 | avait pas beaucoup de residences. Parce qu'apres ca,
11 | j'ai compare. Je n'ai pas fait le chemin de la
12 | Diligence, je sais qu'il y en a beaucoup. J'ai compare
13 | avec la carte GM-2. La, on voit les points noirs. Il
14 | y en a beaucoup de points noirs sur la carte GM-2,
15 | celle en couleurs, l'originale.

16 | Puis, ce qui m'a frappe c'etaient les
17 | erablieres. Ils disaient dans la documentation qui
18 | inclut ces cartes-la, que ce trace, en 1983, n'avait
19 | pas ete retenu vu le trop grand nombre d'erablieres.

20 | Moi, j'ai releve les 66 pour cent et
21 | plus dans les rouges et les oranges, ce qui veut dire
22 | erables rouges et erables a sucre.

23 | La, je suis reparti d'ici, sur cet
24 | acetate-la, du cote sud, le trajet que j'ai fait, a
25 | date, il n'y en a pas.

26 | Me THIBAUT:
27 | Q. On peut changer l'autre.

28 M. BRODEUR: On peut changer l'autre.

29 LA PRESIDENTE: Monsieur Brodeur, je
30 ne vous comprends pas. Vous dites qu'il n'y a pas de
quoi?

536 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 M. BRODEUR: Il n'y a pas de...
2

3 Les erables rouges et les erables a
4 sucre ont une population de 66 pour cent. Ils sont
5 representes en rouge et en orange.

6 Ils nous disaient que le trace avait
7 ete evite a cause de ca.

8 Alors moi, j'ai voulu voir si c'etait
9 vrai qu'il y avait beaucoup d'erables parce que je
10 connais le secteur et a ma connaissance, il n'y avait
11 pas beaucoup d'erables.

12 Alors, ici, si on se refere aux points
13 rouges et oranges, au sud de la 10, a date, je n'en ai
14 pas.

15 Et si on se refere au trace qu'ils
16 proposent, le village Stukely-Sud, si on veut, ici, on
17 en a une, a date. Et l'orange est l'erable a sucre je
18 crois.

19 Peuplement d'erables rouges, ce sont
20 les points oranges; peuplement d'erables a sucre, ce
21 sont les points rouges.

22 Donc, ici, sur le trace du village de
23 Stukely-Sud, on en a deux a date et en bas, on n'en a
24 pas. Ca me prendrait l'acetate 3-3 maintenant

25 A l'acetate 3-3, on voit encore la
26 meme chose, on se trouve a continuer et on va venir
27 finir ici, lac d'Argent-Eastman, si on veut, a
28 l'echangeur dont j'ai parle tantot. Ca, c'est le
29 trajet que j'ai couvert.

30 Donc, on continue... Je m'excuse, je

537 G. Brodeur
En chef (Me Th

1 n'ai pas couvert jusque la. Non. Je m'excuse, j'ai
2 fait le trace jusque la, mais j'ai arrete de comparer
3 les erablieres au chemin Quatre Goyette ou le gazoduc
4 doit descendre vers la 10.

5 Si je continue en bas, j'ai une
6 erabliere ici qui est une rouge, qui est un peuplement
7 d'erables a sucre et tantot, en haut, j'en avais deux,
8 trois, quatre, cinq, six et sept. Il y a sept
erablieres en haut et il y en a une en bas.

9

Me THIBAUT:

10

Q. Excusez-moi. Celle d'en bas, est-ce que c'est une erabliere en exploitation, d'apres ce que vous avez vu?

11

12

13

14

M. BRODEUR: Celle d'en bas, c'est une erabliere qui est completement abandonnee et qui appartient a un monsieur du cote nord. Lui, quand l'autoroute 10 a passe, ca lui a fait une pointe de terrain et pour aller a cette pointe-la, il doit prendre le premier rang ici, se rendre a la Diligence, prendre le chemin Brill, prendre le chemin Quilliams -- on a le trace, et venir ici. Ca lui donne peut-etre 10 kilometres pour aller a un petit peuplement d'erablieres ici.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

Donc, elle n'est pas en exploitation. Ca fait tres longtemps, depuis que la 10 est la, elle n'est pas en exploitation.

24

25

26

27

Je connais tres bien le coin. Je chasse dans son bois du cote nord.

28

29

30

C'est la constatation que j'ai faite. J'ai dit que ca ne tenait pas, la longueur du trace que

31

32

33

34

35

538 G. Brodeur
En chef (Me Th

j'ai etudie. Pour eviter le Village de Stukely-Sud. Je ne parle pas pour d'autres sections. Je parle pour celle-la.

36

37

38

39

40

41

Q. A partir du chemin des Quatre Goyette, avez-vous longe le trajet jusqu'au sud du lac d'Argent? A partir du chemin des Quatre Goyette au sud de l'autoroute, vers le lac d'Argent, est-ce que vous avez egalement fait ce trajet-la?

42

43

44

45

46

47

48

M. BRODEUR: Oui, je me suis rendu a Eastman, mais par l'autoroute seulement.

49

50

51

52

53

54

Q. Et quelles ont ete vos constatations?

55

56

57

58

59

M. BRODEUR: Mes constatations, je viens de les donner, justement. J'avais calcule les erablieres jusque la. Ici j'ai calcule...

60

61

62

63

64

Si on voit les points noirs, c'est les residences. Il y en a une la. Il y en a une la. Il y en a une la. Ici, elles sont tres loin.

65

66

67

68

69

J'ai constate qu'il y avait maximum 20 residences qui pouvaient etre pres, assez pres si on veut, en-dedans d'un demi-kilometre. Si on compare le chemin Stukely-Sud, on peut voir ici la multitude de points. Ce sont toutes des residences, et on s'en

23 | vient encore ici. Ils descendent ici dans le moment.
24 | Si on va sur l'autre acetate, il y en a pratiquement
25 | autant.
26 |

Q. Avez-vous fait le decompte pour...

27 |
28 | M. BRODEUR: J'ai fait le decompte
29 | approximatif a 80 parce que je me suis servi des
30 | "maps". Si on regarde chez moi sur la "map" GM-2,
1 | l'original qui est glace, en couleur...

539 G. Brodeur
En chef (Me Th

2 | Vous etes venus chez moi ce matin.
3 | Vous savez qu'il y a trois residences du cote ouest du
4 | chemin des Erables. Il n'y a pas de point sur la carte
5 | que j'ai. Donc c'est trois residences qui manquent.

6 | J'ai calcule alentours de 80. J'en
7 | calculais a peu pres 75, mais j'ai calcule alentours de
8 | 80 parce qu'il y en a deja trois chez nous. Je presume
9 | qu'il doit en manquer quelques-unes d'autres ailleurs
10 | aussi. Ca doit montrer que les cartes ne sont pas
11 | recentes, ou je ne sais pas trop.

12 | Ca se trouve a etre ici. Ca ici,
13 | c'est le coeur du village. J'ai la carte GM-2
14 | originale.

15 | Q. Avez-vous d'autres commentaires a
16 | faire?

17 | M. BRODEUR: Non. C'etait les
18 | constatations pour voir si vraiment c'etait comparable,
19 | s'il y avait moyen d'eviter...

20 | Pour moi, ca a toujours ete l'ideal de
21 | retourner ca a Highwater, mais supposément que c'est
22 | trop tard maintenant. Donc je dois voir s'il n'y a pas
23 | moyen de minimiser les degâts.

24 | Ce sont mes constatations.

25 | Me THIBAUT: Merci, monsieur.

26 | LA GREFFIERE: Le croquis de monsieur
27 | Brodeur portera la cote C-6-8.

28 | --- PIECE NO. C-6-8:

29 | Croquis de monsieur Brodeur

30 | --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LECLERC, POUR GAZODUC

540 G. Brodeur

Contre-int. (Me Leclerc)

1 | TQM:

2 Q. Monsieur Brodeur, juste pour que
3 je comprenne, vous avez fait cet inventaire en voiture,
4 non pas a pied?

5 M. BRODEUR: En voiture, quatre fois
6 en tout.

7 Q. Mais vous n'etes jamais descendu
8 de votre voiture pour aller voir qu'est-ce qu'il y
9 avait effectivement le long?

10 M. BRODEUR: Vous voulez dire...?

11 Q. Lorsque vous parlez des
12 boisements, des erablieres, et caetera, vous avez juste
13 suivi les chemins?

14 M. BRODEUR: Oui, j'ai suivi les
15 chemins. J'avais remarque justement sur vos cartes,
16 les cartes 2 et 3, qu'il n'y en avait qu'une et je
17 voulais verifier de mes yeux si c'etait vrai, si ca
18 avait de l'allure. Ca ne se pouvait quasiment pas que
19 ca n'ait pas ete compare avant vu que l'explication
20 etait...

21 Q. Monsieur Brodeur, je vous
22 demandais seulement si vous l'aviez fait de votre
23 voiture.

24 Me THIBAULT: Laissez-le terminer.

25 Me LECLERC: Qu'il reponde a ma
26 question, madame la Presidente.

27 M. BRODEUR: Je l'ai fait de ma
28 voiture et j'ai débarque a une place, a l'erabliere en
29 question justement. Je voulais etre certain que
c'etait l'erabliere du monsieur ou je vais chasser de

541 G. Brodeur

30 Contre-int. (Me Leclerc)
l'autre cote de l'autoroute 10.

1 Me LECLERC:

2 Q. Dans votre vie, avez-vous deja
3 exploite des erablieres?
4

5 M. BRODEUR: Oui. J'ai trois de mes
6 freres qui font encore du sucre d'erable.

7 Q. Et vous aussi vous avez exploite
8 des erablieres?

9 M. BRODEUR: Oui. J'entaille une
10 erable dans le moment. Quand j'etais petit gars, je
11 faisais du sirop d'erable.

Q. Monsieur Brodeur, serait-il exact

12 | de dire que la position que vous avez prise, aussi bien
13 | devant le BAPE que lors de l'audience principale qui a
14 | amene au certificat GC-96, etait que pour vous il
15 | n'etait pas question de faire quelque entente que ce
16 | soit avec TQM pour regler vos problemes? Vous ne
17 | vouliez pas le gazoduc sur votre terrain.
18 |

19 | M. BRODEUR: Je ne suis pas contre le
20 | developpement. Je suis contre la betise humaine de
21 | passer un gazoduc dans un couloir de 45 metres.

22 | Q. Donc la reponse est "oui"?

23 | M. BRODEUR: Reprenez-la parce que...

24 | Q. Vous avez toujours pris la
25 | position que quelles que soient les approches que
26 | pourrait faire TQM pour regler les problemes que vous
27 | soulevez sur votre terrain, pour vous il n'etait pas
28 | question de faire quelque entente que ce soit?

29 | M. BRODEUR: J'ai ete ouvert jusqu'a
30 | temps que monsieur Hughet sorte son insulte de 12 000 \$

542 G. Brodeur

1 | Contre-int. (Me Leclerc)
2 | pour me planter une bombe dans mon parterre. La les
3 | portes ont ete toutes fermees de la premiere a la
4 | derniere.

5 | Q. Donc vous etiez ouvert si ce
6 | n'etait pas de la question de la compensation?

7 | Me THIBAUT: Madame, on n'est pas sur
8 | la compensation. Je m'objecte. Ce n'est pas
9 | pertinent.

10 | Me LECLERC: Je suis desole, madame la
11 | Presidente. On me parle de problemes techniques. Les
12 | representants de TQM ont tente a moult reprises de
13 | solutionner ces problemes a l'egard de ces gens-la et
14 | certains des proprietaires ont toujours donne une fin
15 | de non-recevoir.

16 | Ce n'est pas sur la compensation que
17 | je posais la question. C'est s'il refusait de
18 | rencontrer les gens pour solutionner les difficultes
19 | qu'on lui presentait, et je crois comprendre que la
20 | reponse est oui et que c'est parce qu'on ne lui offrait
21 | que la somme de 12 000 \$.

22 | Q. Maintenant, monsieur Brodeur, j'ai
23 | juste une derniere question. Est-ce que chez vous,
24 | vous avez eu des problemes d'eau dans votre puits?

25 | M. BRODEUR: Non, je n'ai pas eu de
26 | problemes d'eau dans mon puits. Je ne me sers pas du
27 | puits. J'ai l'aqueduc. J'ai un puits dont je ne me

26 | sers pas.

27 |

28 | Q. Est-ce que vous avez effectivement
29 | refuse que les representants de chez monsieur Delisle
30 | viennent chez vous faire le test du puits, conformément

543 G. Brodeur

Contre-int. (Me Leclerc)
aux engagements qu'ils avaient pris?

1 |

2 | M. BRODEUR: Je n'ai pas refuse. Il y
3 | a un monsieur Sauvageau, dont j'ai la lettre ici. On
4 | va mettre les choses au clair. Gilles Sauvageau,
5 | rencontre le 8 du 5, 1998. J'ai rempli la fiche
6 | complete.

6 |

7 | Il m'a dit "Pour faire circuler le
8 | puits, prendre le debit d'eau puis tout ca... pour
9 | faire circuler le puits, ca va aller dans a peu pres
10 | deux semaines" et on etait en attente de la reponse de
11 | l'ONE, c'est-a-dire qu'on etait en attente pour savoir
12 | s'il etait pour y avoir une etude de trace detaille ou
13 | pas.

13 |

14 | Quand les messieurs m'ont appele pour
15 | venir faire circuler le puits, puis tout ca, l'annonce
16 | des audiences du trace detaille etait annoncee. Alors
17 | la j'ai refuse parce que je ne vois pas la pertinence
18 | de me faire deranger. J'avais perdu une heure pour
19 | remplir le questionnaire et la je vais perdre encore
20 | trois heures parce que, pour moi, ca n'a pas de bon
21 | sens de passer chez moi.

21 |

22 | Quand j'ai ferme les discussions avec
23 | vos representants, je leur ai dit qu'il fallait qu'ils
24 | m'achetent s'ils voulaient passer chez moi, parce que
25 | c'etait impensable.

25 |

26 | Q. Donc si je comprends bien votre
27 | reponse, vous dites que vous avez refuse, mais vous
28 | donnez les motifs.

28 |

29 | M. BRODEUR: J'ai refuse quand j'ai eu
30 | l'annonce qu'il y avait des audiences sur le trace

544 G. Brodeur

Contre-int. (M. Alvarez)
detaille parce que, d'apres moi, ca n'avait pas de bon
sens de passer ca la.

1 |

2 |

3 | Me LECLERC: Merci, monsieur Brodeur.
4 | Ce sont toutes mes questions, madame la Presidente.

4 |

5 |

6 | Me GRONDIN: Monsieur Alvarez, est-ce
7 | que vous avez des questions a adresser a monsieur
8 | Brodeur?

7 |

8 |

M. ALVAREZ: Oui, madame la
Presidente.

9

LA PRESIDENTE: Monsieur Alvarez, on a prepare une table pour vous.

10

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR M. ALVAREZ:

11

Q. Monsieur Brodeur, j'ai juste une question pour vous.

12

13

14

Quand vous avez fait le trajet de la sortie 88, ca aurait ete la premiere sortie pour Waterloo en venant de Montreal? C'est bien ca?

15

16

17

M. BRODEUR: Exact.

18

Q. Quand vous avez fait le trajet par l'autoroute, en vehicule automobile, vous l'avez fait quatre fois.

19

20

21

M. BRODEUR: Deux fois, sur l'autoroute.

22

23

Q. Avez-vous circule sur la route 112 entre Eastman et Stukely-Sud, en revenant de chez-vous par la 112, et comptabilise le nombre de maisons ainsi que la distance qu'elles se trouvent de l'autoroute?

24

25

26

27

M. BRODEUR: Non. Je vous ai dit que j'avais verifie l'autoroute 10.

28

29

Q. D'accord.

30

545 G. Brodeur

Contre-int. (M. Alvarez)

Ici je remarque que dans le grand plan general, lorsque l'on indique a l'echelle les distances, est-ce qu'on est d'accord que le village de Eastman est beaucoup plus pres de votre trajet qu'il ne l'est de Stukely-Sud, si on regarde le plan.

1

2

3

4

5

M. BRODEUR: Recommencez votre question. Je n'ai pas compris.

6

7

Q. Si on regarde a l'echelle le plan general, celui qui represente le trajet alternatif, il passe juste en arriere de tout le village de Eastman que ne passe le trajet TQM du village de Stukely-Sud.

8

9

10

11

Est-ce que vous etes d'accord avec moi sur ce point-la?

12

13

M. BRODEUR: Je ne suis pas d'accord.

14

Le trajet que j'ai fait etait au sud de la 10. Le village est au nord de la 10, et...

15

16

Q. Mais je parle a l'echelle...

17

LA PRESIDENTE: Laissez-le repondre.

18

19 M. ALVAREZ: D'accord.

20 M. BRODEUR: ...et le pipeline propose
21 est dans le coeur du village de Stukely -- en plein
22 centre.

23 M. ALVAREZ: Mais moi, a l'echelle, je
24 vois qu'il passe plus proche de Eastman qu'il ne passe
25 de Stukely-Sud.

26 Me THIBAUT: Ecoutez. Est-ce qu'il
27 temoigne ou est-ce qu'il pose des questions?

28 Il faudrait s'entendre la-dessus. Je
29 m'objecte.

30 M. ALVAREZ: D'accord.

546 G. Brodeur
Contre-int. (N

1 J'avais juste cet eclaircissement,
2 madame la Presidente. C'est tout ce que je voulais
3 apporter comme reflexion.

4 LA PRESIDENTE: Merci, monsieur
5 Alvarez.

6 M. ALVAREZ: Je vous en prie.

7 Me GRONDIN: Est-ce que d'autres
8 parties interessees desirent interroger monsieur
9 Brodeur?

10 Oui, monsieur Drolet. Si vous voulez
11 vous asseoir.

12 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR M. DROLET:

13 Q. Une precision, monsieur Brodeur.

14 Lorsque vous avez dit que vous avez
15 compte environ 20 residences, c'est a partir du chemin
16 Horizon a aller jusqu'a Eastman, dans le corridor d'un
17 demi-kilometre de profondeur?

18 M. BRODEUR: Un demi, maximum. J'ai
19 dit un demi...

20 Oui. Un demi, oui. Je ne les ai pas
21 toutes notees, par exemple. J'ai dit une vingtaine.
22 Il y en a pas vingt points, la.

23 Q. Je reprends. Votre decompte est
24 fait a partir du chemin Horizon a aller jusqu'a la
25 sortie 106.

26 M. BRODEUR: Oui.

27 M. DROLET: Merci.

28 M. BRODEUR: Je ne compte pas les
29 bâtiments commerciaux.

30 Me GRONDIN: Est-ce qu'il y a d'autres

547

1 parties interressees qui desirent interroger monsieur
2 Brodeur?

3 --- (Pas de reponse/No response)

4 Me GRONDIN: J'aurais une question,
5 madame la Presidente.

6 --- INTERROGATOIRE PAR Me GRONDIN, POUR L'OFFICE
7 NATIONAL DE L'ENERGIE:

8 Q. Monsieur Brodeur, dans
9 l'eventualite ou l'Office approuvait le trace, est-ce
10 que vous...

11 --- (Une courte pause/A short pause)

12 Me GRONDIN: Je reprends ma question.

13 Dans l'eventualite ou l'Office
14 approuvait le trace qui est propose par TQM
15 presentement, est-ce que cela attenuerait certaines de
16 vos preoccupations si l'Office obligerait TQM a proceder
17 par forage directionnel sous le lac, et a ressortir
18 plus loin dans le bois en laissant une zone d'arbres
19 d'une quinzaine ou d'une vingtaine de metres, par
20 exemple?

21 M. BRODEUR: Ca m'affecterait quand
22 meme parce que ma valeur marchande vient d'etre
23 aneantie.

24 Me GRONDIN: Merci.

25 Ceci complete nos questions, madame la
26 Presidente.

27 Me THIBAUT: Avec votre permission,
28 madame la Presidente, juste une precision que j'avais
29 mal saisie.

30 On a dit qu'il l'a fait quatre fois.

548

1 On a cru comprendre qu'il l'avait fait deux fois a
2 partir de l'autoroute.

3 Les deux autres fois, est-ce qu'il l'a
4 fait en-deca de l'autoroute; c'est-a-dire au sud de
5 l'autoroute 10?

6 C'etait la precision que je voulais
7 demander. Ca m'a echappe.

8 Me LECLERC: Madame la Presidente, mon

9 | collegue temoigne.

10 | LA PRESIDENTE: Je pense que nous
11 | avons tous compris.

12 | Me THIBAULT: Okay.

13 | --- (Une courte pause/A short pause)

14 | LA PRESIDENTE: Merci, monsieur
15 | Brodeur. Vous etes excuse.

16 | --- (Le temoin se retire)

17 | LA PRESIDENTE: Pour ce qui est de la
18 | plaidoirie, je crois que vous avez termine pour ce
19 | secteur?

20 | Me THIBAULT: Non, madame la
21 | Presidente, il en reste deux.

22 | C'est-a-dire on a termine pour ce
23 | soir, mais il reste Gary Richards, madame Martin,
24 | madame Marechaux et madame Noamaï.

25 | LA PRESIDENTE: Donc, c'est un peu
26 | trop pour pouvoir esperer finir a une heure
27 | respectable. Il est deja passe l'heure, de beaucoup.

28 | Me THIBAULT: Oui, c'est cela.

29 | LA PRESIDENTE: Alors, nous allons
30 | continuer lundi a 2h00 de l'apres-midi.

549

1 | Me THIBAULT: Et on aura probablement
2 | le temps de finir tout le secteur. Non, il y a
3 | monsieur Hughet. Oui, c'est cela. On aura fini. Ce
4 | n'etait pas monsieur Hughet, c'etait monsieur Theoret.

5 | Me LECLERC: Vous oubliez mes
6 | objections, maitre Thibault.

7 | LA PRESIDENTE: Maitre Grondin me
8 | rappelle que monsieur Drolet ne peut pas etre la dans
9 | l'apres-midi, je crois. C'est cela?

10 | Alors, peut-etre que l'on pourrait
11 | passer monsieur Drolet ce soir.

12 | Me GRONDIN: Est-ce que vous etes pret
13 | a faire des representations ce soir, ou si vous
14 | preferez revenir lundi soir?

15 | C'est a votre choix.

16 | M. DROLET: Je presume que les gens...

17 | Me GRONDIN: A ce moment-la, il faut
18 | realiser qu'il reste deux temoins de monsieur Thibault
19 | qui ne sont pas passes.

20 LA PRESIDENTE: Et votre droit, ce
21 serait de passer apres les temoins de monsieur
22 Thibault.

23 C'est a vous de decider.

24 M. DROLET: Et l'expert comme tel
25 passerait lundi apres-midi?

26 Me GRONDIN: Dependant. Il y a des
27 chances que ce soit en fin ou debut de soiree.

28 LA PRESIDENTE: On a seulement deux
29 heures lundi apres-midi. Il y a de bonnes chances que
30 l'expert passe en debut de soiree.

550

1 Me THIBAULT: Mais on pourrait le
2 faire revenir, comme on l'avait discute, si cela
3 pouvait vous accommoder.

4 LA PRESIDENTE: Oui. Je pense que
5 l'on pourrait meme ajourner quand les temoins ont
6 termine, avant que l'expert commence pour que vous
7 puissiez l'entendre le soir.

8 M. DROLET: Je l'apprécierais.

9 Me GRONDIN: A ce moment-la, juste
10 pour ce soit clair au dossier, vous n'etes pas
11 interesse a contre-interroger monsieur Richards et
12 monsieur Martin, les intervenants qui pourraient passer
13 dans l'apres-midi?

14 M. DROLET: Qui sont les
15 proprietaires...

16 Me THIBAULT: Qui sont les
17 proprietaires. Mais vous tenez a contre-interroger
18 l'expert.

19 M. DROLET: Mes questions etaient
20 d'ordre technique par rapport a ca.

21 On a etablit tout a l'heure, je crois
22 que c'etait dans le cas de monsieur Boisvert, que ca
23 avait ete rapporte a l'expert.

24 Me GRONDIN: C'est parfait. Je ne
25 vois pas de probleme.

26 LA PRESIDENTE: Alors, nous
27 reprendrons la seance lundi apres-midi.

28 Me LECLERC: Une derniere demande,
29 madame la Presidente.

30 Est-ce qu'on peut demander a notre

551

1 | collegue, maitre Thibault, de s'assurer que les
2 | declarations des personnes qui restent nous soient
3 | donnees soit ce soir ou, a tout le moins, a la premiere
4 | heure lundi matin?

5 | Vous pouvez les laisser a nos bureaux.
6 | On a des bureaux ici.

7 | Merci, madame la Presidente.

8 | LA PRESIDENTE: Bonne fin de semaine a
9 | tout le monde.

10 | Me LECLERC: Madame la Presidente, on
11 | nous demande si, lorsque les temoins de maitre Thibault
12 | seront presents lundi apres-midi, sachant que l'expert
13 | ne sera pas la, si mes temoins peuvent etre liberes et
14 | pas necessairement presents a ce moment-la?

15 | Me THIBAULT: Peut-etre que l'expert
16 | pourrait etre la lundi.

17 | Me LECLERC: Non. Mais durant le
18 | temoignage des proprietaires eux-memes. Vous n'avez
19 | pas d'objection?

20 | LA PRESIDENTE: Non.

21 | Me LECLERC: Merci, madame la
22 | Presidente.
23 | --- Ajournement/Ajournment

MH-2-98 - Volume 3

[Index for all transcripts](#) / [Indice des transcriptions d'audiences](#)

[Index for this transcript](#) / [Indice de la présente transcription d'audience](#)

[previous volume précédent](#)

[next volume suivant](#)